This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

A 822,078

RECEIVED IN EXCHANGE
FROM
Michigan Law Lib.

146
.M7
V53

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

COLLECTION DES MEILLEURS AUTEURS ANCIENS ET MODERNES

MIRABEAU

SA VIE

SES OPINIONS ET SES DISCOURS

PAR

A. VERMOREL

TOME PREMIER

PARIS

BUREAUX DE LA PUBLICATION, 5, RUE COQ-HÉRON

Se trouve chez :

DUBUISSON ET Cie, 5, rue Coq-Héron, 5 | LUCIEN MARPON, 4-7, galeries de l'Odéon, 4-7

1865

Penn. Pub.
Psych.
Lane Library
11-14-1934
5 v.

INTRODUCTION

On connaît mal et on juge mal généralement Mirabeau. Il n'est pas possible de contester la grandeur et la force de son génie. Mais on est disposé à condamner sévèrement son caractère; et ce sont des assertions qui sont en quelque sorte devenues banales, à force d'être répétées sur tous les tons par les historiens les plus recommandables, que : l'immoralité de Mirabeau, — la corruption profonde de ses mœurs privées et politiques, — sa vénalité. On a été jusqu'à contester qu'il fût l'auteur de ses discours; et l'on a sérieusement affirmé que ses plus admirables mouvements oratoires étaient l'œuvre d'une pléiade de collaborateurs obscurs.

Voici comment M. Louis Blanc apprécie Mirabeau : — « Laideur resplendissante, figure flétrie, imposante et livide, effronterie de la lèvre se mariant à l'éclair des yeux, tel était Mirabeau. Et il avait l'âme de son visage..... L'audace révolutionnaire de Mirabeau ne fut qu'un emportement d'orgueil et d'égoïsme... Il

n'avait ni la vigueur morale, ni les vertus dont l'amour de la liberté se compose, et l'austère image des républiques épouvantait de loin sa corruption... Libelliste pour vivre, détracteur acharné de Necker, dénonciateur de Lavater, adversaire de Beaumarchais, prôneur des chiffres suspectés de Clavière et de Panchaud, avocat de Calonne, il se fit un jeu de vendre des manuscrits déjà payés, il se mit à la solde de quelques ambitieux vulgaires, il se mit à la suite des pensées d'autrui, il mérita cette injure de son père : « Mon fils, le marchand de paroles.... »

Voilà pour le Mirabeau d'avant la Constituante ! M. Cabet achève ainsi le portrait ébauché par M. Louis Blanc : — « La cour, qui connaît ses besoins, ses passions, ses vices, qui le sait ambitieux, entraîné, corruptible, ne néglige rien pour le corrompre et l'acheter; on lui offre beaucoup d'or, on lui promet le ministère..., et Mirabeau accepte !... Désormais il défendra le pouvoir royal et Louis XVI ! Il se gardera bien, sans doute, et la Cour aussi, de laisser connaître son infâme marché, son odieuse corruption; il mettra dans sa trahison toute l'adresse, toute l'habileté, tout le génie, dont est capable un homme et même un démon; les accusations et les soupçons viendront se b er devant l'apparence de son patrio- , et la puissance de son talent; il sera e au Panthéon ! Mais il n'en est pas moins

un traître, sa trahison n'en sera pas moins découverte un jour; et ses cendres déshonorées seront arrachées du séjour des grands hommes pour être dispersées dans la boue. »

La réaction contre Mirabeau n'a fait que se déchaîner plus vivement dans ces derniers temps; la publication en 1851 de la *Correspondance entre le comte de Mirabeau et le comte de Lamarck*, contenant les documents authenthiques de ses relations avec la cour, et cinquante notes écrites par lui pour le roi, a paru fournir la justification de toutes les attaques. Dans une notice publiée il y a quelques mois par la *Revue de Paris*, et qui est annoncée pour paraître prochainement à la *Librairie internationale*, M. de Lamartine a en quelque sorte libellé l'arrêt de condamnation en dernier ressort contre Mirabeau.

M. de Lamartine écrivait déjà dans *l'Histoire des Girondins*: « Le génie de Mirabeau avait pâli devant celui de la Révolution; entraîné à un précipice inévitable par le char même qu'il avait lancé, il se cramponnait en vain à la tribune. Les derniers mémoires qu'il adressait au roi, et que l'armoire de fer nous a livrés avec le secret de sa vénalité, témoignent de l'affaissement et du découragement de son intelligence.... On sent qu'il a eu la main forcée par les passions qu'il a soulevées, et que, ne pouvant plus les diriger, il les trahit, mais sans pouvoir les perdre; le grand agitateur

n'est plus qu'un courtisan effrayé qui se réfugie sous le trône, et qui, balbutiant encore les mots terribles de nation et de liberté qui sont dans son rôle, a déjà contracté dans son âme toute la petitesse et toute la vanité des pensées de cour. »

M. de Lamartine nous indique quelque part les motifs de son antipathie pour Mirabeau : « Le froid matérialisme de son siècle enlève à son âme le mobile, la force et le but des choses impérissables.... *S'il eût cru en Dieu*, il serait peut-être mort martyr, mais il aurait laissé après lui la religion de la raison et le règne de la démocratie. »

Des phrases! des phrases!

Si je venais simplement opposer mon opinion à d'autres opinions certainement et à bon droit plus autorisées que la mienne, j'hésiterais sans doute à formuler une téméraire contradiction. Mais ceux qui écrivent ou répètent ces choses ne connaissent pas Mirabeau, et n'ont jamais pris sans aucun doute la peine d'étudier d'une façon sérieuse son œuvre et sa vie : c'est contre leur ignorance, encore plus que contre leur mauvais jugement, ou contre leur parti pris que je viens protester. Le reproche est dur, et pourra paraître outrecuidant : mais on va voir s'il est ou non mérité.

On nous représente vulgairement Mirabeau comme un ouragan, tombé en quelque sorte

des nues au milieu de l'assemblée constituante : sans études préalables, sans influence, sans considération, connu seulement par des aventures scandaleuses, flétri par une précoce dépravation. On fait bon marché des ouvrages qu'il avait pu composer et écrire auparavant, quand on ne dénonce pas leur bassesse salariée ; et on croit avoir tout dit en répétant avec suffisance que ces ouvrages ne vaudraient pas même d'être mentionnés si ce n'était Mirabeau qui les eût écrits.

Comment s'étonner dès lors que ce débauché, travesti soudain en homme d'État, ait eu besoin de collaborateurs pour suppléer à son insuffisance ! que ce caractère vénal, perdu de mœurs et criblé de dettes, ait été accessible à la première tentative de corruption, et se soit jeté à corps perdu dans le parti de la cour ! Son tempérament seul a produit les sublimes mouvements que l'on admire, et son tempérament aussi qui n'avait pour contrepoids ni des études solides, ni des convictions fortes et arrêtées, l'a entraîné dans une chute ignominieuse !

A ce Mirabeau de convention, nous voulons opposer le Mirabeau de l'histoire : nous voulons restituer le vrai Mirabeau. Nous n'entreprendrons pas une apologie, faisant des phrases après tant d'autres : nous exposerons simplement cette vie mal connue ; nous exhumerons des ouvrages admirables par la profondeur des

idées et l'énergie des sentiments, non moins que par la vigueur et l'originalité du style, enfouis dans un oubli immérité. — Nous en appelons à l'opinion publique du jugement inique d'historiens mal informés ou systématiquement hostiles.

Cet homme, dont on nous a raconté avec complaisance les amours romanesques, dont on a fait le héros fantaisiste de toutes sortes d'épopées galantes, dont on a scandaleusement exploité la vie privée, comme si lui-même avait abdiqué toute pudeur par la honte de ces débauches publiques, — nous le montrerons apôtre vigoureux et infatigable de la liberté, l'ennemi juré du despotisme, le défenseur convaincu et courageux de tous les peuples opprimés.

Il s'agit bien, ma foi, dans la jeunesse de cet homme, de Sophie ou de n'importe quelles autres femmes charmantes et vulgaires! A vingt ans, il écrit l'*Essai sur le despotisme*, qui, contrepartie admirable du *Contrat social*, magnifique profession de foi de citoyen, premier manifeste libéral de la Révolution, aujourd'hui encore, après quatre-vingts ans, nous frappe d'admiration par la nouveauté hardie des aperçus. Dans ce livre, trop légèrement sacrifié par tous les biographes, même par le pieux Lucas-Montigny, sur la foi de la modestie de l'auteur, — nous trouvons : tracées avec beaucoup de netteté les limites de l'État; la mo-

rale séparée de la religion ; les armées permanentes dénoncées comme le premier instrument du despotisme; réfutée la théorie des pouvoirs forts, avec tous les préjugés qui s'ensuivent; la féodalité appréciée; Richelieu, Louis XIV et les prétendus fondateurs de l'unité nationale mesurés à leur jauge véritable; exposées toutes les idées qui étaient encore neuves il y a dix ans, et pour nous ramener vers lesquelles il a fallu tout une révolution dans les études historiques, dont la plus large part d'initiative revient à M. Edgard Quinet et à sa *Philosophie de l'histoire de France.*

Le livre sur les *Lettres de cachet et les prisons d'État*, qui suivit de près l'*Essai sur le despotisme*, restera longtemps encore comme une des revendications les plus intelligentes et les plus vigoureuses qui aient jamais été faites de la liberté individuelle.

Les épanchements amoureux de Mirabeau nous intéressent peu dans les *Lettres écrites du donjon de Vincennes.* C'est là une source d'émotions de laquelle ont abusé ceux qui cherchent à fouiller dans le fumier de l'histoire le mince grain de mil de leur pâture littéraire; mais ce qui nous touche vivement dans ce monument incomparable de familiarité naïve, ce sont les préoccupations ardentes de la chose publique qui poursuivent Mirabeau au milieu de ses plus terribles embarras personnels, et se mêlent à ses sentiments les

plus intimes; ce sont ces affirmations éloquentes, dans leur simplicité sans apprêt, de tous les droits immortels de la pensée humaine; ce sont ces protestations vigoureuses que lui arrachent spontanément tous les abus et toutes les vexations, et qui, à chaque instant, lui font oublier les maux de sa propre situation pour s'identifier, d'une façon générale, à la grande cause de l'humanité contre le despotisme.

C'est ainsi que, pendant sa captivité au fort de Joux, il se constitue l'avocat d'un malheureux porte-faix, victime de la brutalité des employés de la douane, et improvise pour lui un *Mémoire*, à la remarquable vigueur duquel on peut pressentir le futur orateur de la Constituante, et qui est, avant tout, la revendication, au nom de son client, *des droits d'homme et de citoyen.*— Cette expression se trouve textuellement dans la première phrase du *Mémoire à consulter, pour Jean-Baptiste Jeanret, contre le nommé Bricard, employé des fermes.*

Pendant ce même séjour au fort de Joux, Mirabeau, chargé, par le commandant Saint-Mauris, de faire un *Mémoire sur les salines de Franche-Comté*, y pose pour la première fois les principes d'économie politique en matière de finances qu'il devait défendre avec tant de persistance plus tard, et combat avec une grande énergie et une singulière indépendance l'esprit de fiscalité inepte, dur, et par-

fois atroce, qui n'a pas complétement, hélas! cessé d'animer les gouvernements.

Fugitif en Hollande, les travaux de librairie auxquels il se dévoue courageusement pour subvenir à son existence et à l'existence de la femme qu'il a entraînée dans sa fuite, ne le détournent pas de son zèle pour la cause des peuples contre le despotisme. Il écrit son *Avis aux Hessois et aux autres peuples de l'Allemagne, vendus par leurs princes à l'Angleterre*, où il flétrit, avec une généreuse indignation, l'odieux marché par lequel Frédéric II, landgrave de Hesse-Cassel, avait promis aux Anglais le secours de 6,000 Hessois qui devaient être transportés en Amérique pour combattre les *insurgens*.

C'est pendant son exil à Manosque et son emprisonnement dans le fort de l'Ile-de-Rhé, que Mirabeau a écrit son *Essai sur le despotisme;* ce fut pendant sa captivité au donjon de Vincennes qu'il écrivit les *Lettres de cachet et les prisons d'État.*

M. de Lamartine dit de Mirabeau, à propos de cette captivité qui dura trois ans : « Lassé et vaincu par la solitude, il descendit à d'ignobles fléchissements de caractère pour obtenir sa liberté... Il s'abaissa, vis-à-vis de son père, à des supplications et à des adulations ironiques, qui mentaient à ses sentiments et à son honneur..... Il flatta les haines et les amours de son père pour racheter à de mauvais prix sa faveur. Il sortit enfin, grâce à ces igno-

bles concessions de caractère et de cœur. »

M. Barthe, en 1820, époque où il était, comme on sait, à la tête du barreau libéral de Paris, a écrit une des meilleures notices qui aient été faites sur Mirabeau, et dans laquelle il a du moins l'avantage de parler en complète connaissance de cause. Or, voici comment il appréciait ces mêmes documents : — « C'est au milieu des angoisses d'une si pénible captivité qu'il s'adressait à son père... Ces lettres ne produisaient rien de favorable; il oubliait trop peut-être que c'était à un père qu'il écrivait; elles respirent toutes une grande indépendance de caractère. Mirabeau, en demandant sa liberté, ne parlait que de ses droits, n'invoquait que la justice; en général, ce n'est pas ce langage qu'il faut tenir à ceux qui ont violé dans votre personne les lois les plus sacrées; pour obtenir d'eux quelque chose, il faut leur parler de pitié; c'est-à-dire qu'après vous avoir fait du mal ils veulent encore avilir leur victime; Mirabeau ne parlait que de ses droits, et il restait prisonnier. Cependant, au sein de sa captivité, son génie savait donner un grand caractère à ses malheurs. Il semblait s'oublier lui-même pour ne voir dans sa détention que la violation des principes protecteurs de la société, qu'un nouvel outrage fait à la liberté civile, dont l'existence sera toujours la condition essentielle de la légitimité des pouvoirs. Son propre intérêt

disparaissait devant des intérêts plus élevés, et il composa son *Essai sur les lettres de cachet.* »

Les *Lettres écrites du donjon de Vincennes* sont dans toutes les bibliothèques; on en trouvera plus loin quelques remarquables extraits: ceux qui veulent savoir comment M. de Lamartine écrit l'histoire n'ont qu'à les relire, et à comparer ensuite, dans leur propre jugement, sa version à celle de M. Barthe.

Sorti de prison, Mirabeau affronte hardiment ses adversaires, et dans une série de procès qu'il plaide lui-même, il fait annuler le jugement qui le condamnait pour rapt, et obtient sa séparation d'avec sa femme. Ici encore il sait élever sa cause à la hauteur d'une cause publique qui intéresse tous les citoyens, il dénonce avec une courageuse vigueur les abus d'une organisation judiciaire vicieuse, et se révèle, en même temps qu'un puissant orateur, un audacieux révolutionnaire. Ses procès fondent en Provence l'immense popularité qui le fera entrer en triomphe aux Etats généraux.

Dans l'intervalle, il a été faire un séjour en Suisse, et bien que harcelé par les embarras de ses propres affaires, il a trouvé le temps de plaider auprès du gouvernement français la cause de la république de Genève, qui se trouvait dans une fâcheuse situation entre la France et la Savoie, — et d'adresser un Mé-

moire au contrôleur général Joly de Fleury pour réclamer l'abolition des douanes.

Ses procès achevés, pour éviter les ressentiments du garde des sceaux, dont il a ouvertement bravé l'autorité arbitraire, il va se retremper en Angleterre dans le pays classique de la liberté. Il ne s'accorde pas de repos, de son apostolat infatigable; il ne se donne pas de trêve, de sa guerre à outrance contre le despotisme. Il dénonce au monde l'ordre de Cincinnatus, germe d'une aristocratie nobiliaire dans l'Amérique nouvellement conquise à la démocratie et à la liberté. Il prend en main, avec l'ardeur qui caractérise toutes ses actions et tous ses écrits, la cause des Hollandais contre Joseph II, à propos de la liberté de l'Escaut.

De retour en France, il ouvre contre l'agiotage la plus méritoire de toutes les campagnes. Il stimule l'esprit public qui se déprave dans de basses spéculations. Il dénonce les manœuvres qui conduisent l'Etat à la déconsidération et à la banqueroute, les particuliers à une ruine honteuse; il popularise en même temps les sains principes d'économie politique, en matière de finances et de banque, et sape dans leur base, d'une façon générale, les monopoles et les priviléges, quelle que soit leur origine, et quelles que puissent être les intentions sous lesquelles ils se déguisent. Il écrit, coup sur coup, dans l'espace

de quelques mois, ses pamphlets : *De la Caisse d'escompte; De la Banque de Saint-Charles : Lettre à M. le Coulteux de la Noraye ; Sur les Actions de la Compagnie des eaux de Paris; Réponse à l'écrivain des administrateurs des eaux de Paris.*

« Prôneur des chiffres suspectés de Clavière et de Panchaud, avocat de Calonne », dit à ce propos M. Louis Blanc, qui ne veut voir dans ses écrits sur l'agiotage que des documents de plus de la vénalité de Mirabeau. Une semblable injustice, — des accusations aussi graves acceptées avec tant de légèreté, et formulées avec tant d'assurance, quand il s'agit d'un tel homme, — sont faites pour indigner tous les esprits impartiaux.

On lira plus loin de nombreuses citations de ces écrits; on lira une lettre écrite à cette occasion par Mirabeau à son père ; on lira enfin une lettre écrite par lui à de Calonne, pour être rendue publique, dans laquelle il rappelle lui-même quels furent leurs rapports — « lettre, dit-il avec raison, telle que jamais stipendié n'en écrivit de pareille à son acheteur. »

Ceux qui, avec M. Louis Blanc, ont répété les affirmations diffamatoires que nous avons relevées, ignoraient-ils d'ailleurs que si le premier pamphlet de Mirabeau sur la Caisse d'escompte, fut vu avec faveur par le ministère, celui sur la banque de Saint-Charles, la lettre à M. le Coulteux de la Noraye, le mémoire

sur les actions de la Compagnie des Eaux de Paris, furent supprimés par des arrêtés du conseil?

Voilà comment Mirabeau était *avocat de Calonne.*

Prôneur des chiffres suspectés de Clavière et de Panchaud, dit-on encore. Veut-on savoir quels étaient à cet égard les principes de Mirabeau? Non-seulement il est avéré qu'il ne reçut pas d'argent directement pour ces écrits, et il suffit de les lire d'ailleurs pour se convaincre qu'ils sont inspirés par le plus pur patriotisme et non pas le résultat d'une besogne vénale; — mais encore Mirabeau, qui était alors comme toujours, dans la plus grande gêne, ne joua jamais un sou, lui qui faisait fléchir, en quelque sorte à son gré, le balancier de la Bourse, et il pouvait écrire à ce propos à son père : « Sollicité par tous ceux de mes amis qui pariaient pour mes opinions, de prendre part à leurs affaires; provoqué par Dupont lui-même (Dupont de Nemours), que j'en atteste, bafoué par lui de ne m'être pas fait 40,000 francs de rente dans les vertiges de l'agiotage, — je suis resté étranger à toute spéculation même innocente : j'ai vécu, petitement vécu de mon travail et du secours de mes amis.... »

S'il était besoin encore d'une confirmation de cette honnêteté scrupuleuse de Mirabeau, nous la trouverions dans la *Correspondance avec*

le comte de la Marck, si souvent invoquée comme un témoignage accablant contre lui, et dont nous aurons à parler à notre tour. En attendant, — voici ce que dit la Marck, après avoir rappelé un service d'argent qu'il rendit à Mirabeau : — « Le léger service que je venais de lui rendre, me donnait quelque droit d'entrer avec lui dans des détails sur sa position pécuniaire, et j'acquis ainsi la certitude que cet homme, que tout le monde regardait comme vénal, n'avait jamais sacrifié aucun principe pour de l'argent. Il avait dénoncé l'agiotage dans des brochures qui ne lui rapportaient presque rien, lorsque les agioteurs lui offraient des sommes considérables pour obtenir de lui d'écrire en leur faveur, ou du moins pour acheter son silence. Et cependant au moment où il refusait leurs offres, il envoyait au Mont-de-piété tout ce qu'il possédait d'effets. Il écrivit sur la banque de Saint-Charles un ouvrage à la publication duquel cette banque essaya vainement de le faire renoncer au moyen de propositions pécuniaires très avantageuses. Il refusa tout. On lui a reproché plus tard d'avoir puisé dans la caisse du duc d'Orléans, et c'est au moment même où ces trésors devaient lui être prodigués (septembre 1789) qu'il se présentait à moi d'un air timide et embarrassé, et me demandait de lui prêter quelques louis. Il est de mon devoir de détruire autant qu'il dépend de moi ces

odieuses imputations, dont presque tous les écrits sur la Révolution française se sont faits les échos, et je le dirai encore une fois : ***Non, jamais Mirabeau ne sacrifia ses principes à ses intérêts pécuniaires.*** »

Mirabeau quitte de nouveau la France pour éviter la vengeance de de Calonne. Il passe en Prusse, où il écrit successivement plusieurs brochures, toutes consacrées à la revendication des grands principes dont nous l'avons toujours trouvé en toute circonstance le défenseur ardent et convaincu. A propos de Moses Mendelsshon, il fait un éloquent plaidoyer en faveur de l'égalité civile et politique des Juifs; à propos de Cagliostro et de Lavater, il revendique contre l'illuminisme hypocrite ou fanatique les droits de la raison, et contre l'engouement persécuteur, les principes de la vraie liberté religieuse.

« Dénonciateur de Lavater, » répètent en chœur les détracteurs de Mirabeau. Nous renvoyons les lecteurs de bonne foi et désireux de juger par eux-mêmes, aux citations que nous faisons de cette brochure : et nous laissons à décider à chacun, de quel parti, pour Lavater ou bien pour Mirabeau, doivent être les amis de la liberté et de la libre pensée.

La *Lettre à Frédéric-Guillaume II*, qui fut effectivement adressée à ce souverain lors de son avénement au trône, est le programme le plus complet et aussi le plus ferme de poli-

tique sage et largement libérale, qui ait jamais été soumis aux méditations d'un *roi-philosophe*. Après avoir réclamé toutes les libertés, même la liberté illimitée de la presse, après avoir montré l'utilité de répandre l'instruction dans le peuple, et s'être élevé en même temps contre les écoles d'Etat, Mirabeau termine ces sages recommandations par cette maxime profonde qu'il livre aux réflexions du jeune roi : « Il est digne de vous de ne pas trop gouverner. »

Enfin Mirabeau utilise son séjour à Berlin pour recueillir les matériaux de son grand ouvrage sur la *Monarchie prussienne*, qui est un des premiers et reste un des plus vastes tableaux de statistique publiés en France; dans lequel perce à chaque page la préoccupation de l'idée qui fait la grande unité de la vie de Mirabeau. « Tous ces ouvrages, écrivait-il à son ami et collaborateur Mauvillon, doivent être faits comme Tacite faisait les *Mœurs des Germains*, pour encadrer la satire de Rome. C'est France que je vois et veux voir dans Prusse, du moins pour l'exposition des principes que doivent démontrer les détails pour ici et pour là. »

On va nous demander maintenant de nous expliquer sur la mission secrète dont Mirabeau fut chargé pendant son séjour en Prusse, Cette explication est simple, et l'on n'a qu'à feuilleter l'*Histoire secrète de la Cour de Berlin*,

où Mirabeau lui-même a fait connaître tous les détails de cette mission. Ayant quitté la France, dans les circonstances que nous avons dites, ses amis qui nourrissaient depuis longtemps l'espoir d'obtenir du gouvernement qu'il employât Mirabeau d'une manière assortie à sa naissance et surtout à son talent, remontrèrent aux ministres l'utilité que la diplomatie pourrait retirer d'un tel homme séjournant à Berlin, au moment où la mort prochaine du roi qu'on appelait dès son vivant *le grand Frédéric*, et l'avènement d'un successeur à qui l'on supposait un tout autre système politique, pourraient amener des changements majeurs dans les rapports établis entre les grands États de l'Europe. Ces représentations furent écoutées, et M. de Calonne ne fut pas fâché de se réconcilier avec un aussi redoutable adversaire. On demanda Mirabeau un Mémoire sur la situation actuelle de l'Europe; il l'envoya aussitôt, mais écrit avec une hardiesse et une liberté que Lucas-Montigny qualifie d'*étrange*, et que lui-même caractérisait fort bien, en disant qu'il le donnait *en homme libre et non en courtisan*. Nous reproduirons ce *Mémoire*, publié en tête de l'*Histoire secrète de la cour de Berlin* (1). Les ministres acceptèrent néan-

(1) La publication de cet ouvrage, qui eut lieu au moment où il poursuivait son élection en Provence, est encore l'origine d'une des accusations les plus souvent répétées contre Mirabeau, qu'a en vue M. Louis

noins les services de Mirabeau, qui, dès lors, nis à l'aise, fit, en s'adressant au pouvoir, de la ›ropagande révolutionnaire, et, ne perdant ›as de vue la France, détermina la convoca-

ilanc lorsqu'il dit : « *Il se fit un jeu de vendre des manuscrits déjà payés.* » Voici le recit de Droz, dans on *Histoire de Louis XVI*, qui a servi de thème aux écriminations que chacun a accommodées à sa façon : Mirabeau toujours besogneux, imagina, pour subvenir aux dépenses de son voyage (pour la Provence), le tirer parti des lettres secretes qu'il avait écrites sur a cour de Berlin pendant sa mission ; il en composa in libelle, et fit proposer par le duc de Lauzun au :omte Montmorin, de ne pas publier son manuscrit, il le ministre voulait l'acheter. Celui-ci imposa pour :onditions que l'auteur renoncerait à se faire élire léputé et n'irait point en Provence. Le duc accepta : Mirabeau reçut l'argent, et ne regarda point sa parole :omme engagée. Il fit plus : un libraire, qui était près le tomber en faillite, et dont la femme était sa maîtresse, le pressa de lui livrer le manuscrit dont le scandale assurait la vente rapide, et, ce qu'on ne peut répéter sans honte, non-seulement Mirabeau consentit, nais il prit un nouveau salaire. »

Ce qu'on ne peut repéter sans honte pour M. Droz st pour tous ceux qui ont gratuitement endossé cette calomnie, c'est que ce récit est complétement faux. Une lettre du comte de Montmorin à Mirabeau, précisément a l'occasion de l'*Histoire secrete de la cour de Berlin*, et la réponse de celui-ci, publiées dans la *Correspondance avec le comte de la Marck*, détruisent formellement cette odieuse accusation. Reste donc le fait de cette publication, qui pouvait être impolitique, et, en tout cas, peu délicate vis-à-vis des deux gouvernements intéressés. Mais ce n'est là après tout qu'une peccadille revolutionnaire. Quant au fond meme de l'ouvrage, il n'a rien que d'honorable pour Mirabeau ; il montre sous son vrai jour sa mission à Berlin, et ceux qui s'attendraient à y trouver des anecdotes scandaleuses ou ordurières seraient à coup sûr fort désappointés.

tion de l'Assemblée des notables, puis celle des États généraux.

Sitôt qu'il vit ses conseils porter leurs fruits, et le mouvement commencer en France par la réunion de l'Assemblée des notables, il eut hâte de quitter la Prusse. « Je me croirais mille fois honoré, écrit-il le 13 janvier 1787, d'être le secrétaire de cette Assemblée, dont j'ai eu le bonheur de donner l'idée... Mais rester ici condamné au supplice des bêtes, à sonder et remuer les sinuosités fangeuses d'une administration qui signala chacune de ses journées par un nouveau trait de pusillanimité et d'impéritie, c'est ce dont je n'ai plus la force, parce que cela ne me paraît bon en rien : faites-moi donc revenir. »

Mirabeau avait hâte de jeter aux orties le froc de la diplomatie, qui ne convenait nullement à son âme franche et impatiente. Il ne resta que trois jours à Berlin après l'envoi de cette lettre. Mais il n'arriva pas à Paris avec la gravité d'un personnage officiel en retour de mission. Il signala son retour par la publication de sa *Dénonciation de l'agiotage*, qu'il avait méditée dans sa route. Son courage à flétrir ce qu'il considérait comme la cause de la ruine des finances du royaume lui valut une lettre de cachet. Cette nouvelle persécution, à laquelle il fut assez heureux pour pouvoir se soustraire, ne fit que redoubler ses forces, et il fit paraître la *Suite de la dénonciation de l'agiotage*.

Mirabeau jouissait dès lors non-seulement en France, mais dans tous les pays qu'agitait la poursuite de la liberté, d'une influence considérable, que l'on ignore généralement, et dont les historiens n'ont en aucune façon tenu compte. La preuve en ressort clairement des démarches officielles qui furent faites auprès de lui par les Bataves, soulevés contre le stathoudérat, pour obtenir qu'il prît en main leur cause. On considérait à bon droit Mirabeau comme le véritable avocat des peuples. Voici ce que nous lisons dans la lettre officielle qui lui fut adressée par les patriotes hollandais : « Votre éloquence courageuse est consacrée à défendre les droits des peuples... Il s'agit de la liberté d'un peuple, et d'annoncer à nos politiques combien cette révolution, qu'ils regardent avec une stupide indifférence, peut être funeste à la liberté générale... La vérité ne perce souvent qu'après bien des années, et les oppresseurs jouissent tranquillement du fruit de leur tyrannie. Le génie seul a le privilége de faire triompher la liberté dès qu'il a parlé. S'il se tait lorsqu'il peut élever la voix, il est coupable ; et ce genre de tort ne peut pas être celui d'un homme qui, comme vous, s'est toujours montré le défenseur de la liberté et l'antagoniste persévérant et courageux du despotisme. »

Mirabeau ne pouvait résister à une semblable invitation, et son *Adresse aux Bataves* est

un des morceaux les plus éloquents qui soient sortis de sa plume. C'est d'un bout à l'autre un encouragement à ce peuple de persister dans sa généreuse insurrection, un appel révolutionnaire et un manifeste républicain : c'est une revendication nette et énergique de la souveraineté du peuple.

Il faut citer encore parmi les écrits de Mirabeau antérieurs à son rôle politique, ses *Observations sur la prison de Bicêtre et sur les effets de la sévérité des peines*, qui présentent les véritables bases sur lesquelles doit reposer toute législation criminelle, et qui sont animées d'un esprit démocratique, à travers lequel on sent souffler le vent prochain de la révolution : « J'ai parlé avec énergie, dit Mirabeau en commençant cette brochure, des attentats sur la liberté personnelle des citoyens, des lettres de cachet, des prisons d'État ; et comme si la rouille aristocratique entachait l'esprit le plus exempt du préjugé qui classe les hommes par le rang et par la fortune; comme si les angoisses du plébéien et du pauvre méritaient moins d'indignation que celles du riche et du patricien, je me suis à peine occupé des maisons de force. » Nous terminerons cette énumération en rappelant la brochure sur *la Liberté de la presse*, imitée de l'anglais de Milton, avec cette épigraphe empruntée à l'auteur républicain du *Paradis perdu* : « Tuer un homme, c'est tuer une créa-

ture raisonnable ; mais étouffer un bon livre, c'est tuer la raison elle-même. »

Voilà comment a été occupée la jeunesse de Mirabeau ! voilà par quelles passions elle a été consumée ! voilà par quels travaux il s'était préparé à son rôle politique !

On pourra s'assurer, — en parcourant les admirables citations que nous multiplions de ces ouvrages si méconnus, et qui ont en quelque sorte tout l'attrait d'une découverte inédite, — on pourra s'assurer si Mirabeau n'était pas écrivain autant qu'orateur. Révolutionnaire par le style, non moins que par la pensée, il a le pressentiment de la langue moderne, comme du droit nouveau. Avec Camille Desmoulins, ce furent peut-être les seuls écrivains romantiques d'une époque encore toute classique, dont la littérature devait se personnifier dans André Chénier et l'art dans David, — et dont Robespierre avec son rigorisme guindé, son sentimentalisme religieux, et sa froide rhétorique, fut incontestablement l'expression la plus complète.

A la vérité, tous ces écrits de Mirabeau ont une ampleur et une véhémence oratoires (1) ; ils

(1) M. Nisard qui, comme M. Barthe, a eu son heure de libéralisme, écrivit aussi sur Mirabeau à une époque où il n'était pas encore de mode parmi ceux qui se proclamaient les héritiers de la Révolution, de vilipender le premier auteur de cette Révolution. Il apprécie ainsi, d'une façon très remarquable, dans le *National* du 4 juillet 1834, le procédé et le style de

ont même parfois dans leur forme expressive, une violence qui peut paraître excéder les

Mirabeau écrivain avant d'être orateur : « Mirabeau apprend à mesure qu'il écrit, écrit à mesure qu'il apprend. Concevoir et produire sont chez lui deux choses simultanées; en même temps qu'il lit, il juge; en même temps qu'il juge, il prend la plume; sa main court à la suite de son esprit, ou son esprit à la suite de sa main; il pense et écrit à tire d'aile; mais il n'écrit que parce qu'il ne peut pas parler. Tâchez de comprendre comment un homme né pour les luttes de la parole, pour les longues improvisations, pour rendre les idées en même temps et par le même effort qu'il les reçoit; comment cet homme, tour à tour emprisonné, exilé, ne trouvant dans toutes ces solitudes personne à qui parler, n'ayant autour de lui que des murs sans écho ou des geôliers sans intelligence, cherche à s'épancher sur ce papier, où semble s'entasser son écriture, comme s'il craignait d'en manquer. Sa plume, libre et déchaînée, remplace sa parole interdite et mise sous les verroux. Voilà pourquoi Mirabeau est écrivain comme on est orateur. C'est l'orateur empêché, comprimé, qui se soulage par la voie de l'écrivain. son style est ample, abondant, peu coupé, comme sera quelque jour sa parole; et il donne sa période pleine et peu variée, comme il donnera sa phrase oratoire, de toute l'haleine d'une vaste poitrine, de la poitrine des Mirabeau. Il semble que tout ce qui a été écrit a été parlé, et qu'une main mal cachée sténographiait à son insu ces allocutions solitaires. Mirabeau n'est écrivain qu'en attendant; vienne une révolution, une assemblée, une tribune, il jettera la plume pour prendre la parole. » Cette appréciation a spécialement en vue la *Correspondance de Vincennes* :—M. Nisard, pas plus que le commun des biographes, n'en savait pas plus long, — mais elle peut s'appliquer à l'ensemble des écrits de Mirabeau. Ce n'était pas un ciseleur de phrases, et il n'avait pas le temps de peser ses mots; il ne prenait la plume que sous l'émotion d'une grande cause à défendre ou d'un vif sentiment à exprimer, et il courait à l'idée sans prendre le temps de s'arrêter à la forme. Tous ses écrits n'en sont pas moins frappés du cachet de l'originalité d'un grand écrivain.

bornes ; mais si l'on songe à l'époque où il écrivait, aux abus terribles et profondément enracinés qu'il s'agissait d'abattre, on sent qu'il n'y a là ni exagération, ni emphase, mais une passion noble et vivement ressentie, qui fait la puissance en même temps que la grandeur de Mirabeau. C'est un torrent révolutionnaire qui se précipite et entraîne tout après lui. Il écrivait lui-même dans une de ses *Lettres sur l'administration de Necker* : « Peut-on régénérer, peut-on même réformer ce pays-ci sans attaquer aussi véhémentement les personnes que les choses? »

« Mirabeau, dit Laharpe, a été vraiment l'homme de la Révolution. » Le *Dictionnaire allemand de la conversation* traduit ainsi cette pensée de Laharpe : « Nous ne devons point juger Mirabeau d'après la mesure ordinaire ; c'est quelque chose de plus qu'un simple mortel individuel, c'est, pour ainsi dire, *une époque incarnée dans un individu.* » Victor Hugo a répété dans son langage sublime : « Mirabeau, ce n'est pas un homme, ce n'est pas un peuple, c'est un événement qui parle. Un immense événement ! La chute de la forme monarchique en France. » — Sans doute, toutes les idées étaient formulées avant la Révolution, et il n'est pas une de ses revendications les plus absolues qui n'ait été exprimée avec netteté par Voltaire, Rousseau, Mably, Turgot, ou Vauban,

mais il s'agissait de faire passer les idées dans les faits, il s'agissait de renverser de fond en comble un vieil édifice, étayé sur des abus monstrueux, légitimés en quelque sorte par l'habitude (1), et de le reconstruire sur des bases nouvelles. Or, l'énergie et l'audace d'un semblable rôle, dans quel autre contemporain que Mirabeau, la trouvons-nous? Il fallut son impulsion puissante pour révéler à eux-mêmes Robespierre, Danton, et les autres.

Mirabeau a été l'âme vivante de la révolution; il l'avait préparée de longue main; quoi qu'en dise M. de Lamartine, son génie ne pâlit pas devant elle; il éclata dans tout son resplendissement au contraire; lui seul peut-être n'eut pas le vertige en présence de ce bouleversement inouï, dont il calculait avec sûreté la marche, prévoyant les écueils semés sur la route aussi bien que les obstacles qui allaient se dresser de toutes parts, et dont il avait dès longtemps mûri la direction, se sentant assez fort pour tenir le gouvernail au milieu de la tempête, et pour modérer l'ouragan déchaîné par lui.

Il écrivait à son ami Mauvillon, en août 1789:

(1) « Au nombre des maux les plus affligeants de la société, dit Mirabeau au début de ses *Observations sur la maison de force appelée Bicêtre*, je compte l'insouciance à laquelle l'habitude nous entraîne sur les excès les plus déplorables, lorsqu'ils se répètent journellement sous nos yeux. »

— « La nature de mes affaires, de mes projets et de mes perspectives est devenue telle, qu'il est absolument impossible que je m'en explique par écrit. Il faudra un voyage, et un voyage d'affidé pour cela. Vous saurez alors que j'ai mis plus de suite qu'un autre mortel quelconque peut-être à vouloir opérer, améliorer et étendre une révolution qui, plus qu'aucune autre, avancera l'espèce humaine. Vous verrez aussi que ce qui n'a dû vous paraître longtemps que les aperçus électriques d'une tête très active, était la combinaison d'un énergique philanthrope qui a su tourner à son but toutes les chances, toutes les circonstances, tous les hasards d'une vie singulièrement étrange et féconde en bizarreries et en singularités. »

Un homme qui a senti, lui aussi, combien étaient mal connues les origines de la révolution et défiguré son esprit par nos brillants et systématiques historiens, et qui s'est dévoué à l'œuvre patiente et méritoire de reconstituer le *génie de la révolution*, M. Ch. Louis Chassin, dans le second volume de son grand ouvrage qui paraît en même temps que le nôtre, et dont il a bien voulu nous communiquer d'avance les épreuves, a justement constaté l'influence considérable de Mirabeau dans la revendication des droits qui constituent le véritable héritage de 1789; il ressort clairement des nombreuses citations faites par notre ami et coreligionnaire politique, que Mirabeau peut

et doit être considéré comme le fondateur de la liberté individuelle en France.

Voilà l'homme. Son rôle à la Constituante est connu. De même qu'il personnifie dans les faits le grand mouvement qui entraîna la révolution, il représente dans les idées l'expression la plus complète et à la fois la plus courageuse et la plus nette de tous les grands principes de liberté et de justice dont la révolution nous a légué le glorieux héritage. Une des plus grandes erreurs de la Convention a consisté dans une notion exagérée des droits, dans un sentiment excessif de la responsabilité de l'État, qui lui firent trop souvent méconnaître les priviléges inviolables de la pensée humaine et de la liberté individuelle. Mirabeau, lui, était en garde contre de semblables doctrines, et il peut être considéré comme le précurseur de la démocratie libérale. En toute occasion, nous le voyons proclamer les droits absolus de l'individu, et protester contre ce qu'on appelle la raison d'État : il demande l'inviolabilité du secret des lettres; il veut que la liberté individuelle la plus étendue soit respectée dans toutes ses manifestations, même dans celle qui consisterait à émigrer hors la patrie, lorsqu'on n'y est pas retenu par des obligations spéciales,— et cette opinion ne fut pas dictée, comme le prétendent ses tracteurs, par sa tendresse nouvelle pour la cour, à propos du voyage à Rome des ta

du roi : — on la trouve d'avance exprimée, d'une façon non moins explicite, dans sa *Lettre à Frédéric-Guillaume*. Il est partisan de la liberté illimitée de la presse; la liberté la plus illimitée de la religion et des cultes est à ses yeux, dit-il, un droit si sacré, « que le mot *tolérance*, qui voudrait l'exprimer, lui paraît en quelque sorte tyrannique lui-même, puisque l'existence de l'autorité qui a le pouvoir de tolérer, attente à la liberté de penser, par cela même qu'elle tolère, et qu'ainsi elle pourrait ne pas tolérer. » Il est vrai qu'en dépit de cette profession de foi, il trempa dans la Constitution civile du clergé; mais on peut affirmer avec sûreté qu'il eut la main forcée par l'entraînement, en quelque sorte impérieux, des circonstances, et il ne se dissimulait pas les embarras qu'allait causer à la révolution une mesure non moins impolitique que vexatoire. Il s'en exprimait ainsi dans une lettre confidentielle :

« Voilà une plaie toute nouvelle, mais la plus envenimée de toutes, qui va ajouter encore un foyer de gangrène à tous ceux qui rongent, corrodent et dissolvent le corps politique... Nous arrangeons le schisme religieux à côté du schisme politique; nous n'avions pas assez de résistances, nous en suscitons à plaisir; de dangers, nous évoquons le pire de tous; d'embarras, nous soulevons le plus inextricable; c'est de quoi amener la fin de tout,

si l'Assemblée ne se lasse pas bientôt d'obéir aux anarchistes. »

C'est un des caractères les plus remarquables de Mirabeau que ce respect de toutes les opinions quelles qu'elles soient, en politique non moins qu'en philosophie et en religion. Il voulait la liberté, *même pour les jésuites ;* la tolérance, *même pour les gens à chapelets.* Nous le verrons tout à l'heure engager le roi à appeler successivement tous les partis au ministère, même les Jacobins. La page suivante, extraite des *Lettres à Mauvillon*, résume sous une forme remarquable toute sa pensée à cet égard :

« Nous sommes un singulier mélange d'Oromase et d'Arimane, ou, plus philosophiquement parlant, de l'esprit céleste de Dieu animant une matière imparfaite et réfractaire. Aussi ne devons-nous jamais, ni trop admirer, ni trop mépriser : ce que nous devons encore moins, c'est désespérer et haïr. Trois chemins doivent nous conduire à la plus inaltérable indulgence : la conscience de nos propres faiblesses; la prudence qui craint d'être injuste; et l'envie de bien faire, qui, ne pouvant refondre ni les hommes ni les choses, doit chercher à tirer parti de tout ce qui est, comme il est. Je me crois obligé de porter désormais cette extrême tolérance sur toutes les opinions philosophiques et religieuses. Il faut réprimer les mauvaises actions, mais souffrir les mauvaises pensées et tout les

mauvais raisonnements. Le dévot et l'athée, l'économiste et le réglementaire aussi entrent dans la composition et la direction du monde, et doivent servir aux têtes douées de la bonne ambition d'aider, autant que le peut notre faiblesse, au bien-être du genre humain. Tolérons donc les écrivains quelconques; s'ils appellent à la raison, c'est très bien fait: nous leur parlerons raison; s'ils invoquent la liberté, c'est encore mieux fait : nous leur dirons que la liberté de penser, d'écrire, surtout celle des actions innocentes, celle du travail et du commerce, sont l'âme de la politique... ils battront des mains, le répéteront avec nous, et leurs élèves en feront autant. Tolérons de même jusqu'aux gens à chapelets; ils adorent la Providence, ils ont raison. Nous leur dirons qu'elle est toute bienfaisante, et qu'elle nous prescrit de l'imiter; qu'elle a chargé l'homme de besoins, qu'elle nous oblige de ne pas l'empêcher d'y pourvoir; qu'elle lui a donné des droits, imposé des devoirs, et nous ferons de notre philosophie secourable, une religion, un culte. En vérité, dans un certain sens, tout m'est bon : les événements, les hommes, les choses, les opinions; tout a une anse, une prise. Je deviens trop vieux pour user mon reste de force à des guerres; je veux la mettre à aider ceux qui aident; quant à ceux qui n'y songent que faiblement, je veux m'en servir aussi, en leur persuadant qu'ils

sont très utiles. Que m'importe, à d'autres conditions, la gloire qu'il ne faut employer elle-même que comme un outil? ce serait vanité d'en faire un autre usage. N'excommunions personne et associons-nous à quiconque a un côté sociable. ***Mal est ce qui nuit, bien est ce qui sert.*** Nous devons nous garder d'être ennemis des autres écoles; c'est la postérité qui marquera les rangs. Notre affaire à nous, c'est d'avancer, si nous le pouvons, de quelques années, de quelques mois, de quelques jours le règne de la propriété, de la liberté et des secours réciproques. »

Quant aux opinions religieuses de Mirabeau, elles sont également éloignées de la religiosité bigote, et, dans une certaine mesure fanatique de Robespierre, imposant à la République le culte officiel de l'Etre suprême,—et de l'impiété bruyante, inconséquente et superstitieuse au fond de l'école voltairienne. Il est supérieur aux préjugés du sentiment religieux. Il ne croyait pas en Dieu, nous dit avec une onction douloureuse M. de Lamartine. Mais il croyait en l'humanité qui porte en elle-même la conscience de sa propre loi. Il séparait la morale de la religion. Il respectait cette dernière, comme il estimait que l'on devait respecter tous les sentiments individuels, mais il lui interdisait avec raison toute influence sociale ou politique. Sa brochure sur Lavater, quelques unes des *Lettres écrites du*

donjon de Vincennes et certaines pages de l'*Essai sur le despotisme*, nous font bien connaître toute sa pensée.

En matière de commerce et de finances, Mirabeau était l'ennemi de toutes les mesures autoritaires et prohibitives. Il se déclara, en toute occasion, l'adversaire de tous les monopoles, de tous les priviléges et de toutes les mesures fiscales, et le défenseur de la liberté la plus étendue du commerce et de l'industrie. Enfin, la question sociale, dans les termes larges et radicaux où elle commence depuis quelque temps seulement à s'imposer à nos économistes, n'échappa pas à ses prévisions profondes. Déjà, dans sa *Lettre à Frédéric-Guillaume*, il l'invitait à établir des ateliers de travail pour les ouvriers; dans le discours qu'il prononça à la Constituante à propos de la caisse Lafarge, se trouve en germe le principe de toutes les institutions développées plus tard dans le but de substituer la mutualité à l'assistance; enfin M. Lucas-Montigny nous a transmis un projet remarquable écrit de sa main, relatif aux distributions de secours que nécessitaient à Paris le mauvais état des affaires et les rigueurs de l'hiver de 1790. Il y établissait le principe d'un prélèvement modique fait sur le salaire de tous les ouvriers, pour subvenir aux premiers frais de ces distributions de secours, afin qu'elles perdissent leur caractère d'assistance gratuite; et il recommandait que, en motivant

les mesures qu'il proposait, on fît bien sentir « le danger et l'immoralité de l'aumône proprement dite. »

On a répété souvent que Mirabeau ne s'était point élevé jusqu'à la perception républicaine, et que son programme s'était arrêté à la forme monarchique tempérée et constitutionnelle. Cel argument a été surtout invoqué par les historiens les plus favorablement disposés, en vue d'excuser et de justifier ses rapports avec la cour. Cette atténuation de la Révolution n'existait point dans l'esprit de Mirabeau. Mais en même temps qu'il allait aussi loin que personne dans le domaine idéal des idées absolues, il avait à un vif degré le sentiment pratique des situations. Il savait que l'on peut tout compromettre en voulant tout précipiter, et, tenant plus à la satisfaction vraie de faire triompher ses principes qu'à la vaine popularité qu'on peut gagner à flatter les passions populaires, il calculait d'un œil froid et sûr la marche des idées qui pénétraient graduellement dans les mœurs, et mesurait son action sur les progrès de l'opinion publique. A ce point de vue, il croyait à la nécessité temporaire d'une monarchie. Il ne se dissimulait pas d'ailleurs les inconvénients de cette sagesse. » « L'effervescence est prodigieuse, et l'on est irrité de ce que je suis toujours aux partis modérés, écrivait-il à Mauvillon, mais je suis si convaincu qu'il y a un différence énorme

entre voyager sur la mappemonde ou en réalité sur la terre; je le suis tellement que nos commettants s'intéressent extrêmement peu à nos discussions métaphysiques, tout importantes qu'elles puissent être, et que nous ne pourrons compter vraiment sur leur appui, qu'alors que nous toucherons directement au pot-au-feu; je le suis tellement que le meilleur moyen de faire avorter la révolution, c'est de trop demander, que je mériterai encore longtemps cet honorable reproche. »

Il écrivait à la même époque dans le *Courrier de Provence :* « Si le projet de réclamer hautement les grands principes de la liberté est un de ceux qui entraînent le plus fortement un ami des hommes, aussitôt qu'il veut passer à l'exécution, il se trouve placé entre deux écueils. La vérité commande de tout dire, et la sagesse invite à temporiser; d'un côté, la force de la justice porte à franchir les timides considérations de la prudence; de l'autre, la crainte d'exciter une fermentation dangereuse, alarme ceux qui ne voudraient pas acheter le bien de la postérité au prix du malheur de la génération actuelle. O vous, tyrans de la terre, vous ne ressentez pas, en la couvrant de maux et de ravages, la moitié des inquiétudes qu'éprouvent ses bienfaiteurs en cherchant à les réparer! Le philosophe qui travaille pour le temps, et qui, dans son époque, ne s'adresse pas à la multitude, doit

venger l'humanité sans ménagement ; sa circonspection serait faiblesse, ses égards lâcheté, sa tolérance prévarication. Mais l'homme d'Etat qui agit sur tous, et dans un moment donné, s'assujettit à une marche plus mesurée, il ne livre des armes au peuple qu'en lui apprenant à s'en servir, de peur que, dans un premier accès d'ivresse, il n'en abuse, et ensuite ne les tourne contre lui-même, et ne les rejette après avec autant de remords que d'effroi. »

M. de Lamartine lui-même a rendu une justice remarquable de sa part, à ce rôle de Mirabeau, et le passage suivant de sa *Notice* fait un heureux contraste avec les récriminations sans réserve comme sans mesure qui la déparent : « Il faut le dire ici, pour bien comprendre l'impulsion tantôt violente, tantôt modératrice et souvent ambiguë du grand homme de la révolution, — Mirabeau, — extrême quelquefois dans ses paroles, quand l'énergie de l'élocution chez l'orateur dépassait la mesure de la pensée chez l'homme d'état, ou quand l'ivresse des applaudissements altérait, au lieu de rassasier le tribun,—était bien loin d'être extrême dans ses opinions. Les principes philosophiques qui l'animaient et qu'il s'était juré à lui-même de faire prévaloir sur les servitudes, sur les routines et sur les superstitions invétérées des peuples, n'avait point dans sa large tête ce caractère aveugle

et emporté du fanatisme qui renverse au hasard tout ce qui existe devant lui pour faire place à l'absolu ou à l'impossible. Son intelligence dominait en lui-même ses passions; son expérience historique, et pour ainsi dire innée, réglait et mesurait l'application de ses théories; il se rendait compte des obstacles; il pactisait avec les habitudes; il savait la place immense qu'un passé même mauvais occupe dans le présent et dans l'avenir d'une nation; il ne se fiait pas à l'enthousiasme même qui l'inspirait, comme à une force permanente; il savait que cet enthousiasme, qui élève momentanément, comme le bouillonnement de l'eau sur le feu, un peuple au-dessus de son niveau naturel, le laisse retomber, quand il est refroidi, au-dessous de lui-même. Il voulait remplacer en détruisant; il sentait, avec l'immense majorité de la nation à cette époque, que les institutions sans racines et sans ancêtres, importées d'Amérique en France par Lafayette, étaient des institutions prématurées pour la vieille Europe, que la place considérable et presque unique, occupée par un trône depuis treize siècles en France, laisserait, s'il venait à disparaître trop tôt, un vide qui ne serait comblé que par des anarchies, des dictatures, des despotismes soldatesques ou populaires. Il ne croyait ni au droit préexistant, ni à l'éternité de la monarchie, mais il croyait à sa nécessité temporaire... En prin-

cipe, il ne demandait à la révolution que de transformer le régime du pouvoir absolu en royauté constitutionnelle et pondérée, d'ouvrir d'une main hardie, mais non violente, le gouvernement à la raison, à la liberté, aux idées, à la philosophie, au talent des hommes supérieurs de la nation représentée par ses plus intelligents organes, et d'assurer par des institutions permanentes mais régulières, ces conquêtes d'une révolution passagère et promptement finie, le règne de la raison humaine, la destruction du pouvoir théocratique et de la féodalité aristocratique, une nation souveraine exerçant son pouvoir législatif par une représentation élective et un roi investi du pouvoir exécutif tout entier, gouvernant dans l'intérêt général, au nom de la volonté publique, au lieu de gouverner dans l'intérêt d'une noblesse et d'une aristocratie, au nom d'une possession prétendue divine, des peuples aussi favorables à la tyrannie qu'à la révolte.»

On ne peut pas rendre de plus magnifique hommage assurément à la force politique de Mirabeau, et aussi au désintéressement de son patriotisme. Mirabeau prévoyait, avec une lucidité remarquable, l'anarchie sanglante de 93 et le despotisme, aboutissement inévitable d'une démagogie sans frein. Il voulait prévenir, s'il se pouvait, ce déchaînement et ses conséquences; il voulait épargner à son pays ces désordres et ces rudes épreuves, et leur

funeste influence pour la liberté; il voulait assurer les conquêtes de la révolution d'une façon stable, et empêcher qu'à la suite d'une secousse terrible, les forces vives de la nation désorganisées, on retournât vers un inconnu misérable et vers un nouveau despotisme.

Ce furent ces considérations qui lui dictèrent notamment son discours en faveur du *veto* royal. Le même jour où, pour la première fois, il disait aux communes encore séparées des deux ordres privilégiés, que le *peuple est tout*, il prononçait aussi ces paroles : « Et moi aussi, je crois le *veto* du roi tellement nécessaire, que j'aimerais mieux vivre à Constantinople qu'à Rome s'il ne l'avait pas. » Ce rapprochement de principes nous paraît expliquer toute sa politique. Il développa lui-même avec une sincérité remarquable dans le *Courrier de Provence*, le fond de sa pensée. Il reprend les points principaux de son discours, et montre qu'il faut toujours en politique faire contre-poids là où l'équilibre paraît compromis. Il livre aux méditations de ses lecteurs les réflexions suivantes, dont nous pourrons, mieux que les contemporains, apercevoir aujourd'hui la portée, après l'expérience de la Convention et du Directoire, suivis du Consulat et de l'Empire. « Quand le pouvoir exécutif, livré à ses propres excès, sans frein et sans règle, en est à son dernier terme, il se dissout de lui-même; il retourne à la nation qui l'a départi. Tous

réparent alors les fautes d'un seul ; la machine politique se recompose et la liberté naît soudain ou se rajeunit dans cette crise. Nous n'irons pas loin en chercher l'exemple. Mais si la Révolution était inversée, si le Corps législatif, avec de grands moyens de devenir ambitieux et oppresseur, le devenait en effet... des factions terribles naîtraient de ce grand corps décomposé ; les chefs les plus puissants seraient le centre de divers partis, qui chercheraient à se subjuguer les uns les autres ; l'anarchie anéantirait tout gouvernement. Et si la puissance royale, après des années de division et de malheurs, triomphait enfin, ce serait en mettant tout de niveau, c'est-à-dire en écrasant tout. La liberté publique resterait ensevelie sous les ruines. On n'aurait qu'un maître absolu sous le nom de roi, et le peuple vivrait tranquillement dans le mépris, sous un despotisme presque nécessaire. »

Ainsi donc Mirabeau qui, comme on le voit, avait une prévision très clairvoyante, des écueils d'anarchie suivie de despotisme auxquels courait s'engloutir la révolution, lancée par lui, voulait la sauver du naufrage, et c'est au contre-poids du pouvoir exécutif qu'il croyait devoir s'adresser pour modérer sa marche. Il ne faut pas oublier que ce pouvoir, personnifié dans une royauté encore inviolable, avait alors une tout autre force et un tout autre prestige que nous ne pouvons nous le fi-

gurer aujourd'hui. D'ailleurs c'était l'époque des rois-philosophes, et, durant tout le dix-huitiéme siècle, les publicistes les plus dévoués aux réformes radicales, tous ceux qui, avant Mirabeau, avaient le plus fait pour préparer la révolution dans les idées et dans les mœurs, attendaient d'en haut toute l'impulsion. Mirabeau, le premier, révéla au peuple sa force latente, et fit entrer sur la scène politique cet élément nouveau (1). Mais en attendant que le peuple fût préparé au rôle qui désormais lui appartenait dans la direction des destinées du monde, et que la multitude fût suffisamment éclairée, une dernière mission restait à la royauté, — paratonnerre placé au-dessus de la révolution pour la préserver de l'anarchie qui entraînerait une rechute au despotisme. Mirabeau l'avait compris. Il ne croyait pas à l'intelligence ni au désintéressement des rois-philosophes, et il avait senti la nécessité de faire intervenir le peuple pour débattre directement avec ses despotes les intérêts de sa prospérité et de sa liberté. Mais la royauté avait alors une force propre qui, dans sa main puissante, pouvait devenir un instrument utile. Admis après Voltaire, dans l'intimité de Frédéric le Grand, il avait subi le

(1) « Mirabeau, le premier, dans l'Assemblée des députés des communes, dit M. Barthe, révéla au peuple français son existence morale, trop longtemps méconnue, en proclamant ses droits et sa puissance.

charme de l'homme, mais ne s'en était pas laissé imposer par le despotisme du souverain; il salua l'avénement de Frédéric-Guillaume, comme une aurore de délivrance pour le peuple prussien, et le plus essentiel des conseils qu'il donna au nouveau monarque fut de « ne pas trop gouverner. »

L'espérance déposée par Mirabeau sur Frédéric-Guillaume, Louis XVI en France l'avait réalisée, dans une certaine mesure; Mirabeau, qui, à l'avénement de Louis XVI au trône, lui avait dédié son *Essai sur le despotisme*, devait éprouver de la sympathie pour ce roi honnête homme et bien intentionné, qui ne péchait que par indécision et par faiblesse, victime désignée à être immolée sur l'autel de la révolution en holocauste expiatoire des forfaits de la royauté, acceptant son sort avec résignation. Non moins que vers le peuple Mirabeau avait donc eu sans cesse les yeux tournés vers ce nouveau monarque, et on comprend que, voyant l'action funeste des partis qui se disputaient l'Assemblée, et déposaient d'avance des germes de dissolution dans la Constitution qui devait tout régénérer, il en soit venu à confondre le roi et le peuple dans une solidarité commune, qui, bien comprise et sincèrement acceptée des deux parts, pouvait consacrer la révolution et confondre les factieux.

Ce fut là le principe de ses relations avec la cour; relations qui, à proprement parler, n'a-

vaient jamais cessé d'exister depuis l'époque où Mirabeau, chargé de la mission que nous avons dite, à Berlin, avait déterminé la convocation de l'Assemblée des notables, puis celle des États généraux. Nous n'avons pas à justifier ici ces relations, mais à les expliquer. Pour qu'elles pussent être incriminées, et pour que l'on pût, à leur occasion, accuser Mirabeau de trahison, il faudrait que,—comme on l'a prétendu d'ailleurs, — s'effrayant de son propre ouvrage, il ait voulu faire rentrer dans son lit le flot révolutionnaire déchaîné par lui, et qu'il ait conclu dans ce but avec la cour une criminelle alliance contre les droits du peuple. Mais si au contraire ce fut toujours au nom de la révolution et dans l'intérêt du peuple que Mirabeau négocia avec la cour; s'il ne fit que chercher à gagner auprès du roi la cause révolutionnaire, à l'identifier avec elle, et à asseoir sur des bases plus larges et plus sûres les principes qu'il avait le premier et le plus nettement proclamés; s'il apporta dans ces relations toute l'indépendance et toute la fougue de son caractère, — elles ne servent qu'à compléter son rôle et à accentuer plus nettement sa physionomie. Elles ne font ni ombre à sa gloire, ni déshonneur à sa mémoire.

Or, les relations de Mirabeau avec la cour ne furent pas en réalité d'une autre nature; nous le retrouvons tout entier dans ses notes

écrites pour la cour, — le même que dans les lettres intimes écrites du donjon de Vincennes, le même que dans ses ouvrages qui précédèrent la révolution, le même que dans sa correspondance particulière avec Mauvillon et ses autres amis, le même que dans ses discours à l'Assemblée constituante, et dans ses articles au *Courrier de Provence*. Mirabeau est un bloc de bronze fondu d'un seul jet; tous les documeuts publiés sur son compte,—et certes, il est peu d'hommes dont la vie ait été ainsi mise à jour et surprise dans son intimité la plus familière,—ne nous font que mieux apercevoir l'unité de caractère et de principes qui domine toute sa vie.

Le premier Mémoire de Mirabeau, adressé au roi est du 15 octobre 1789, Mirabeau répond aux inquiétudes qui agitent la cour après les journées séditieuses des 5 et 6 octobre; mais c'est pour faire ressortir plus vivement l'imprudence irréparable qu'il y aurait à sortir de France, à se séparer de la révolution; à divorcer avec son peuple, à recourir aux armes: — avec qui ? avec une noblesse qui, isolée, n'est rien; avec des étrangers ? moyen odieux et impuissant, qui enlèverait toute créance aux intentions paternelles et généreuses du roi. — Le salut du roi est : à accepter franchement la révolution et à en con rer les conquêtes, — à se coaliser avec son peuple contre les factieux, à quelque parti qu' ant, qui

voudraient détruire ou faire avorter la constitution.

La Cour reculait devant de semblables conseils, et devant un semblable allié. Mirabeau voulait rester lui, et ce n'était pas à lui à faire des concessions. Les relations, interrompues après cette première note, se renouent à partir du 16 mai 1790 et depuis cette date se poursuivent d'une façon plus régulière. Les considérations préliminaires sur lesquelles Mirabeau insiste dans le nouveau Mémoire qui lui est demandé, parce que ce sont les conditions rigoureuses, auxquelles seules il peut prêter au roi le concours qui lui est demandé, c'est que — « ce serait une entreprise au-dessus des forces humaines que de vouloir rétablir la monarchie sur les antiques bases que la révolution a détruites. Il n'est pas de puissance, quelque habile et quelque vigoureuse qu'on veuille la supposer, capable d'y parvenir. Une contre-révolution serait aussi impolitique et dangereuse que *criminelle*. Tout le monde, en France, depuis le roi lui-même jusqu'au dernier de ses sujets, a, par intention, action ou omission, pris part à cette révolution. Ce n'est que lorsqu'elles s'aperçurent que le mouvement ne suivait pas la direction qu'elles avaient voulu lui imprimer, et que les ruines de l'édifice commencaient à tomber sur elles, que quelques personnes firent pour le soutenir des efforts plus dangereux qu'utiles. Aussi n'est-

ce point, dit-il dans sa lettre au roi, cette antique monarchie qu'il a l'intention de défendre. Ce qu'il veut, c'est la modifier, la régénérer, arriver enfin à une forme de gouvernement plus ou moins semblable à celle qui a conduit l'Angleterre à l'apogée de sa puissance et de sa gloire. »

Pour mieux convaincre le roi, il entreprend de lui démontrer que la révolution a été en définitive profitable au pouvoir royal : « Avant la révolution actuelle, l'autorité royale était incomplète parce qu'elle n'était pas fondée sur des lois ; insuffisante parce qu'elle tenait à la force publique plus qu'à l'opinion ; incertaine parce qu'une révolution toujours prête à éclater était capable de la renverser. Le roi était forcé de ménager sa noblesse, de négocier avec le clergé, de composer avec les parlements, de combler la cour de faveurs ; il n'avait pas plus qu'aujourd'hui le pouvoir absolu, qui n'existe nulle part. Le roi faisait les lois, l'opinion publique les sanctionnait, mais le pouvoir de gouverner ne tire pas sa force du pouvoir législatif. La nouvelle constitution donne au monarque le droit de suspendre les mauvaises lois, et ne le prive pas des moyens d'en faire adopter de bonnes. — Le roi établissait seul les impôts : c'était un embarras de plus, une source éternelle de dissensions entre lui et ses peuples. Sera-t-il moins puissant parce qu'il n'aura que des bienfaits à accorder

en échange de l'amour? — La volonté, même arbitraire, s'exécutait sans obstacles; mais ce genre d'autorité n'était utile qu'aux ministres; ils doivent seuls le regretter; il faudra désormais qu'ils soient plus habiles. En établissant la responsabilité des ministres, l'Assemblée nationale a consacré l'impeccabilité du roi...

» Comparez maintenant le nouvel état de choses avec l'ancien régime; c'est de là que naissent les mesures et les dangers, les consolations et les espérances... N'est-ce rien que d'être sans parlements, sans pays d'Etats, sans corps de clergé, de privilégiés, de noblesse? L'idée de ne former qu'une seule classe de citoyens aurait plu à Richelieu. Si cette surface égale convient à la liberté, elle facilite l'exercice du pouvoir. Plusieurs règnes d'un gouvernement absolu n'auraient pas fait autant qu'une seule année de liberté pour l'autorité royale... Une autre partie de la Constitution n'est favorable ni au roi ni au peuple. C'est surtout cette complication de corps administratifs, qui n'est propre qu'à embarrasser. Bientôt l'usurpation du pouvoir, des conflits d'autorité, les résistances individuelles, l'insuffisance de la responsabilité et l'anarchie, développeront tous les inconvénients que les esprits de quelque étendue ont déjà prévus. Telle partie de nos nouvelles institutions se corrigera d'elle-même; il ne faut que scinder l'opinion qui les attaque sourdement.

» Cette comparaison de l'ancien régime et du nouveau fournit deux résultats. Si la plus grande partie des décrets de l'Assemblée nationale est favorable au roi, il est donc intéressé à la Constitution, et doit confirmer de toutes les manières son vœu déjà très marqué de la maintenir. Si quelques décrets seulement lui sont contraires, c'est à les corriger sans danger qu'il faut se borner. Un seul moyen se présente pour cela, mais il est invincible. C'est l'opinion publique, souveraine des législateurs. »

Voilà toutes les mesures de réaction dont Mirabeau se fait l'apologiste; laisser à tous les partis la liberté la plus absolue; mais prendre tous les moyens de faire triompher dans l'opinion publique le système qu'il juge le plus avantageux au salut de l'Etat. Ces moyens se réduisent à trois : « Il faut établir une correspondance entre la capitale et les provinces pour connaître l'opinion. Il faut un journal et des ouvrages pour la diriger vers un seul but. Il faut des ministres habiles et fermes pour la soutenir, pour en profiter. » Mirabeau n'admet pas que l'action d'aucun gouvernement ait le droit d'outrepasser ces limites tracées par le respect absolu de la liberté.

« J'ai dit souvent, répète Mirabeau dans une autre note (24 août 1790), qu'on devait changer de manière de gouverner, lorsque le gouvernement n'est plus le même. L'opinion publi-

que a tout détruit; c'est à l'opinion publique à rétablir; on ne peut déterminer l'opinion publique que par des chefs d'opinion; on ne pourra désormais disposer de la multitude que par la popularité de quelques hommes; le moment approche où cette règle de conduite doit recevoir une application: le ministère public est sur le point d'être formé. »

Il dit formellement dans une note du 1er septembre 1790 : « Le despotisme est pour jamais fini en France. La révolution pourra avorter, la Constitution pourra être subvertie, le royaume déchiré en lambeaux par l'anarchie; — mais on ne rétrogradera jamais vers le despotisme. » La dernière mission qui reste au pouvoir royal et à laquelle Mirabeau convie Louis XVI, c'est d'achever l'émancipation du peuple en l'instruisant : « Il importe surtout que le peuple soit dirigé par des principes uniformes, qui, l'instruisent sans l'égarer, et assurant tous ses droits sans dissimuler ses devoirs, sans lui inspirer ni de fausses espérances ni de faux désirs, permettent de créer des lois plus dignes d'une nation éclairée. » — « Que la nation, dit-il ailleurs, rendue au calme de la réflexion et de la sécurité, puisse porter toute son attention sur les nouvelles lois, sur les abus sans nombre qu'elles ont fait naître, et sur leur inévitable changement, et bientôt la Constitution épurée ne servira qu'à fortifier l'autorité royale ; bientôt la liberté, réglée

par la loi, ne sera plus l'effroi du citoyen. »

Dans une note, en date du 14 octobre 1790, il expose d'une façon très précise son programme: « *Première question :* Que doit-on entendre par les bases de la Constitution? — *Réponse* : Royauté héréditaire dans la dynastie des Bourbons; Corps législatif périodiquement élu et permanent, borné dans ses fonctions à la confection de la loi; unité et très grande latitude du pouvoir exécutif supérieur dans tout ce qui tient à l'administration du royaume, à l'exécution des lois, à la direction de la force publique; attribution exclusive de l'impôt au Corps législatif; nouvelle division du royaume; justice gratuite; liberté de la presse; responsabilité des ministres; vente des biens du domaine et du clergé; établissement d'une liste civile, et plus de distinction d'ordres, plus de priviléges ni d'exemptions pécuniaires; plus de féodalité ni de parlement; plus de corps de noblesse ni de clergé; plus de pays d'État ni de corps de province; — voilà ce que j'entends par les bases de la Constitution. Elles ne limitent le pouvoir royal que pour le rendre plus fort; elles se concilient parfaitement avec le gouvernement monarchique.

» *Seconde question :* Que doit-on entendre par le parti populaire auquel il faut se réunir? — *Réponse:* Le parti véritablement populaire est celui qui veut maintenir la Constitution contre les mécontents; la cour sera de ce parti si

elle ne leur donne aucun espoir, si, *abandonnant sans retour l'ancienne magistrature, la noblesse et le clergé*, elle paraît soutenir de toute son influence la majorité actuelle de l'Assemblée; car se réunir à elle, c'est acquérir le droit et le moyen de la diriger, et diriger, c'est gouverner; là seulement est la véritable puissance. »

Mirabeau dit encore à ce sujet, dans une autre note : « Il faut se mettre en mesure de faire tourner au profit du roi le mécontentement du royaume. Et il n'y a de mécontents utiles que cette classe de citoyens bien intentionnés qui veulent l'ordre, mais non l'ancien ordre; qui sont révoltés du despotisme de l'Assemblée, mais qui ne voudraient pas d'un autre despotisme; qui périront pour le gouvernement monarchique comme pour la liberté. Or, pour être évidemment coalisé avec ces mécontents, il faut cesser de l'être avec leurs ennemis, avec ce clergé, ces possesseurs de fiefs, ces parlements que personne ne veut plus défendre; et, sous ce rapport, un ministère agréable à la majorité, et non dévoué à un seul homme, et non l'instrument d'une petite faction, est encore indispensable. C'est la confiance qu'il faut inspirer; ce sont ces humiliantes barrières placées entre la nation et le roi qu'il faut renverser; ce sont les combats entre la majorité de l'Assemblée et le ministère qu'il faut prévenir, parce qu'une telle si-

tuation, faisant croire au peuple que le roi n'est pas pour lui, perpétue les défiances, la résistance et l'anarchie, place la cour dans une minorité dangereuse, et rend toujours plus nécessaire l'existence de cet homme, qui persuade au peuple que lui seul contient la cour, lorsqu'il dit à la cour que lui seul contient le peuple. »

Il y a, dans cette dernière phrase, une fine allusion au propre rôle que jouait alors Mirabeau ; mais on voit qu'il est le premier à déplorer les circonstances qui rendent ce rôle nécessaire, et ce qui frappera assurément dans ces extraits de ses Notes adressées à la cour, c'est son désintéressement et son abnégation patriotiques. Il ne cherche pas tant à établir sa propre influence qu'à déterminer le système le plus avantageux au pays, et celui qui rende ses destinées plus indépendantes d'une influence personnelle quelle qu'elle soit. Il ne demande pas un ministère pour lui, dans lequel il fasse entrer ses créatures. Il veut y appeler tous les hommes vraiment capables de servir leur pays. Dans la même Note du 14 octobre que nous avons déjà citée, Mirabeau répond à cette troisième question, ou plutôt à cette troisième objection qui lui était faite — « Des ministres, choisis parmi les Jacobins, donneront la fièvre républicaine à tout le royaume. S'ils sont pris hors des Jacobins, ceux-ci les déjoueront, et l'embarras actuel re-

naîtra. » — Voici sa réponse : « Les ministres peuvent être pris indifféremment parmi les Jacobins ou dans toute autre secte. Des Jacobins ministres ne seraient pas des ministres jacobins. Pour un homme, quel qu'il soit, une grande élévation est une crise qui guérit les maux qu'il a et lui donne ceux qu'il n'a point. Placé au timon des affaires, le démagogue le plus enragé, voyant de plus près les maux du royaume, reconnaîtrait l'insuffisance du pouvoir royal. Plus il serait flatté de consolider son ouvrage, plus il mettrait de soin à le corriger. Bientôt son parti, pour lui rester fidèle, se relâcherait de ses principes ; il croirait être inébranlable dans ses opinions, et, sans le vouloir, sans le savoir, il se trouverait tout à coup neutralisé et ne serait plus le même. Si les ministres étaient pris hors des Jacobins, mais dans le parti populaire, il ne serait pas aussi facile qu'on le pense, de les déjouer. La majorité de l'Assemblée, sur une foule de questions, ne tient pas à un grand nombre de voix, et plus d'habileté, plus de moyens pourraient bientôt faire pencher la balance... Mais, d'ailleurs, pourquoi ne choisirait-on pas quelques ministres parmi les Jacobins, et les autres dans une section différente du parti populaire ?—L'identité des pouvoirs est un moyen bien fort de rapprochement, et certainement ils parviendraient à s'entendre. Cette réunion les corrigerait les uns par les autres, et, en

ralliant les divers partis, tournerait tout entière au profit de l'autorité royale. » Dans une autre note, Mirabeau, en manifestant le désir d'être consulté sur le choix des ministres, disait : « Je veux donner au roi de vé- » ritables hommes et non des valets de mi- » nistres. »

Si Mirabeau se rapproche ainsi du pouvoir royal, c'est pour affermir la Constitution, non pour l'ébranler ; c'est pour conserver la révolution, non pour la faire rétrograder ; c'est qu'il craint que la réaction que pourraient provoquer certains germes de dissolution contenus dans la Constitution ne soit plus à redouter encore que celle qui pourrait venir du côté de la cour et qu'il prend, du reste, les moyens de prévenir. Il dit dans une note du 6 octobre 1790 : « J'ai parlé, dans ma dernière note, des moyens de corriger la Constitution, et j'aurais dû parler aussi des moyens qui peuvent la renverser. Il en est un contre lequel nous devons tous être en garde, parce que, en détruisant les mauvais lois, il ressusciterait en même temps tous les abus ; parce qu'il ne nous ferait pas seulement rétrograder, mais nous replacerait au premier point d'où nous sommes partis, nous rendrait une noblesse turbulente, un clergé factieux, des magistrats rebelles, des États de province toujours menaçants, des priviléges odieux, des abus intolérables : ce moyen, c'est la mort que la Consti-

tution porte dans son sein ; c'est l'impossibilité de donner un mouvement paisible et régulier aux différents corps que nous avons organisés. »

Il s'agit donc d'éviter cette désorganisation anarchique, et c'est là le but que poursuit Mirabeau, dans l'intérêt du peuple, il ne s'en cache pas au roi, non moins que dans celui de ce dernier : « Si l'on ne voulait que laisser renverser la Constitution, il n'y aurait presque rien à faire ; car il est presque inévitable qu'elle se détruise d'elle-même ; mais il en faut conserver tout ce qui est avantageux à la nation et au monarque. Ceci demande les plus grands soins et la politique la plus habile. D'ailleurs, ne rien faire serait perpétuer l'anarchie, courir les hasards de mille convulsions et le danger d'une guerre civile. Ne rien faire serait exposer l'empire à une dissolution qui le détruirait pour l'autorité du roi, comme pour tous les citoyens ; ce serait laisser grossir un torrent qu'aucune digue assez puissante ne serait capable de détourner. Il faut donc agir, non pour exciter l'opinion publique contre les mauvaises lois, mal inévitable, et malheureusement nécessaire, mais pour diriger cette opinion vers un but utile ; ce but est la réformation légale et non orageuse des vices de la Constitution, soit dans cette Assemblée si le mécontentement éclate avant qu'elle soit remplacée, soit dans la seconde législature, en

montrant la nécessité de lui déférer un pouvoir constituant ou ratificateur. »

C'est sur cette nouvelle Assemblée, convoquée dans des circonstances plus favorables et sous l'influence d'une opinion publique mieux éclairée, que Mirabeau se repose en dernière analyse, pour toutes les réformes désirables. Mais il veut que tout se fasse regulièrement et légalement, et il réprouve un coup d'Etat, quelles que puissent être les intentions que l'on pourrait invoquer, non moins absolument qu'une contre-révolution.

Nous trouvons résumées toutes ces idées, qui forment le fond de sa correspondance avec la cour, dans une note plus longue et plus complète que les autres, écrite quelques semaines avant sa mort, et qui porte ce titre : *Aperçu de la situation de la France et des moyens de concilier la liberté publique avec l'autorité royale.* — « Rétablir l'autorité royale est une idée trop complexe, dit Mirabeau dans cette note, pour que l'on pût s'entendre suffisamment sur les détails et sur les conséquences, si l'on se bornait à énoncer ce simple résultat. Attaquer la révolution serait aller au delà du but ; car le mouvement qui porte un grand peuple à se donner de meilleures lois mérite d'être secondé plutôt qu'arrêté, quand même on pourrait, sans démence, vouloir aujourd'hui que la nation française reprît sa première assiette, renonçât à toutes ses espérances et perdît le fruit de

tous ses efforts. On ferait disparaître d'un seul coup une génération entière, on ôterait la mémoire à vingt-cinq millions d'hommes que ce succès serait encore impossible. Respecter la révolution, et cependant attaquer la Constitution tout entière et vouloir remettre les Français au point d'où ils sont partis le 27 avril 1789, serait encore un projet chimérique, qu'aucune puissance ne pourrait réaliser avec une nation naturellement impatiente, qui veut pardessus tout se donner une Constitution, qui croit l'avoir obtenue, et qui ne verrait pas impunément son espoir trompé. Il faut donc admettre tout à la fois la révolution dans son esprit et la Constitution dans plusieurs de ses bases; il n'y a point de composition possible ni avec le peuple, ni avec ses chefs, ni même avec la classe des mécontents, qui peuvent avoir quelque influence si l'on ne souscrit pas à ces premières conditions. Tendre à une meilleure Constitution, voilà donc le seul but que la prudence, l'honneur et le véritable intérêt du roi, inséparable de celui de la nation, permettent d'adopter. »

Dans le système qu'expose Mirabeau, « l'autorité royale est un des domaines du peuple, et l'un des plus inexpugnables remparts qui doivent le préserver de l'anarchie. C'est pour lui que l'on dote cette autorité, c'est lui que l'on blesse dans ses droits lorsqu'on cherche à la renverser. » La réforme de la Constitution

qu'il indique doit-elle être faite par l'Assemblée actuelle ou par une autre Assemblée? Là est toute la question. — « *Mais,* ne manquera-t-on pas de dire, *n'y a-t-il pas un troisième moyen? ne serait-il pas possible de corriger la Constitution, par une simple proclamation royale ou un acte quelconque du pouvoir exécutif?* — Non, non! mille fois non! répond Mirabeau. Quelles que fussent les circonstances, les formes, les préparations, ce serait tout manquer; l'intention, le mérite, le bienfait, tout serait méconnu, tout serait perdu. Rien au monde n'empêcherait les conséquences: — « Rien n'est à faire, rien n'est à tenter, si l'on n'est pas convaincu de cette vérité. Les dispositions du 27 juin, présentées comme *vœu du monarque,* auraient mis le royaume à ses pieds. D'où vient qu'elles n'excitèrent que la colère et la terreur? C'est qu'elles furent imposées comme une loi. » Ainsi donc rien n'est à faire par le pouvoir exécutif seul; il n'y a qu'une législature nommée par le peuple qui puisse opérer utilement, et Mirabeau développe longuement les moyens par lesquels, en agissant activement sur l'opinion publique, au défaut de l'Assemblée actuelle, on pourrait s'assurer le concours de celle qui lui succédera. Mais il ne propose ni ne veut aucune mesure violente ou arbitraire. Tous ses moyens se résument à ceci : « Voilà la bonne guerre : avoir toujours raison. »

Nous nous sommes longuement arrêté sur

ces relations de Mirabeau avec la cour. C'était un des points importants et délicats de notre tâche. La publication faite en 1861, de la *Correspondance entre Mirabeau et le comte de La Marck*, aurait, s'il faut en croire une opinion assez généralement répétée, révélé d'une façon désormais irrécusable la trahison de Mirabeau. C'est à cette *Correspondance* que nous avons emprunté nos nombreuses citations. Lucas-Montigny avait déjà analysé, dans les *Mémoires de Mirabeau*, publiés en 1835, toutes les *Notes* les plus importantes dont cette publication nous a fourni le texte. Quant au fait même de la publication, il a fallu évidemment le parti pris des nouveaux historiens de la Révolution pour y voir la condamnation de Mirabeau. Elle a rendu service à sa mémoire au contraire, en faisant le grand jour sur des circonstances délicates à bon droit suspectées, et en mettant une réalité appréciable à la place de soupçons toujours terribles quand ils flottent dans le vague. Une chose y frappe, dès la première page, les lecteurs non prévenus, c'est le prix que Mirabeau lui-même attachait à la publication de ces papiers, confiés par lui à La Marck : « Ou je serai moissonné bientôt, lui disait-il, ou je laisserai dans vos mains de nobles éléments d'apologie. » Et trois jours avant sa mort il lui écrivait : « Il serait peut-être prudent de détruire tous ces papiers, mais je vous avoue que je ne puis m'y résoudre ;

c'est dans ces papiers que la postérité trouvera, je l'espère, la meilleure justification de ma conduite dans ces derniers temps ; c'est là qu'existe l'honneur de ma mémoire. » Certes de semblables paroles, émanant d'un tel homme, seraient au moins étranges si elles devaient s'appliquer à des documents d'ignominie et de vénalité.

Mais en réalité, toute la correspondance éditée par La Marck, toutes les notes ou lettres adressées soit à La Marck lui-même, soit au roi, soit à des ministres ou à des hommes politiques divers, attestent cette complète indépendance, qui est le caractère principal de la personnalité de Mirabeau. La seule chose fâcheuse qu'il y ait dans tout cela, c'est que l'éditeur de tous ces documents, qui n'était nullement en communauté d'idées avec le grand révolutionnaire, ait travesti son héros en voulant le justifier ; pareille chose était arrivée déjà dans la publication de M. Lucas Montigny, lequel, pas un zèle malentendu, avait prétendu faire de Mirabeau un serviteur dévoué du trône et même de l'autel. Mais en quoi Mirabeau peut-il être responsable de ces travestissements ? Pour notre compte, nous n'admettons comme devant peser dans la balance de la postérité que les lignes écrites de sa main et les paroles sorties de sa bouche suffisamment authentiques, — c'est-à-dire ses discours à l'Assemblée. Un des apologistes de Mirabeau observe avec raison

que l'on a souvent répété qu'il s'était vendu à la cour, mais que l'on est assez en peine de déterminer la date à laquelle il faudrait faire remonter cette trahison, tandis que, si de semblables accusations étaient fondées, rien ne serait plus facile que de préciser cette date par un changement sensible à tout le monde dans ses allures et dans son langage à l'Assemblée. Or, cette palinodie n'exista jamais dans la pensée intime, pas plus que dans la conduite publique de Mirabeau. Ce fut, au contraire, alors que ses relations avec la cour étaient le mieux nouées qu'il prononça un de ses discours les plus révolutionnaires sur la substitution du pavillon aux couleurs nationales au pavillon blanc. Aux reproches qui lui furent adressés par La Marck, il répondit par cette lettre qui est le témoignage le plus significatif des sentiments qui ne cessèrent pas un seul instant de l'animer :

Vendredi, 22 octobre 1790.

« Mon cher comte, j'ai mérité de vous de n'être jugé par vous que d'après vous-même. Hier, je n'ai point été un démagogue ; j'ai été un grand citoyen, et peut-être un habile orateur. Quoi! ces stupides coquins, enivrés d'un succès de pur hasard, vous offrent tout platement la contre-révolution, et on croit que je

ne tonnerai pas! En vérité, mon ami, je n'ai nulle envie de livrer à personne mon honneur et à la cour ma tête. Si je n'étais que politique, je dirais : « J'ai besoin que ces gens-là me craignent. » Mais, je suis un bon citoyen, qui aime la gloire, l'honneur et la liberté avant tout, et certes messieurs du rétrograde me trouveront toujours prêt à les foudroyer. Hier j'ai pu les faire massacrer; s'ils continuaient sur cette piste, ils me forceraient à le vouloir, ne fût-ce que pour le salut du petit nombre d'honnêtes gens d'entre eux. En un mot, je suis l'homme du rétablissement de l'ordre, et non d'un rétablissement de l'ancien ordre. Vous avez une manière très simple de vous tirer de l'embarras dont vous me parlez, et que je ne comprends pas bien (1), c'est de montrer mon billet. *Vale et me ama.* »

La Marck suivit le conseil de Mirabeau et montra ce billet, que l'archevêque de Toulouse lui renvoya en lui avouant qu'*il lui faisait horreur*. La Marck, qui sans doute éprouvait les mêmes sentiments, essaye d'expliquer cette conduite de Mirabeau par une prétendue jalousie contre Bergasse, auquel la cour avait également demandé des conseils. Nous aimons mieux croire que c'étaient là les vrais sentiments de Mirabeau, et ce qui le prouve

(1) L'embarras que La Marck éprouvait vis-à-vis de la cour, auprès de laquelle il s'était flatté sans doute d'avoir ramené et converti Mirabeau

mieux que tout ce que pourraient dire les maladroits amis ou les détracteurs de parti pris, c'est que, le lendemain, 23 octobre, Mirabeau adressa directement au roi une note dans laquelle il lui demandait un éclatant désaveu, pour satisfaire à l'opinion publique et à lui-même, qui mettait à ce prix la continuation de ses conseils.

La Marck, auquel Mirabeau écrit en l'appelant « cher comte, que Dieu n'a mis sur la terre que pour que je ne broie pas jusqu'au dernier aristocrate, » se flatte d'avoir gagné Mirabeau à la cause de la monarchie ; mais n'est-il pas plus vraisemblable que lui et les autres, à commencer par le roi lui-même, n'étaient que des instruments dans la main de ce puissant homme d'Etat pour arriver à ses fins : à savoir d'assurer le triomphe de la Révolution en dépit des menées factieuses et anarchiques aussi bien que des complots réactionnaires ?

Notre grand historien, M. Michelet, avec sa sûreté de vision et sa largeur d'appréciation, a déjà rendu justice à Mirabeau et vengé sa mémoire indignement attaquée : « Sacré par la Révolution, dit-il, identifié avec elle, avec nous par conséquent, nous ne pouvons dégrader cet homme sans nous dégrader nous-mêmes, sans découronner la France. Le temps, qui révèle tout, n'a d'ailleurs rien révélé qui motive réellement le reproche de trahison. Le

tort de Mirabeau fut une erreur, une grave et funeste erreur, mais alors partagée de tous à des degrés différents. Tous alors, les hommes de tous les partis, depuis Cazalès et Maury jusqu'à Robespierre, jusqu'à Marat, croyaient que la France était royaliste, tous voulaient un roi. Le nombre des républicains était vraiment imperceptible. Mirabeau croyait qu'il faut un roi fort, ou point de roi. L'expérience a prouvé contre les essais intermédiaires, les Constitutions bâtardes qui, par les voies du mensonge, mènent aux tyrannies hypocrites. Le moyen qu'il propose au roi pour se relever, c'est d'être plus révolutionnaire que l'Assemblée même. »

M. Michelet ajoute : « Il n'y eut pas trahison, mais il y eut corruption. Quel genre de corruption? l'argent? Mirabeau, il est vrai, paraît avoir reçu des sommes qui devaient couvrir la dépense de son immense correspondance avec les départements, une sorte de ministère qu'il organisait chez lui. Il a dit ce mot subtil, cette excuse qui n'excuse pas : qu'on ne l'avait point acheté, *qu'il était payé, non vendu.* » — « Maintenant, poursuit M. Michelet, assemblons en jury les hommes irréprochables, ceux qui ont le droit de juger, ceux qui se sentent par eux-mêmes, *purs d'argent*, ce qui n'est pas rare, *purs de haine*, ce qui est rare. (Que de puritains qui préfèrent à l'argent la vengeance et le sang versé!....) As-

semblés, interrogés, nous nous figurons qu'ils n'hésiteront pas à décider comme nous! — Y eut-il trahison? Non. — Y eut-il corruption?... Oui. — Oui, l'accusé est coupable. — Aussi, quelque douloureuse que la chose soit à dire, il a été justement expulsé du Panthéon. »

Nous nous permettrons d'ouvrir sur cette grave question de la corruption de Mirabeau un avis moins sévère que celui de M. Michelet. Il est bien certain d'abord que Mirabeau reçut moins d'argent qu'on ne pourrait le penser, et en réalité il mourut insolvable. Il est certain aussi que l'on ne trouve, à cet égard, dans toute la correspondance de La Marck, aucune sollicitation basse, ni même aucune allusion directe ou indirecte. Toutes les *notes* écrites par Mirabeau à l'adresse de la cour ont la gravité constante du grand homme d'Etat et du citoyen zélé pour le bien de son pays; nous avons remarqué déjà quel désintéressement, même politique, y apporta Mirabeau. Les billets familiers au comte de La Marck, intermédiaire intime de ses relations avec la cour, ne contiennent pas davantage rien absolument qui ait trait à des intérêts pécuniaires quelconques; et toute cette correspondance est là qui proteste contre le cynisme qu'on prête volontiers à Mirabeau. Quant à ce mot, répété par M. Michelet, qui fait dire à Mirabeau : *qu'il était payé, non vendu*, est-il bien certain qu'il ait été jamais réellement prononcé;

N'en est-il pas de ce mot comme de tant d'autres, que l'on fait enregistrer bénévolement par l'histoire, et qui ne sont que des inventions plus ou moins heureuses? Nous lisons dans l'*Histoire de France* de M. de Genoude: « Mirabeau eut des rapports avec le roi; il reçut même de l'argent; mais il pouvait dire au rebours de Rivarol qui s'écriait: « *Je suis vendu et non payé. — Je suis payé et non vendu.* » M. de Genoude, on le voit, n'attribue pas le mot, à Mirabeau, mais il joue à son propos sur un mot prêté à Rivarol. N'est-ce pas là l'origine première de la version répétée depuis par des historiens moins consciencieux que M. de Genoude (1)?

Il est un seul passage dans tous les documents publiés par La Marck, où Mirabeau parle du payement de ses dettes, et il le fait avec tant de noblesse et de dignité que nous ne craindrions pas de citer ce passage, alors même que, au lieu de mettre impartialement sous les yeux du public les pièces d'un grand

(1) Puisque nous avons l'occasion de citer ici M. de Genoude, nous ne devons pas omettre de dire que c'est un des historiens qui, bien que peu sympathiques à la révolution en général, ont le mieux apprécié Mirabeau et lui ont rendu justice avec le plus d'impartialité : « Il faut l'avouer, parce que c'est la vérité, dit-il, Mirabeau a eu des convictions politiques sincères et un amour de l'humanité réel. Il avait quelquefois des doutes sur Dieu. Mais la conscience, ce lien entre Dieu et l'homme, n'était pas détruite en lui, et il portait très haut le sentiment de l'indépendance des opinions et de la puissance du talent. »

et intéressant procès, nous eussions entrepris un plaidoyer apologétique. C'est dans une lettre adressée à Lafayette, où il discute un plan par lequel, en s'entendant ensemble pour exercer une utile influence sur la cour, ils pourraient assurer contre tous ses ennemis le triomphe de la cause qui leur tient à cœur à tous deux : — « Je regarde, parmi les moyens de réussir, dit-il, le soulèvement des obstacles que mes ennemis m'opposent sans cesse, soit en mettant d'assez longues erreurs de ma vie privée en opposition avec ma conduite publique, soit en tourmentant mon existence domestique pour me détourner de mes travaux, soit en détachant de moi la confiance de ces hommes qui ne connaissent d'autres vertus que l'ordre et l'économie. Peu importe, sans doute, si l'on ne me croit d'aucune influence, ou si l'on ne met aucun prix à me seconder, que je sois sans cesse dévoré par ces vers rongeurs qui répandent un si cruel poison sur ma vie, qui me rendent le moindre succès, la moindre faveur populaire, une fois plus difficile à obtenir qu'à tout autre. Mais si l'on pense qu'il n'est point indifférent d'attacher l'opinion à de certains chefs, pourquoi ne chercherait-on pas à ravir des prétextes à mes ennemis, et à me rendre, non pour moi-même, mais pour la patrie en danger, toutes mes forces ! C'est sous ce rapport seulement que je désire que mes dettes soient payées, et qu'un ami indiqué par

moi soit chargé des fonds et des opérations nécessaires pour me liquider. »

En regard de ces paroles de Mirabeau, qui ne sont certes point celles d'un homme qui se vend (1), nous soumettrons quelques simples observations à nos lecteurs. A l'époque où fut élevé et où, en définitive, vécut jusqu'à sa mort Mirabeau, n'était-ce point un principe admis dans les mœurs, et n'entraînant aucune idée de déshonneur, que le roi, représentant l'Etat, prît le soin de rémunérer les services rendus au pays? C'est là le point de départ de la noblesse. Et si on s'accordait, dès cette époque, à flétrir la noblesse, achetée au prix de la courtisanerie ou de la bassesse, ne respecte-t-on pas encore aujourd'hui la noblesse dignement acquise par quelque action

(1) La façon dont il est parlé de cette lettre dans les *Mémoires de Lafayette* sera un exemple de plus de la haine diffamatoire qui n'a cessé de s'acharner après Mirabeau : « Mirabeau écrivit pourtant qu'il prendrait l'ambassade de Constantinople, dans une lettre que quelques personnes ont vue depuis sa mort, et dans laquelle, après avoir parlé de quelque argent reçu du roi, il témoignait à Lafayette le désir d'en avoir davantage pour payer ses créanciers. Cette lettre, de quatre pages, écrite de sa main comme gage de sa fidélité, a été brûlée dans le temps de la Terreur. » Fort heureusement pour la mémoire de Mirabeau, la lettre n'avait point été brulée, et si l'on y lit le passage que nous venons de citer il n'est fait nulle mention d'argent précédemment reçu du roi. Cette lettre prouve au contraire qu'au 28 avril 1790, date où elle fut écrite, Mirabeau n'avait reçu d'argent de personne ; qu'il était gêné par ses besoins et persécuté par ses créanciers. C'est, comme on le voit, un point important constaté.

d'éclat ou par quelque service signalé rendu à la patrie commune? Nous avons fait depuis des progrès sur la vraie notion de la dignité humaine. Mais il ne faut pas demander à un homme plus que ne comportait son époque. Dès lors, l'argent reçu de la cour par Mirabeau, ne serait pas davantage incriminable que ses relations avec la cour. Si au prix de cet argent, Mirabeau a sacrifié la cause du peuple, et a fléchi dans la revendication d'un de ses principes quelconques, la corruption existe certainement. Mais s'il est resté lui-même, et s'il n'a consenti à recevoir de l'argent que pour recouvrer son entière indépendance, non pour l'aliéner, et pour pouvoir mettre mieux toutes ses forces au service de la patrie en danger, sa conduite n'a rien eu de honteux ni de blâmable. Aujourd'hui, des principes différents ont prévalu, et ce n'est pas nous qui jamais relâcherons rien de leur rigueur dans l'appréciation des hommes entrés dans la vie politique depuis 1792; mais il y aurait de l'injustice, quand il s'agit de Mirabeau ou de tout autre de ses contemporains, à ne pas tenir compte de l'époque où ils ont vécu.

Nous dirons la même chose au sujet de l'immoralité si souvent reprochée à Mirabeau. Quelle était la moralité de Voltaire, de Diderot, de tous les hommes du dix-huitième siècle les plus justement estimés pour leur influence et leurs idées, de Rousseau lui-même? Tout ce que

l'on rapporte de Mirabeau atteste qu'il était un homme passionné, beaucoup plus qu'un débauché, et, certainement, il n'a pas mérité les violentes récriminations dont on a voulu le flétrir. Mais une simple réflexion doit mettre terme à toute discussion sur ce point. C'est que la vie privée des hommes politiques ne doit point entrer dans l'appréciation de leur conduite publique, à moins cependant qu'elle n'influence cette conduite, ce qui n'est point le cas pour Mirabeau. Un homme vaut seulement par l'héritage des grandes pensées et des grands exemples qu'il lègue à la postérité ; et à ce point de vue, il est peu d'hommes qui nous apparaissent plus grands que Mirabeau. Comment donc se fait-il qu'on l'ait traité presque constamment avec une aussi criante injustice ? On a mis en si grand oubli tous les titres qui font la gloire de son nom et l'honneur de sa mémoire, que la plupart des œuvres dont nous rééditons aujourd'hui les plus importants fragments, toutes celles qui ont précédé son rôle à l'Assemblée constituante, sont à peu près complètement ignorées ; et notre travail, qui n'est, dans son principe, qu'une simple compilation, a toute l'importance réelle d'une restitution historique (1).

(1) La dernière édition qui ait été faite des œuvres de Mirabeau est de 1851, dans la collection de la *France parlementaire*, par MM. Eugène Dumez et Melvil-Bloncourt, qui ne fut pas continuée au delà de ce vo-

Mirabeau, qui, comme nous l'avons vu, est mort en ayant conscience d'avoir jusqu'à la fin de sa vie, bien mérité de son pays, et rempli jusqu'au bout son devoir de citoyen, se reposait avec confiance dans le jugement que porterait sur lui le temps et la postérité. « Souvenez-vous, écrivait-il, que la seule dédicace qui nous soit venue de l'antiquité, celle d'Eschyle, ne porte que ces mots : Au Temps. Eh bien ! cette dédicace est la devise de quiconque aime sincèrement et avant tout la gloire. Au Temps : ils auront beau faire, je serai moissonné jeune et bientôt, ou le Temps répondra pour moi, car j'écris et j'écrirai pour le Temps et non pour les partis. » La réparation a été lente et tardive pour lui. On peut même dire qu'elle n'est pas encore venue. Mais on ne peut mieux honorer sa mémoire qu'en attestant après lui cette même confiance, et il ne nous a pas paru qu'aucun monument plus digne pût lui être élevé que cette édition populaire, dans laquelle nous nous sommes fait une loi de constamment effacer notre propre personnalité, et nous avons borné tout notre soin à bien met-

lume. Cette édition se borne d'ailleurs aux œuvres oratoires. A part les *Mémoires* fort intéressants sur Mirabeau, publiés en 1835 par son fils adoptif, Lucas Montigny, aucune autre édition des œuvres de ce grand homme n'avait été faite depuis celle entreprise en 1820 par Cadet-Gassicourt d'une part et M. Barthe d'autre part, et en 1825 par M. Mérilhou.

MIRABEAU

SA VIE

SES OPINIONS ET SES DISCOURS

JEUNESSE DE MIRABEAU

Gabriel-Honoré Riquetti de Mirabeau naquit le 9 mars 1749. Il descendait d'une ancienne famille Gibeline, chassée de Florence, vers 1268, et qui s'était retirée en Provence depuis cette époque,—les Arrighetti, dont, par corruption, Riquetti. Mirabeau lui-même, durant sa captivité au château d'If, a tracé une notice sur ses ancêtres. Tous les Mirabeau furent une race de gens singulièrement énergiques, indépendants et audacieux ; de cette audace qui, dans la notice dont nous parlons, inspirait à Mirabeau cette réflexion, où perce un remarquable sentiment de personnalité : « L'audace est vraiment odieuse pour peu qu'elle soit oppressive et qu'elle ne respecte pas le droit d'autrui, le faible soit de sexe, soit d'âge, soit d'état, de rang ou de moyens. Elle devient orgueil alors, vice repoussant, ou insolence, vice lâche. Mais, jointe à l'équité et à la générosité, qui est la vertu naturelle des hommes forts et bouillants, l'audace s'attire infailliblement l'amour et le respect des petits, portion de la société la moins brillante, sans doute, mais la plus utile et celle qui exécute. Cette audace fut un des caractères distinctifs de notre race, et lui attira toujours l'amour du peuple. » Ils avaient tous, à un

degré élevé, pour employer une autre expression de Mirabeau : « ce genre d'esprit libre, sincère et vrai, qui, joint à l'audace, forme et constate les hommes dominants, chefs naturels des autres hommes. »

On trouve les Mirabeau mêlés à tous les mouvements populaires de la Provence : — « Vivent MM. de Mirabeau ! Voulez-vous que lei boujarrein touteis à la mar? » Ainsi hurlait, vers 1715, le peuple de Marseille, prêt de lancer dans la mer les sergents du fisc, qui avaient essayé de franchir le seuil redouté de Jean-Antoine Riquetti de Mirabeau, *le brave Provençal*. Un autre trait distinctif des Mirabeau, c'est une indépendance qui fait d'eux, à l'occasion, de fort mauvais courtisans. Ce Jean-Antoine, l'aïeul de Gabriel-Honoré, qui lui consacre les trois quarts de son importante notice sur sa maison, fut le héros de la famille. A la célèbre journée de Cassano, une armée tout entière lui avait passé sur le corps ; on l'avait ramassé sous un tas de morts, tout taillade et perforé de blessures. Il n'était point mort pourtant ; mais il fut obligé, le reste de sa vie, de tenir son bras droit en écharpe et de porter un collier d'argent pour soutenir sa tête. A quelque temps de là, il se fit présenter par le duc de Vendôme à Louis XIV. Celui-ci daigna complimenter le seigneur de Mirabeau sur ses héroïques cicatrices. — « Oui, sire, répond le colonel Riquetti, et si, quittant les drapeaux, j'étais venu à la cour payer quelque catin, j'aurais eu mon avancement et moins de blessures. » — « J'aurais dû te connaître, dit Vendôme, mais désormais je te présenterai toujours à l'ennemi, et jamais au roi. »

Mirabeau, dans une lettre à Sophie, raconte cet autre trait de son oncle le bailli de Mirabeau. « L'abbé, depuis cardinal de Bernis,

portait le chevalier de Mirabeau au ministère. Le préliminaire essentiel était de le raccommoder avec la marquise de Pompadour. Le chevalier, un des plus beaux et des plus spirituels hommes de son temps, est introduit à la toilette; il cause longtemps; il brille de tous ses talents naturels et acquis; en un mot, il est *charmant*, et tu sens bien que d'un homme *charmant* à un *homme d'Etat*, il n'y a, en certaines circonstances, qu'un pas. Dans un de ces moments d'enjouement qui mènent par sauts et par bonds ton respectable sexe, madame de Pompadour dit au chevalier : « Quel dommage que tous ces Mirabeau soient si mauvaises têtes ! » Le chevalier de Mirabeau reprend aussitôt toute l'âpreté d'un marin et répond ces mots remarquables : « Madame, il est vrai que c'est le titre de légitimité dans cette maison; mais les bonnes et froides têtes ont fait tant de sottises et perdu tant d'Etats, qu'il ne serait peut-être pas fort imprudent d'essayer des mauvaises. Assurément, du moins, elles ne feraient pas pis. »

Le marquis de Mirabeau, père de Gabriel-Honoré, commença à tempérer le caractère guerrier de sa race par les études économiques et politiques; il se fit lui-même appeler l'*Ami des hommes*, du titre de l'un de ses ouvrages, et avait l'esprit assez indépendant pour avoir mérité d'être renfermé quelques jours à Vincennes pour sa *Théorie de l'impôt*.

Mais voici venir celui qui va les faire oublier tous en immortalisant leur nom; voici venir celui qui réunit en lui tous les caractères héroïques, audacieux et révolutionnaires de cette race vigoureuse. Gabriel-Honoré, avons-nous dit, naquit le 9 mars 1749. Une grossesse orageuse et la dimension surnaturelle de la tête de l'enfant mirent la mère dans le plus grand danger. La taille et la vigueur du nouveau-né

étaient sans exemple, et deux dents molaires étaient déjà formées dans sa bouche. « Je n'ai rien à te dire de mon énorme fils, écrit le marquis à son frère le bailli, sinon qu'il bat sa nourrice, qui le lui rend bien ; ils se gourment à qui mieux mieux : ce sont deux bonnes têtes ensemble. Cette nourrice est une maréchale ferrante verte et robuste qui ne laisse point chômer le commerce de son époux et bat chaque jour l'enclume pour se distraire. »

Trois ans après, une petite vérole fond sur l'enfant, confluente et maligne. La mère éperdue applique sur le visage du malade un collyre inopportun qui le crible de marques éternelles. Désormais, le neveu du bailli est laid comme celui de Satan, ce dont le marquis enrage, car de tout temps les Riquetti furent beaux. Peut-être y a-t-il là chez lui le germe de cette sorte d'aversion involontaire, qui surprend quelquefois des parents, même sages et tendres, et qui n'est pas toujours surmontée par les suggestions de la raison, de la justice et de la nature, et faut-il chercher dans ce sentiment l'origine de l'inimitié si obstinée de laquelle plus tard il poursuivra son fils ?

L'enfant se fait remarquer par une rare précocité. A l'âge de cinq ans, Poisson, son précepteur, lui dit d'écrire ce qui lui viendrait dans la tête. Le *petit*, comme dit son père, écrivit littéralement ceci : — « Monsieur, moi, je vous prie de prendre attention à votre écriture et de ne pas faire de pâtés sur votre exemple ; d'être attentif à ce qu'on fait ; obéir à son père, à son maître, à sa mère ; ne point contrarier ; point de détours, de l'honneur surtout. N'attaquez personne, hors qu'on ne vous attaque. *Defendez votre patrie.* Ne soyez point méchant avec les domestiques, ne familiarisez pas avec eux : cacher les défauts de son prochain, parce que cela peut arriver à soi-même. »

A sept ans, Gabriel reçut la confirmation. C'est au grand repas qui suivit cette cérémonie qu'il fit la singulière distinction rapportée par lui-même. — « On m'expliquait que Dieu ne pouvait faire les contradictoires, par exemple, *un bâton qui n'eût qu'un bout;* je demandai si un miracle n'était pas un bâton qui n'eût qu'un bout. Ma grand'mère ne me l'a jamais pardonné. »

A quelque temps de là, la mère de Mirabeau lui parlant en badinant de sa femme future, il répondit qu'il espérait qu'elle ne le considérerait pas *au visage;* la mère dit ingénument : *Où veux-tu qu'elle te regarde?* Et tous de rire, et lui de rétorquer : *Le dessous emportera le dessus.* « Et nous de rire de plus belle, continue le père qui raconte cette anecdote ; sans compter qu'il y a de quoi réfléchir sur cette saillie d'un bambin. »

A douze ans, son père disait de lui ; « C'est un cœur haut sous la jaquette d'un bambin. Cela a un étrange instinct d'orgueil, noble pourtant. C'est un embryon de matamore ébouriffé qui veut avaler tout le monde avant d'avoir douze ans. »

Mais, cependant, les rigueurs de ce père ne vont pas tarder à commencer contre notre Mirabeau, pour se continuer sans plus de trêve. Il éloigne de lui son fils et le place dans le pensionnat de l'abbé Choquard, homme raide et qui force les punitions.

On le dégrade de nouveau et on le fait inscrire dans cette école de correction, sous le nom de Pierre Buffière : — « Et, dit le père, je ne lui rendrai mon nom qu'à bon escient. » Gabriel, emporté par la fougue de son âge, de son tempérament, de ses prodigieuses facultés qui fermentent pour éclore, entouré des embûches de la haine, noirci aux yeux déflants de son père, est privé de toute cor-

respondance, de tout conseil de la part de sa famille maternelle. Les griefs de son père contre sa mère ne font, au contraire, qu'attirer les rigueurs dont il est victime. Néanmoins, l'enfant apprend tout à la fois avec une rapidité et un succès sans exemple : langues italienne, anglaise, allemande, espagnole, mathématiques, dessin pittoresque et géométral; il s'assimile tout en se jouant; la musique, qu'il lit à livre ouvert et qu'il compose de même; le chant où il excelle; l'équitation, l'escrime, la danse, sont ses exercices favoris. C'est chez l'abbé Choquart, à seize ans, que Mirabeau aurait fait et prononcé, et même selon quelques-uns, publié un *Eloge du grand Condé comparé à Scipion l'Africain.* Mais il ne reste aucune trace de cet ouvrage présumé de l'adolescence de Mirabeau.

Ce n'est pas le lieu de retracer ici les péripéties diverses de la fougueuse jeunesse de Mirabeau, ni les cruelles persécutions par lesquelles son père lui fit expier ses écarts. Nous ne détaillerons pas l'histoire de son mariage, et des aventures qui suivirent, ni ses emprisonnements successifs au château d'If, puis à Pontarlier, où il fit la connaissance de madame de Monnier, et d'où il parvint à s'échapper en enlevant Sophie. Ils vont en Hollande, où Mirabeau gagne leur vie commune par des travaux de librairie. L'arrestation des deux réfugiés est mise à prix, et victimes d'une indigne trahison, ils ne tardent pas à être saisis et conduits, Sophie dans un couvent, Mirabeau au donjon de Vincennes.

On a publié et réédité souvent la correspondance volumineuse adressée de cette prison par Mirabeau à Sophie. C'est une œuvre passionnée, éloquente, remarquable par le coloris et la vigueur d'un style presque sans modèle, riche de faits piquants, de hardis aperçus lit-

téraires, politiques, philosophiques. Jamais auteur ne fut plus intimement identifié à son ouvrage que Mirabeau dans ces lettres, écrites au courant de ses inspirations brûlantes, et qui n'étaient pas destinées à la publicité. A côté de la force incomparable de l'écrivain, on y admire à chaque page ce hardi langage, quelquefois aigri, toujours véhément, de l'homme libre au milieu des fers ; cette haine innée, tenace, implacable contre le despotisme, ce vigilant patriotisme qui voit toujours la cause publique dans sa propre cause, cette organisation toute spéciale, produit singulier, œuvre inouïe de la nature et de l'étude, du caractère et du sort, qui, d'un prisonnier pauvre, nu, infirme, fait naître un grand homme d'Etat, et du fond d'un cachot surgir le restaurateur des libertés de son pays.

Les quelques extraits qui suivent feront mieux sentir que toutes nos paroles ces puissants caractères de la correspondance de Mirabeau, et ils justifieront aussi l'éloge de La harpe, qui, après avoir dit, que comme ouvrage de sentiment, c'est le seul qui puisse être comparé pour la vraie chaleur et la vraie sensibilité, aux plus belles lettres de la *Julie* de Rousseau, ajoute:

« Jamais on n'a mieux fait voir qu'il y a » dans l'amour un charme qui n'est qu'à lui : » c'est de n'avoir jamais qu'une même chose » à dire, et de la dire toujours sans s'épuiser » ni se lasser jamais, et même sans lasser les » autres, quand il a l'éloquence qui lui est » propre. »

. . . . . .

Agitée d'espérance et d'inquiétude, de douleur ou de désir, mon âme, quoique gouvernée sans cesse et exclusivement par le même sentiment, est le jouet de mille sensations contraires qui s'entrechoquent et ne me laissent pas un moment de repos. Quelquefois je me repais de toutes sortes de chimères; j'invente, je conjecture, je combine, je me persuade presque que je puis compter sur des ressources qui n'existent peut-être que dans mon imagination. Mais, quand l'édifice de mon bonheur est élevé, une seule réflexion vient le détruire, et je trouve plus aisément encore des raisons de me désespérer, que je n'avais saisi celles de me flatter : c'est ainsi que mes jours se passent. Quelque chose que je fasse, par quelque lecture que je m'efforce de me distraire, je ne puis donner de l'attention à rien. Entièrement absorbé par mon amour, aucune distraction n'a de prise sur moi; les belles-lettres, qui avaient tant de charmes pour ton Gabriel, l'ennuient et le fatiguent; la politique, dont je faisais mon étude la plus sérieuse, me dégoûte : je ne puis supporter que les hommes fassent tant de sacrifices et commettent tant de crimes pour des intérêts qui me paraissent si petits. L'histoire me met en colère, en m'offrant sans cesse la perfidie des hommes, la tyrannie des grands, la bassesse des subalternes, et surtout la lâcheté des historiens, qui font de la profession la plus respectable, la plus utile et la plus noble, un vil commerce d'adulations, d'erreurs et de mensonges. Je parcours des pages entières avec

humeur ou sans intérêt ; je tue le temps. Je ne m'occupe pas si je ne trouve un trait qui ait quelque rapport avec la disposition présente de mon âme. Je me réveille; je lis, je relis avec empressement : je médite; le livre se ferme, et me voilà replongé dans mon ordinaire rêverie. .....

. . . . . .

La franchise, cette qualité noble et généreuse, qu'on ne trouve plus, pas même dans nos romans, et qui est aussi loin de nos mœurs que les vertugadins le sont de nos modes, n'est plus la manie que d'un certain nombre d'hommes qu'on nomme fous ou imprudents. Cependant, ma chère amie, elle est presque toujours la marque d'une âme véritablement élevée, et le plus souvent aussi elle est accompagnée d'un courage indomptable; mais tout contribue à l'éteindre. Cette vertu hors de mode, si je puis m'exprimer ainsi, n'est presque plus que dangereuse. Etre sincère dans le monde, c'est se présenter au combat avec des armes inégales, et lutter, le sein découvert, contre un homme plastronné qui vous tend un poignard. Les vains compliments, les perfides protestations qui surchargent tous nos discours, nous accoutument à tout altérer, à tout exagérer; et l'on ne peut penser sans indignation, à quel bas prix on doit réduire, dans le cours de cette fausse monnaie, les expressions les plus énergiques d'amitié, de bienveil-

lance, de soumission. On se dit le serviteur de tout le monde, parce que l'on n'est l'ami de personne; l'on offre tout, parce que l'on ne peut rien donner. Eh! qu'on ne croie pas que ces faussetés de convention n'influent point sur la conduite et sur l'âme. Celui qui prostitue ses lèvres ne peut avoir un cœur pur : si sa conscience était délicate, sa bouche le serait aussi. L'habitude et l'exemple encouragent, parce que la plupart des hommes n'ont point de caractère, et l'on a bientôt, pour tout principe et toute conscience, un recueil de formules dont il n'y en a presque pas une qui ne soit une perfidie déguisée. Il me semble, mon amie chère, que je t'ai toujours dit cela, et que ce n'est pas l'humeur que peut me donner le malheur, qui me fait parler ainsi. Au reste, quand j'invectiverais les hommes avec un peu trop d'aigreur, je serais bien excusable, car j'ai bien sujet d'être mécontent d'eux; et j'ai acquis le droit de me plaindre sans être accusé de misanthropie. . . . . .

. . . . . .

. . . . . .

Celui qui a dit qu'on doit vivre avec son ami comme devant devenir notre ennemi, était peut-être fort prudent; mais cette maxime n'est pas à notre portée; elle sent trop la ruse; elle ravit un des plus grands plaisirs de la vie; elle ne saurait enfin s'accorder avec la droi-

ture de notre cœur, même aujourd'hui, que le malheur a dû nous rendre si défiants. Nous nous garderons bien de croire aux amis; mais si, sous ce nom, l'on nous surprenait encore, nous serions encore trompés, et le monde serait assez vil pour condamner plutôt notre imprudence que la perfidie dont nous serions victimes. Ne nous engageons donc plus dans de dangereuses amitiés, car nous ne devons compter ni sur notre expérience (elle ne nous a donné que des craintes), ni sur notre discernement (quiconque touchera notre cœur aveuglera notre esprit). Quant à la finesse, c'est encore une faculté hors de notre portée; et ne nous en plaignons pas, ma divine amie. Va, laisse dire; la finesse ne fut et ne sera jamais que le partage des esprits médiocres et des cœurs équivoques : c'est une vue courte qui découvre les petits objets qui l'avoisinent, et ne peut saisir ceux qui sont éloignés. La ruse est le talent des égoïstes, et ne peut tromper que les sots, qui prennent la turbulence pour l'esprit, la gravité pour la prudence, l'effronterie pour le talent, l'orgueil pour la dignité. Laissons le masque à ceux qui ne pourraient sans rougir, se montrer à visage découvert Pour nous, soyons francs et sincères : nous n'avons rien à perdre à nous montrer tels que nous sommes aux honnêtes gens. Soyons réservés avec les autres, discrets avec tous, mais ni faux, ni fins avec personne. . . . . .
. . . . . .

. . . . . .

. . . . . .

Tu me fais une question bizarre : *Comment je me trouve ici ?* Je commencerai par te dire fort sérieusement, qu'on a autant de bontés pour moi qu'on peut en avoir, vu les circonstances et la règle de la maison. Quand au reste, je te répondrai par une pasquinade : car comment veux-tu que je réponde autrement ? Les prisonniers de Londres chantent pour se désennuyer ! « Alexandre était prisonnier au milieu de l'univers; le roi d'Angleterre l'est dans son île, le sultan dans son sérail, le moine dans sa cellule, le savant dans son cabinet, le seigneur dans sa voiture, le marchand dans sa boutique; tous les hommes enfin sont prisonniers, et la terre entière est une vaste prison ». Tu vois qu'il y a manière d'égayer tous les sujets; mais j'avoue que de tous les prisonniers, nous sommes les plus prisonniers.

. . . . . .

Ma bonne amie, je n'aime plus du tout la guerre, à moins qu'elle ne me fasse sortir d'ici. Ceux qui me connaissent ne croiront pas que l'amour m'ait rendu poltron. Oh ! non, pas poltron, mais on ne saurait être moins ambitieux; et à raisonner de bonne foi et de sang-froid, quoi de plus fou au monde que la fureur guerroyante ?.... O ma fanfan ! que ne fait-on des hommes, et surtout des heureux, au lieu d'en tuer ? . . . . . .

. . . . . .

. . . . . .

. . . . . Ma Gabriel-Sophie, ce lâche Ovide, qui a osé faire un *Art d'aimer*, rendait un culte à Auguste, son tyran et son persécuteur : aussi tous ses écrits, où il est sans cesse question d'amour, ne sont empreints que d'esprit, et il y a bien peu de vers qui aillent au cœur, car un homme sans courage est un froid amant : *Un mal sicuro amico, è fredde amante.*

. . . . . .

Ah ! quel charme est donc celui de l'amour, qui peut ainsi changer et les choses et les lieux, et les circonstances, et les idées, et jusqu'aux sensations ! Au milieu des peines les plus cuisantes et d'une situation presque désespérée, il me distrait, il m'enivre encore par des illusions, hélas ! trop passagères, et que j'ai la faiblesse de regretter. Ta lettre m'a trouvé dans un profond abattement de corps et d'esprit, et elle me rend un peu de force d'énergie. Ah ! Sophie, ne me reproche pas cet état d'affaissement, si étranger à mon âme ; hélas ! cette âme longtemps forte et toujours honnête, cette âme pleine de toi est brisée. J'ai lutté contre le sort plus peut-être qu'il n'appartenait à un être humain ; il est inexorable ; mes forces s'épuisent ; et je n'ai plus que le courage de l'honneur. Accablé de tristesse, de maux, d'ennuis et de craintes, ne voyant autour de moi rien, absolument rien

qui puisse remplir le vide affreux q
sence fait dans ma vie, j'ai peut-êt
mérite à ne pas me manquer à n
Quand je deviendrais pusillanime et
aurait le droit de s'en étonner ? Un
extrême, continu, sans compensa
relâche, ne peut-il donc pas dénatu
même la plus forte ?... Mais non, j
drai, dans cette affreuse captivité, q
bles talents que j'y ai portés, et pe
vie, la moindre de toutes les perte
s'affaiblit, mon imagination s'éteint, r
devient paresseux : il a du moins
flexibilité ; mais j'ose croire que ma f
m'abandonnera pas à un certain poi
céderai point en lâche à l'adversité ;
liciterai pas ceux que je méprise.

. . . . . .

. . . . . .
. . . . . Quoi, parce que je t'a
était cruel d'être mort pour son pa
l'âge de trente ans, la *fureur guerro*
repris ! car on ne peut faire pour son
la guerre apparemment. Oh ! la pa
cienne ! Mais puisque ceci t'inquiè
parler ici sérieusement. Sans doute, j'
grande passion pour mon métier. Ce
sez simple. Elevé dans le préjugé d
bouillant d'ambition, avide de gloire
audacieux, ardent, et cependant trè

tique, comme je l'ai éprouvé dans tous les dangers où je me suis trouvé, ayant reçu de la nature un coup d'œil excellent et rapide, je devais me croire fait pour le service. Toutes mes vues s'étaient donc tournées de ce côté... Mais il y a longtemps que mes idées sont changées sur ce sujet : 1° Je crois que les hommes, et par conséquent les rois, ne peuvent donner que ce qu'ils possèdent : le droit de faire et de commander des actions justes, conformes à l'ordre et aux lois immuables de la nature. Un homme vertueux doit donc être le seul juge de la légitimité de la guerre qu'il s'agit de faire. Cette philosophie, qui est et sera la mienne, n'est pas compatible avec un uniforme. 2° Les troupes réglées, les armées perpétuelles n'ont été, ne sont et ne seront bonnes qu'à établir l'autorité arbitraire et à la maintenir. Or, je ne suis pas de ces mercenaires qui, ne connaissant que celui dont ils reçoivent la solde, ne se rappellent jamais que cette solde est payée par le peuple, qui s'honorent de servir un homme, tandis qu'ils devraient se croire uniquement destinés à la défense de leur patrie; qui volent aux ordres de ce qu'ils appellent leur *maître*, mot infâme, injurieux au roi et à la nation, sans penser qu'ils se réduisent à porter une livrée plutôt qu'un uniforme, sans savoir que le plus vil, le plus odieux, le plus détestable des métiers est celui de satellite d'un despote, de geôlier de ses frères. Le service ne me convient donc pas...

. . . . . .

Certes, ce qu'osent tous les rois indigne un homme qui est homme. Mais combien peu y en a-t-il? Et que ne mérite pas notre lâcheté? Les princes entendent vanter tous les jours leur bienfaisance au delà même des limites du pays où leur despotisme nécessite le mensonge ou le silence. Grâce à nos infâmes flatteries, tandis qu'ils désolent d'immense contrées sur lesquelles ils n'ont d'autres droits que les désirs de l'ambition la plus effrénée qui fut jamais, ils se croient peut-être de bonne foi acquittés envers l'humanité, parce qu'ils ont fait deux ou trois bonnes actions qui ne leur ont rien coûté que de vouloir, qui n'intéressent que deux ou trois particuliers, qui font récrier les courtisans et excitent l'enthousiasme des sots. Trahirons-nous toujours la vérité pour ceux-là mêmes que nous n'avons aucun intérêt à flatter ? Conspirerons-nous sans cesse contre notre propre tranquillité et celle de nos semblables ? Nous divinisons des actions sur lesquelles l'être le plus ordinaire, l'âme la plus vulgaire rougirait de balancer. Le plus souvent, nous nous épuisons en éloges sur des forfaits qui armeraient les tribunaux humains contre tous autres que des princes. Il faut que nous ayons une étrange idée de ce dont ils sont capables ! Cessons de confondre leurs devoirs et les nôtres et de séparer leur morale de la nôtre. Ils ne sont pas faits pour se livrer à des détails sur lesquels ils sont le plus souvent trompés, et dont ils ne s'occupent presque jamais qu'au préjudice des lois et des juridictions légales. Mais ils nous doivent surtout

...de la justice qu'ils nous forcent à respecter. Eh! qu'importe à l'humanité dévouée à souffrir presque également de leurs erreurs et de leurs crimes, désolée par leurs passions, leurs plaisirs, leurs fureurs, leurs jeux, leurs caprices, leur union, leurs querelles? Qu'importe à l'Europe partagée entre quelques individus qui semblent s'être faits des lois, des principes, des intérêts séparés, et regarder la morale des autres humains comme un préjugé qui ne mérite que leur mépris? Qu'importe à l'Europe que ses maîtres, dont le pouvoir s'accroît chaque jour davantage, et dont la considération est une fois plus redoutable que leurs guerres les plus sanglantes, puisqu'elle n'annonce que la paix terrible de la servitude puisque désormais les traités décideront au gré des fantaisies de cinq ou six despotes, de la liberté, de la propriété, de la vie des hommes; puisque le pouvoir arbitraire montrera de toutes parts un front menaçant, un rempart inexpugnable; que nous importe, dis-je, que l'orgueil ou la pitié, les sensations du moment ou les ruses de l'amour-propre arrachent à nos princes des larmes stériles, des maximes infructueuses, des dons intéressés? Qu'importe à ces malheureux pays envahis par trois brigands couronnés, que l'un ait des talents sublimes, et balance par l'admiration qu'ils excitent dans l'imagination des humains, l'indignation qu'inspirent ses vexations atroces, et ses funestes excès qui le condamnent à une éternelle renommée? que l'autre, souillé de crimes qui font frémir la nature, mette à contribution tous les beaux esprits de son siècle

pour écrire en phrases pompeuses ce qui ne fut jamais dans son cœur, ce que démentent chaque jour son administration et sa conduite ; que le troisième enfin, ambitieux insatiable prince sans foi, ami perfide, astucieux ennemi sèche les larmes d'une veuve ou d'un orphelin, s'occupe des détails de police du ressort d'un commissaire de quartier, tandis qu'au mépris des lois divines et humaines, et contre ses vrais intérêts, il opprime des nations entières, il étend sur ses sujets et sur ses voisins le sceptre de fer du plus inflexible despotisme, il prend pour modèle un prince dont il n'aura jamais les talents, dont il n'imite que les violences? Quelques bienfaits obscurs rachètent-ils tant de crimes? Non, non, sans doute, la haine des méchants, voilà la bonté des rois ; la vigilance et l'intégrité, voilà leur bienfaisance ; l'économie, voilà leur libéralité ; le respect des hommes, l'observation irréfragable des lois naturelles et positives, voilà leur justice ; quiconque dit autrement est un sot ou un lâche. Je dis et je soutiendrai à toutes les puissances de la terre que les esclaves sont aussi coupables que leurs tyrans ; et je ne sais si la liberté a plus à se plaindre de ceux qui ont l'insolence de l'envahir, que de l'imbécillité de ceux qui ne savent pas la défendre. . . .

. . . . La *liberté de la presse*, oh! oui, vraiment, t'y voilà ! Eh! ne vois-tu pas que ces vizirs et demi-vizirs, sultanes et soubrettes de sultanes, agioteurs titrés, valets décorés, voleurs protégés, monopoleurs privilégiés, etc et deux milliards d'*et cætera*, croiraient ou diraient que le roi n'est plus roi s'il voulait pro

fiter des lumières publiques au lieu de les étouffer? Un certain Œnomaüs jeta au milieu des prêtres qui expliquaient les oracles, un livre intitulé *les Fourbes découverts!* voilà à jamais le crime des philosophes. Or, je t'ai montré comment ces honnêtes gens de ministres et ces honnêtes gens de prêtres sont des charlatans de même espèce; ainsi, mets-toi bien dans la tête que *le despotisme et le bon plaisir* sont les plus sains des régimes, parce qu'ils constituent la méthode la plus simple et la plus rapide de gouverner. Or, tu sens bien que le despotisme peut et doit toujours être équitable; car les rois ont tous été, sont et seront tous les pères de leurs peuples, et leurs préposés furent, sont et seront infailliblement et jusqu'à la consommation des siècles d'honnêtes gens; et ces nouveaux Argus ont eu, ont et auront assez d'yeux pour tout voir, et aucun Mercure n'a pu, ne peut et ne pourra endormir ces yeux; et il a existé, existe et existera une race d'hommes impassibles, infaillibles, parfaits, tout exprès pour servir un despote parfait; et des générations angéliques succéderont à ces êtres angéliques. Tout cela est indubitable. Qu'avons-nous donc besoin de la liberté de la presse? Pauvres imbéciles que nous sommes! laissons-nous mener : *il n'est pas bon* que des esclaves y voient si clair.....

..... Mais enfin que penses-tu? me dira peut-être Sophie. Y a-t-il un Dieu? n'y en a-t-il pas? Se mêle-t-il des affaires de ce monde? ne s'en mêle-t-il pas? Ici, je te répondrai naïvement ce que je t'ai répondu, et ce que je te répondrai bien souvent : *Je n'en sais rien* : ce sont quatre grands mots, crois-moi. Je n'en sais rien, et peu m'importe, parce que je suis assuré qu'il m'est impossible d'en savoir plus que j'en sais, et que ma bonne foi, mes sentiments, mes intentions, ne sauraient déplaire à l'être infiniment juste, s'il en est un. Je ne sais ni s'il existe, ni comment il existe; mais je sais que le bien moral, utile, et même nécessaire à l'homme, indispensable à l'organisation et au maintien de la société, est indispensable pour tout être raisonnable et même assez fréquemment inspiré à tout être sensible par son institution, dont il faut bien se garder de négliger les inspirations. Je sais que s'il est un Dieu, l'homme juste et bon lui sera agréable. Je sais que, s'il n'en est pas, l'homme juste et bon sera souvent le plus heureux et le moins agité, et qu'alors même qu'il sera persécuté et malheureux, le témoignage de sa conscience adoucira ses maux, que des remords envenimeraient, comme ils empoisonnent sans doute la prétendue félicité des méchants. Je sais que j'en serai mieux avec moi-même, et plus aimé de mon amante, quand j'aurai été vertueux : cela me suffit pour idolâtrer la vertu, et ces sentiments droits et simples, ces opinions estimables et salutaires ne peuvent jamais faire de mal ni à moi ni aux autres....

. . . . . .

Mon amie, le tort que tu reproches à notre nation, et qui en est un bien réel, dont elle s'est rendue coupable envers presque tous ses grands hommes, tient à notre défaut absolu de caractère et d'énergie. Il faut traiter les légers Français comme l'on traite ces estomacs faibles et délicats, auxquels on ne permet qu'une petite quantité d'aliments à la fois, et ne pas nous offrir ni trop de rapides succès, ni trop de titres à notre admiration, parce que nous savons nous engouer, mais non pas admirer. Nous ne voyons pas par nos yeux, nous ne pensons point d'après nous; nous n'avons ni caractère, ni originalité, ni génie, par conséquent; car l'empreinte et le sceau du génie c'est l'originalité, lorsqu'elle est accompagnée de raison et de goût. Je ne parle pas des individus; certes, nous avons eu de grands, de très grands hommes, et nous en avons encore; mais c'est le siècle, et non le terroir, qui a fait ces hommes-là : le terroir, dis-je, et je compte dans cette expression, pour la grande partie, le gouvernement. Nous n'offrons aux artistes, et le plus souvent aux gens de lettres, pour prix de leurs veilles, que des applaudissements de mode ou d'habitude, fruits passagers d'un vain caprice. Ceux que le plus grand talent ne tourmente pas resteront toujours médiocres; les autres seront toujours malheureux. Certainement la beauté en tout genre tient beaucoup aux mœurs et aux circonstances. La beauté physique elle-même n'est-elle pas soumise aux caprices des sens, du climat et de l'opinion?

Mais en poussant ce raisonnement, on anéantirait *le beau* dans tous les genres possibles. Un art fait des progrès lorsque ses moyens s'augmentent, que sa carrière s'étend, que ses objets s'agrandissent, et nous nous rapetissons sans cesse. Les productions d'un art sont d'autant plus belles, qu'elles atteignent à un but plus reculé, plus important, plus difficile, et qu'elles donnent le sentiment du beau à des hommes plus exercés et plus délicats, pour qui l'énergie, la variété, la chaleur n'auront jamais rien de capricieux ni d'arbitraire. Chez nous, tout est mode et caprice. Comment veux-tu que les arts et les sciences n'y dépérissent pas?. . . . . .

. . . . . .

Nous terminons ces extraits en citant en entier une lettre qui est un chef-d'œuvre d'exquise sensibilité et de touchante éloquence; c'est celle dans laquelle Mirabeau annonce à Sophie la mort de l'enfant qui avait été le fruit de leur union !

28 mai 1780.

Mon amie, le moment est venu de me prouver la force et l'étendue de ton amour. Certes, j'en ai déjà reçu des preuves sans nombre et bien chères, et cependant tu n'as point encore été soumise à une épreuve si délicate. Tu le sais, ô mon amante! la tendresse de Gabriel est sans bornes, mais elle a tous les caractères d'ardeur et de fidélité qui composent son être. Rassuré par la ferme conviction que mo cœur n'exige que ce tribut qu'elle paye, je r

croirais peu aimé si je ne l'étais uniquement, si quelque objet dans la nature pouvait te distraire de ta passion, ou te rendre difficiles les plus grands sacrifices... Mais, mon Gabriel, doutes-tu donc qu'un sacrifice, quel qu'il soit quand il t'est offert, ne soit une jouissance? Voilà ce que me répond tout bas ma tendre Sophie en lisant ceci... Non, mon épouse, non, bonheur de ma vie! idole de mon cœur, je ne doute pas de ton courage, je sais qu'il ne coûte rien à ton amour; et cette idée a soutenu le mien dans ce moment où il me faut te demander ce dont j'ai à peine la force de te donner l'exemple.

Chère amie! loin de nous les ménagements des âmes pusillanimes... Notre enfant n'est plus! eh bien! je te reste : tu m'aimais en elle; rends-moi tout l'amour que tu lui portais, et que ton affection, jusqu'ici divisée, se concentre en un seul objet... O mon tout! ô mon bien! je vois tes douleurs, et tu sais si je les partage... Hélas! je ne puis de même mêler mes pleurs aux tiens! L'amour ne peut imposer silence à la nature, mais il peut et doit la consoler. Il peut et doit obtenir qu'un découragement funeste ne nuise pas à tes plus chers intérêts, à ta santé, à ta vie. Fais-moi donc le sacrifice, non pas de ta douleur, mais de tes égarements. Verse des larmes, répands-les dans mon cœur; épanche tes regrets, mais n'en aiguise point la pointe, déjà trop acérée, par une opiniâtreté qui t'arracherait à tes devoirs, désespérerait ton ami, et lui ferait prendre en horreur la vie, avec laquelle tu dois le réconcil e . Tu le peux seule,

ô mon ange ! Un crêpe affreux voile à mes regards le bonheur; toi seule, qui le soulèves toujours, peux le déchirer tout à fait. Tu vois quel est mon sort ! tu vois à quelles épreuves j'étais destiné ! Veux-tu que ma seule consolation, la conviction d'être infiniment aimé m'échappe encore ? Oui, je croirais être aimé faiblement si la mort d'un enfant auquel, hélas ! nous ne comptions pas survivre, mais que nous savions cependant né de la condition des mortels, te rendait sourde à ma voix, à mes consolations, à mes caresses... Je sais quel bonheur tu te promettais de cet enfant, et quel plaisir c'était pour toi que de projeter le sien... Mais oserais-tu dire ou croire qu'il n'est plus de bonheur pour toi dans le monde quand tu peux tout pour le mien, quand j'existe, quand je vis pour toi, quand je touche peut-être au moment de t'être rendu ? O mon amie ! nous sommes déjà trop payés pour regarder la mort comme la plus belle invention de la nature. A combien de maux, peut-être, elle a dérobé ta fille ! C'est donc sur nous qu'il faut pleurer; et les pleurs que commande l'amour de soi, ne doivent pas longtemps prolonger la douleur, quand un sentiment plus tendre et plus noble lui ordonne de se calmer.

Hélas ! ma Sophie, je te disais, il y a quelques mois, ces paroles touchantes d'un ancien : Les funérailles des enfants sont toujours prématurées, lorsque les mères y assistent. Cette idée est vraie et touchante; mais combien de mères se désolent sur leurs enfants vivants, et dis-moi si tu pouvais, loin de l'être, t'arrêter sur la limite de l'existence et du néant, et

lire au livre des destinées ? Réponds-tu qu'en voyant la longue liste des maux qui t'attendaient, tu voudrais exister ? Non, si l'on te l'offrait sans le dédommagement de notre amour. Eh bien, cet amour te reste ; cet amour me console d'une vie tissue d'alarmes, de périls et de douleurs. Que dis-je ? il me les fait oublier en me ramenant à toi, à toi dont je n'étais pas digne, et que je n'aurai jamais trop chèrement payée... Sophie, ma chère Sophie ! je te conjure, et j'espère que tu ne refuseras pas au plus tendre des amants, à qui tu n'as jamais rien refusé, de mettre un terme à tes regrets, et même d'apporter dans ceux qu'il faut bien t'accorder, une modération qui calme mes inquiétudes sur les suites qu'un si fatal événement pourrait avoir pour ta santé.

Tu me plaindras sans doute d'être obligé de te donner cette cruelle nouvelle. Hélas ! si j'eusse pu te la dire en te serrant dans mes bras, nos cœurs, en s'unissant, se seraient mutuellement fortifiés ; mais l'absence aigrit tout. J'ai balancé si je te dirais sitôt quelle perte nous avons faite ; mais la crainte que tu ne reçusses ce coup d'une autre main qui ne saurait pas te l'adoucir, ma confiance en ton courage, la haute opinion que j'ai de ta tendresse, et qui ne me laisse pas douter que la mienne ne supplée suffisamment à cette privation terrible, m'ont engagé à te parler sans détour. Ah ! Sophie, ton ami n'est pas moins malheureux que toi, lorsqu'il s'occupe de tes chagrins.

Je serais inconsolable si tu n'étais qu'une amante vulgaire. Hélas ! me dirais-je, voilà un de mes liens, et le plus sacré de tous,

rompu; mais je te ferais injure de penser ainsi. L'amour et l'honneur nous unissent indépendamment de tous autres motifs, de tous autres devoirs, de tous autres objets; et il n'est pas au pouvoir des humains ni de la nature de relâcher nos nœuds, aussi longtemps qu'elle nous laissera la vie. Si nous sommes destinés à presser dans nos bras de nouveaux gages de notre amour, nous pourrons porter sur eux un regard plus serein. Un certain nombre d'enfants doit payer le tribut à la mort : elle a frappé le premier fruit de notre tendresse; nous devons, nous pouvons espérer qu'elle épargnera les autres..... O mon amie! nous avons éprouvé de plus grands malheurs! C'est sur nous-mêmes, et une partie détachée de nous, que l'infortune s'est exercée, quand elle nous a arrachés l'un à l'autre. L'amour, l'espoir et nos bienfaiteurs ont cicatrisé cette plaie profonde : ta nouvelle blessure doit être encore plus facile à guérir.

Ah! ma généreuse Sophie, ne m'accable pas du nouveau tourment de tes souffrances ou de tes dangers; ne nous punis pas tous deux de notre infortune; n'augmente pas tes propres maux. Pleure, mon enfant, pleure, mais non pas sans mesure; que ta douleur soit douce et tendre comme toi. Tu n'as pas joui de la douceur de voir longtemps ta fille, de la tendresse de ses embrassements, des caresses de son enfance... Hélas! que regrettes-tu là ? tu n'en serais que plus malheureuse; et si je t'envie le plaisir de l'avoir embrassée, c'est que je voudrais avoir autant de motifs de regrets que mon amie.

Si les pleurs fléchissaient le destin, je te dirais : Chère amie, pleurons ensemble, pleurons des larmes de sang ; que tous nos jours se passent dans le deuil, toutes nos nuits dans la tristesse et l'insomnie ; notre douleur est utile à ce que nous aimons. Mais les gémissements ne raniment pas les morts ; il ne faut donc pas se laisser emporter pour eux à une violence nuisible à ceux qui leur survivent. Ne nourris pas ton chagrin trop amer, trop naturel, mais qui ne durera qu'en proportion de ce que tu sentiras le plus vivement ; or j'espère, et je crois, et je demande, en te couvrant de mes baisers et de mes larmes, que ce soit ton amour pour moi que tu sentes et que tu veuilles sentir le plus vivement.... Oh ! qu'ils sont durs et insensés, ces parents qui, au lieu de se hâter de jouir de leurs enfants, de se livrer à eux sans délai, d'épuiser réciproquement toute leur tendresse mutuelle, au lieu de profiter du moment présent qui leur appartient à peine, les vexent, les oppriment, et se réservent, pour un avenir qu'ils ne verront pas, des réparations, dont la fortune ne leur laisse que le projet vain et déchirant !.... Eh bien ! les enfants de ces êtres-là vivent pour souffrir, et ceux des mères tendres sont moissonnés au berceau !...

Ce n'est pas le moment de te parler affaires, ô mon tout ! Ces intérêts si médiocres, si tièdes auprès des grandes affections de l'âme, ne me touchent pas plus que toi. Je dois cependant t'ôter un de tes chagrins, qui paraît t'avoir vivement émue au moment où tu écrivais ta dernière lettre. Mon ami, M. B....., qui par-

tage vivement notre perte, m'avait écrit avant que de la savoir : « Ne prenez point à la lettre les précautions que je vous ai demandées sur notre correspondance. *Laissez-vous confier tout*, ne répondez que ce que la prudence pourra vous dicter; longez sur tous les points importants et délicats qui font connaître votre touche. Je ne vous dis que ce que vous savez aussi bien que moi, et que vous-même avez pratiqué. »

Ces mots pleins de douceur, de sagesse et d'amitié, doivent t'ôter tout soupçon que l'on veuille te priver du secours de mes avis. Au reste, tu n'en as que trop perdu le besoin, puisque la seule propriété qui te restât, et qu'encore, au mépris de la justice et de la nature, on te disputait, t'est enlevée par le sort... Je te supplie de ne point écrire dans ces premiers moments à ta mère; elle ne peut pas partager ta douleur; et toi, tu ne peux pas sentir assez cela : mais, mon adorable amie, la douleur même doit être décente, et il ne faut pas aigrir des maux déjà trop dévorants.

Oh! mon amie, ce n'est pas toi que le regret de ce que tu n'as plus peut rendre injuste pour ce qui te reste. Envisage ton amant, et songe combien la fortune t'a épargnée, même en te maltraitant, et tu avoueras qu'il te reste plus de consolations. Voilà, ô mon tout, ce qui m'a fait supporter ma douleur, et ce qui me donne la force de t'écrire peu d'heures après avoir reçu une nouvelle qui a serré mon cœur au point de m'inquiéter, car tu me fais aimer la vie. J'ai beaucoup pleuré depuis, et voilà ma poitrine

soulagée; mais mon âme ne le sera que quand j'aurai ta promesse de tout sacrifier à l'amour, et de chercher dans son sein les remèdes à tes maux, sans m'en cacher la profondeur ou l'activité. Ecris-moi bientôt, ma Sophie-Gabriel, je te répondrai à l'instant; et M. B... voudra bien te faire passer ma lettre. Hélas! tu recevras toujours trop tôt celle-ci, mais je n'aurai jamais la tienne assez vite.

Adieu, ma bien-aimée, montre-moi ce courage que j'attends de ta grande âme : élève-la au-dessus du deuil où elle est plongée, et ne pense qu'à l'amour éternel et inviolable que mon cœur t'a juré, que mes tendres caresses te répètent, et sur lequel nul bras ne peut attenter.

Ta fille n'a pu résister aux convulsions des dents. Sa nourrice est, dit-on, inconsolable. Je prie M. B... de lui donner le peu que je puis dans cette triste occasion. Ceux qui ont aimé notre enfant, ont tous des droits sur nous... Hélas! tu ne verras que trop que c'est, la main appuyée sur ma plaie, que je cherche à guérir la tienne.

Sorti enfin du donjon de Vincennes, après une longue négociation, dans laquelle il fut aidé par sa mère, son oncle et sa sœur, madame du Saillant, Mirabeau ne fut pas pour cela au bout de ses traverses. C'est ici que se placent ses procès, non moins fameux et non moins retentissants dans des publications souvent rééditées, que ses lettres à Sophie. Il lui fallut d'abord purger la sentence rendue par contumace à Versailles, pour le rapt de Sophie; puis repousser la demande en séparа-

de corps de sa femme. Nous n'entrerons dans les détails de ces procès, qui par la ence déployée contre notre héros, furent ept.onnels, comme tous les orages qu'il voqua. A cette occasion il publia des Mémoires si éloquents, qu'on y a vu un des plus uts modèles de la polémique judiciaire, et on y reconnut dès lors le principe de l'immense talent d'orateur qu'il a déployé depuis. Quant au ton de ces Mémoires, et aussi à élévation que Mirabeau sut donner à ces déats personnels, on en pourra juger par l'extrait suivant, qui explique et justifie précisément la publicité qu'il prit soin de donner à ses procès!

. . . . . .

Les voilà nettement exposés les motifs de mes plaintes. Est-il bien vrai qu'on se soit étonné de leur énergie, ou qu'on l'ait improuvée? Mais en ai-je proféré qui ne fussent pas fondées? M'accusera-t-on d'avoir frappé dans les ténèbres? Non, j'ai nommé hautement mes délateurs. On ose me reprocher jusqu'à cette franchise, jusqu'à cette fermeté; je le crois, ils voudraient me ravaler à leur niveau; ils voudraient me voir employer des armes dont l'usage leur est si familier; ils ne craignent pas d'être vaincus dans leur science. Pour moi, je n'ai qu'un rempart à opposer à tant de manœuvres et de dénonciations cachées, qui plus d'une fois m'ont mis en danger. C'est l'éclat de ma défense, c'est la fierté véhémente de l'innocence outragée. Les procédures, les mémoires manuscrits ensevelis dans les greffes, sont facilement mis à l'écart et plus facilement encore oubliés. C'est au grand jour que les crimes ou

les calomnies doivent être exposés : c'est au public qu'il faut désigner les acceptions de personnes, les connivences obscures, les subornations secrètes, les vexations de détail. Alors il ne suffit plus d'être prudent pour se dispenser d'être juste; alors la voix des honnêtes gens peut suppléer à l'imperfection des lois, et contenir dans les bornes de l'équité ceux qui ont une portion quelconque de l'autorité, et qui sont, ainsi que les autres hommes, accessibles aux passions... Je respecte sincèrement mes juges; mais c'est à cause de ce respect même que j'attribue à l'opinion publique une grande influence sur leurs jugements; il me fallait donc la provoquer ou la changer, surtout puisque mes ennemis attestent sans cesse la notoriété qu'ils ont faite. Tel est, tel fut mon unique désir en écrivant mes Mémoires.

Ce procès, élevé et transformé par Mirabeau devint une véritable campagne contre le despotisme et l'arbitraire. Un de ses Mémoires, au moment même de sa publication, est supprimé par ordre du garde des sceaux. Mirabeau va trouver ce magistrat, et après une conversation fort vive, ne peut rien en obtenir. Il s'adresse au roi, mais échoue de ce côté encore. Alors, comme il en avait prévenu le garde des sceaux, il court réimprimer son Mémoire en Belgique, en le faisant précéder de la relation de son entretien avec ce magistrat.

Ce *factum* porte le titre suivant : *Mémoire du comte de Mirabeau, supprimé au moment même de sa publication par ordre particulier de M. le garde des sceaux; et réimprimé, par respect*

pour le roi et la justice, avec une conversation de M. le garde des sceaux et du comte de Mirabeau à ce sujet.

Il est dédié : *A mes concitoyens*, et cette dédicace est accompagnée d'un éloquent commentaire :

La nécessité où je me trouve de publier de nouveaux malheurs, de nouvelles injustices, ne peut qu'être affligeante pour moi, indépendamment même des ennemis puissants qu'elle va me susciter. L'homme de bien ne peut désirer d'être sur la scène que lorsqu'il s'agit de servir ses semblables. C'est quand on travaille pour le public qu'il est doux d'être sous ses yeux, animé par sa justice, éclairé par sa censure.

Mais quand on ne doit s'occuper que de soi, quand on ne peut s'en occuper qu'en gémissant, on voudrait se dérober à la nature entière; on voudrait épargner aux hommes le spectacle affligeant de la modération inutile, et la connaissance de cette triste vérité qu'on peut être à la fois infiniment honnête et infiniment calomnié; infiniment courageux et infiniment opprimé. La justice même qu'on éprouve ne console pas de la pitié qu'on essuie.

N'importe; outre ce qu'on se doit à soi-même et au soin de son propre honneur; lorsque les injustices que l'on défère au tribunal du public, à ce tribunal qui juge tous les juges, tous les grands de la terre, intéressent la liberté individuelle, la propriété la plus chère de tout citoyen, en un mot, les droits

les plus éminents de la nature humaine, répugnance qu'un homme doué de quelq pudeur ressent à occuper les autres de ses a faires particulières doit céder au devoir dire, de soutenir, de publier toute vérité util à la défense de laquelle sa situation l'appell Chacun peut et doit alors se considérer comm défenseur de la société : chacun doit voir da sa cause celle de ses concitoyens. C'est a miens à juger si je suis en droit d'app leurs regards sur les obstacles presque inv cibles que j'ai rencontrés en réclamant, so un prince infiniment juste, la justice de conseil.

S'il faut en croire ensuite la relation de s entretien avec le garde des sceaux, il pa beaucoup moins en plaideur suppliant qu' tribun, en publiciste, et même en législat Voici comment se termine cette conversat

M. LE GARDE DES SCEAUX. — Monsieur, je vo ai dit la loi; vous savez le fait; je n'ai rien plus à vous dire. Je ne vous dois nul com de ma conduite; je n'en dois compte qu' roi. Vous auriez dû l'apprendre avant que d' trer ici.

MOI. — Monsieur, veuillez faire quelque tention à ma réponse. Quand j'ai apporté d ce cabinet mes représentations, j'ai cru par au chef de la magistrature, protecteur de t les drpits, et, pour ainsi dire, médiateur en le souverain et les lois ; et non à un vizir n'a de règle que sa volonté et son bon pl Je respecte la magistrature et son che méprise trop les vizirats et les vizirs pour

redouter. J'ai pesé ma démarche; j'en ai calculé les suites; je connais le caractère moral du roi et les principes de la plupart de ses ministres. J'irai droit au souverain. Je lui déférerai le déni de justice que vous me faites éprouver en cet instant; et ne croyez pas que rien puisse m'intimider dans cette poursuite. Elle est plus sérieuse pour vous que pour moi; car vous avez quatre cent mille livres de rentes, et une grande place à perdre; et moi qui ne risque rien, je m'assure tout au moins le plaisir de ne pas diminuer le nombre de vos ennemis. Réfléchissez-y donc; je ne veux, ni ne puis désirer un éclat; il ne m'est bon à rien. Rendez-moi, par tolérance même si vous voulez, mes mémoires, et tout est fini; mais je ne cederai pas, je vous jure sur mon honneur que je ne céderai pas; et si vous parvenez à étouffer mes réclamations, ce qui est possible, en frappant du pied à terre, j'en ferai sortir dix mille exemplaires d'un mémoire dont on saura l'histoire et l'occasion.

M. LE GARDE DES SCEAUX. — Monsieur, si cela arrive, par considération pour vous je voudrais l'ignorer.

MOI. — Eh bien! monsieur, je tâcherai que vous seul dans le royaume, et même en Europe, l'ignoriez.

Mirabeau, en étudiant ses procès en était arrivé à faire une étude complète sur les vices de la législation et de la procédure, et il se proposait sans doute de la publier dans un grand ouvrage, sur le même plan que ses *Lettres de cachet et prisons d'État*, comme il

paraît y faire allusion dans cette phrase, qui termine le mémoire en question :

Je vois tout, je sais tout; le théâtre de tant d'intrigues est trop resserré pour qu'il soit nécessaire de les développer au public; mais, je l'assure, un jour viendra où la nation entière en connaîtra l'histoire, et ma voix, dès longtemps essayée aux vérités hardies, dévoilera tous les détails des trames les plus odieuses qui aient déshonoré l'ordre judiciaire et le temple de la Justice.

PREMIERS ÉCRITS DE MIRABEAU

NOTICE SUR SA MAISON

—

MÉMOIRE SUR LE PORTEFAIX JEANRET

—

MÉMOIRE

SUR LES SALINES DE LA FRANCHE-COMTÉ

Les quelques extraits qui précèdent et que nous aurions pu bien facilement multiplier ont déjà montré que, même dans les épanchements les plus intimes de la vie privée, on trouve en germe, chez Mirabeau, tous les caractères du publiciste et du tribun, en qui s'est incarnée si particulièrement cette haine du despotisme, qui est la première passion et le premier principe révolutionnaire. Mais des actes et des écrits publics inaugurent de bonne heure sa carrière politique, et nous attestent par quels travaux incessants, par quelles intrépides et vigoureuses protestations s'est préparé le puissant orateur de l'Assemblée constituante.

Nous avons mentionné déjà un *Eloge du grand Condé comparé à Scipion l'Africain*, ouvrage que Mirabeau aurait publié à l'âge de seize ans, mais dont il ne reste aucune trace. Quoi qu'il en soit de ce premier essai, il est certain qu'à peine âgé de vingt ans, en 1770, au milieu des courses, des travaux et des dangers d'une expédition en Corse à laquelle il prit

part, il s'occupa sérieusement et ébaucha un ouvrage sur ce malheureux pays, qui ne fut pas imprimé, mais dont lui-même nous a indiqué l'esprit dans une notice placée en tête de l'*Essai sur le despotisme*, sous le pseudonyme de *Saint-Mathieu*. « La campagne finie, le comte de Mirabeau aperçoit partout les traces des dévastations génoises, les vestiges de leurs crimes, et, à ce signalement du despotisme, il reconnaît son ennemi; son cœur palpitant d'indignation ne peut se contenir ; son imagination, pressée d'idées, déborde : il écrit, il trace un tableau rapide des malheurs des Corses et des forfaits génois. »

Nous avons mentionné aussi la *Notice sur sa maison*, écrite pendant son séjour au château d'If. Mais quoique Mirabeau fût encore imbu à cette époque des préjugés de son éducation, il ne faut pas croire qu'il ait cédé le moins du monde, en écrivant cette notice, à un sentiment puéril d'orgueil nobiliaire. Après avoir rappelé une enquête très minutieuse fait par un de ses ancêtres à la recherche des monuments établissant l'antique généalogie de sa famille, il ajoute aussitôt :

Mais à quoi bon insister ?... O vanité des vanités ! n'avons-nous pas tous le ciel sur nos têtes ?

Mais quand la providence nous a chargé d'un nom, il convient de le soutenir, par la même raison qu'il convient de s'en faire un quand on n'en a point, c'est-à-dire qu'il faut lui conserver ou mériter une sorte de reconnaissance publique, tôt ou tard, mais toujours accordée ce qui a été fait pour l'utilité générale ; nous l'avons déjà dit, tout notable inutile à la société qui le reçoit et maintient tel, est un ban-

queroutier. Toute notabilité a ses devoirs, le premier est de la conserver. Ainsi le soin de la famille est la première des fonctions sociales, les occasions et le temps font le reste. Je ne sais ce qu'il arrivera de notre maison, qui décline avec plus de rapidité qu'elle ne s'accrut, et dans quelles circonstances! Mais je sais qu'elle fut noble et voulut se maintenir telle dans tous les temps, par de nobles moyens et une grande considération; quoique la vanité soit bien commune, celle-ci n'est pas triviale : elle ne le fut pas surtout aux siècles où la mode d'acquérir la noblesse à prix d'argent n'avait pas confondu toutes les nuances de la hiérarchie sociale, et remplacé les inconvénients sans nombre de la noblesse héréditaire, invention bizarre et vraiment anti sociale, par l'abjection de la noblesse achetée, vendue, commercée.

Mirabeau, on le voit, est bien là tout entier, comme dans les moindres écrits sortis de sa plume à n'importe quelle époque.

Cette indignation généreuse que lui inspire spontanément, en toute circonstance, l'arbitraire et le despotisme lui dicte, pendant sa captivité à Pontarlier, un *Mémoire* en faveur d'un simple portefaix, nommé Jeanret, qui, porteur d'un fardeau, avait été arrêté et blessé par des employés des fermes, quoiqu'il n'eût fait aucune résistance, ni témoigné aucune intention de se soustraire aux déclarations et visites, non plus qu'au payement des droits.

Voici quelques passages vraiment remarquables de ce *Mémoire* !

Un *citoyen* ne peut être arbitrairement arrêté, s'il n'est point un malfaiteur; et quand il le serait, il faudrait encore que les lois, ou les officiers de police constitués par le prince l'eussent jugé tel, avant qu'on pût attenter à sa liberté. Si ces vérités sont incontestables, l'infortuné Jeanret réclame aujourd'hui, à trop juste titre, *les droits d'homme et de citoyen.*

. . . . . .

Où sommes-nous ? N'y a-t-il plus ni lois ni tribunaux? Et qui sont-ils, ces hommes qui, juges et bourreaux, décident dans leur propre cause, prononcent l'arrêt, l'exécutent, font du sabre d'un douanier le glaive de la loi, et vengent par le fer les délits dont ils sont les seuls témoins, les inventeurs quelquefois, et les accusateurs, crus sur parole (1)?

. . . . . .

Cette défense est simple, tous autres principes que ceux sur lesquels elle est fondée seraient cruellement attentatoires aux droits les plus sacrés de l'homme, à sa liberté, à sa sûreté, à sa vie. Certes, ce n'est pas en France que *la jurisprudence du sabre doit être établie.*

(1) Mirabeau écrivait plus tard : « Il est des Etats où la nature de la perception nécessite les exactions les plus atroces et met la société dans un véritable état de guerre : où les peuples sont opprimés par les traitants, plus destructeurs encore que les pachas et plus avides ; où ces insatiables publicains, connaissant, à l'exclusion des cours de justice, de tous les crimes qu'ils ont inventés, et les punissant selon les lois qu'ils ont dictées, se trouvent à la fois législateurs, ou, ce qui revient au même, despotes du despote, juges et parties, et décident, par l'organe de leurs stipendiés de la vie et de la liberté des citoyens qui n'ont violé d'autres lois que les leurs. » (*Lettres de cachet.*)

. . . . . .

. . . . . .

Sans doute une trop longue impunité enhardit ces hommes dont l'insolence est le moindre tort, dont la barbarie est la première vertu, et qui souvent datent leur fortune de leur premier crime..... Magistrats! ce n'est point une déclamation. Livrez-vous à toute l'horreur qu'inspire une telle idée.... Le frère même du malheureux qui vous demande justice, le frère de Jeanret, étant employé des fermes, tua deux hommes. Au premier meurtre, il fut fait brigadier; le second lui valut un bureau de 700 francs d'appointements et cent louis de gratification. En vain le premier tribunal de la province le poursuivit avec une vigueur opiniâtre et vraiment respectable; son crime était trop utile pour que l'impunité ne lui fût pas assurée: aussi, quand Jeanret fut frappé, les camarades de son assassin dirent-ils : *Le voilà brigadier!* . . . . . .

. . . . . .

. . . . . .

Mais Jeanret a levé le bâton sur l'employé..... Sans doute, et sans cette précaution, il serait sans vie et l'employé aurait un grade de plus.

Quoi! vous avancez sur moi le sabre levé et je m'offrirais sans défense à vos fureurs! Ah! c'est en Turquie, ce n'est qu'en Turquie qu'un vil esclave baise le cordon que lui envoie un plus vil tyran..... *Mais Jeanret devait obéir....* A qui? Le règlement est muet sur le cas. Un employé des fermes est-il donc le législateur? Quand je ne fais point de mal, quand je ne désobéis pas au prince, *c'est-à-dire à la loi vi-*

vante, nul homme, nul homme au monde, n'a d'ordres à me donner.

Ce langage, sans doute, a un remarquable caractère de vigueur sous la plume d'un prisonnier, et il y a une incontestable générosité dans cet acte de se constituer ainsi, quand on est soi-même placé sous le coup de l'arbitraire, l'avocat d'office d'une malheureuse victime de l'arbitraire. Mais Mirabeau tint un langage encore bien plus énergique dans un travail où la fermeté des principes, la critique des actes du pouvoir, la haine du monopole, sont d'autant plus frappants que l'ouvrage était fait sur la demande de l'autorité même.

Nous voulons parler d'un mémoire fort étendu sur les *Salines de la Franche-Comté*, fait dans les premiers temps de son séjour au fort de Joux, à la prière du commandant Saint-Mauris. Dans ce mémoire, il s'élève très vivement contre les abus des gabelles, et combat avec la plus grande énergie l'esprit de fiscalité inepte, dure, et parfois atroce, qui s'exerçait alors au profit de quelques intérêts particuliers, et qui n'est pas toujours devenu plus intelligent, ni moins âpre et barbare depuis que la perception de l'impôt se fait au nom et pour le compte direct de l'Etat. Nous n'en citerons que cette remarquable exhortation adressée à Louis XVI, qui venait de monter sur le trône:

O Louis! ô mon roi! vous qui aimez la justice et la vertu, mettez le comble à vos bienfaits. Vos succès ont dû vous encourager; le plus grand reste encore à obtenir.

Fixez vos regards sur la classe nourricière, la plus nombreuse, la plus utile, la plus respectable partie de vos sujets.

Arrachez-nous aux extorsions de cette cohorte avide, qui, depuis si longtemps, détruit vos richesses, en ruinant et désolant votre peuple.

L'instituteur de votre aïeul appelait les publicains les colonnes de l'Etat... Ah! sire, vous êtes le Samson qui devez renverser ces colonnes... Que le soc de la charrue soit la base de votre trône! Que vos vertus et la régénération de la France en soient les ornements! Que nos mœurs en soient les soutiens et les défenseurs!

Rendez à votre peuple la liberté de travailler gaiement pour vous, de recueillir en paix les richesses de ce territoire fécond, de ce jardin de l'univers que lui a départi la nature et dont la Providence vous a confié l'administration pour le bonheur de vingt millions d'hommes

Rendez à vos sujets leurs droits naturels, leurs propriétés, et que des richesses sans nombre, une gloire immortelle, que l'hommage durable de leur amour et de leur reconnaissance soit votre rémunérateur de l'éternelle reconnaissance de vos vertus.

La Révolution n'a pas encore passé sur ce langage; mais ce ne sont pas là non plus certainement des flagorneries de courtisan, et on y sent la respectueuse fermeté d'un homme qui ne se révolte pas encore contre l'ordre de choses établi, mais qui ne se résigne pas pourtant à supporter la violation flagrante des droits naturels du peuple.

ESSAI SUR LE DESPOTISME

—

Nous arrivons maintenant à un ouvrage important et de longue haleine, à l'*Essai sur le despotisme*, écrit en 1772 et publié seulement en 1775, avec cette épigraphe empruntée à Tacite : « Certes, nous avons donné un grand exemple de patience, et comme les âges précédents ont eu le plus haut degré de la liberté, de même nous avons atteint le dernier période de la servitude. Les délations nous ont arraché la douceur d'écouter et de parler ; et nous eussions perdu la mémoire avec la voix s'il était aussi bien en notre pouvoir d'oublier que de nous taire. » Ce livre, suivant Mirabeau, « fut écrit très rapidement, sans plan, sans ordre, et plutôt comme une profession de foi de citoyen que comme un morceau littéraire. » Cette légèreté à propos d'un ouvrage de sa jeunesse sied bien à un homme qui a conscience de sa force et de son avenir, mais elle a été trop facilement prise au mot par les biographes. Cette profession de foi de citoyen est, en réalité, une œuvre qui eût pu suffire à elle seule à justifier une réputation, et nous en avons accepté plus d'une toute faite, qui ne se recommandait point à nous par des titres aussi méritoires.

L'avénement de Louis XVI fut l'occasion de la publication de l'ouvrage, et, dans sa pré-

face, l'auteur s'explique à cet égard de la façon suivante :

J'ai cru que l'avénement d'un jeune roi plein d'émulation et de bonne volonté était le véritable moment où l'on devait l'effrayer sur les moyens arbitraires et les suites du despotisme. Louis XVI ne voit encore aujourd'hui autour de son trône que les nombreux monuments du gaspillage effréné d'argent fait par son aïeul. Cette image effrayante doit lui inspirer le désir des privations et le goût de l'économie. C'est quelque chose sans doute que l'économie de détail, mais ce n'est pas tout à beaucoup près ; tant qu'une perception arbitraire subsistera, on n'opérera que de petits biens, et l'on fera de grands maux. La perception est l'unique base de la félicité publique, et la véritable pierre de touche d'un homme d'Etat ; les rois ne naissent pas tels ; ils le deviennent difficilement même, parce qu'ils savent rarement combien ils ont besoin de le devenir.

Un jeune prince peut, avec les meilleures intentions, imaginer de bonne foi, d'après l'exemple de ses prédécesseurs et l'habitude introduite dans l'administration de son État, qu'on ne peut remédier à rien que par des coups d'autorité. S'il n'est pas en garde contre cette erreur meurtrière, il fera le mal malgré son cœur, et achèvera de briser des ressorts déjà trop usés.

Il doit donc apprendre que les coups d'autorité sont toujours dangereux, et jamais bons à rien dans l'administration civile et politique d'un Etat.

Il doit apprendre surtout que c'est au régime arbitraire lui-même qu'il faut attribuer le désordre des finances, qui a mis son royaume à deux doigts de sa perte.

En un mot, il faut l'éclairer avant qu'on ait pu l'égarer et le corrompre. Si l'on avait remporté sur lui ce succès funeste, il ne serait plus temps d'y remédier, notre perte serait consommée.

Si le développement de ces vérités n'est pas nécessaire au prince, ce qu'on ne peut guère présumer de son éducation et de sa jeunesse, du moins importe-t-il à la nation, dont les rois ne seront pas éternels, et qui ne redeviendra jamais heureuse et libre d'une manière assurée, qu'elle ne soit instruite.

Si les Français enfin sont assez heureux pour qu'un tel ouvrage leur soit inutile, il doit intéresser au moins le reste des hommes. L'Europe, la servile Europe, ne manquera jamais de despotes, qu'alors que les sujets sauront comment on forge leurs chaînes, et comment ils peuvent les briser.

La première partie de l'ouvrage est consacrée à justifier contre Rousseau l'état de société, et à repousser le prétendu état de nature préconisé par le philosophe génevois, contre lequel la pire objection est qu'il n'existe pas, tandis que le principal argument en faveur de l'état de société, c'est qu'il est : il faut donc bien en prendre son parti. « On prétend que les institutions sociales ont dégénéré l'état de nature et rendent les hommes plus malheureux ; si nous embrassons cette opinion, tâchons de découvrir des remèdes ou du moins des pal-

liatifs à nos maux ; cette recherche est plus utile à faire que des satires des hommes et de leurs sociétés. » — Non-seulement d'ailleurs, l'homme semble fait pour la société, « mais il n'est vraiment homme, c'est-à-dire un être réfléchissant et sensible que lorsqu'elle commence à s'organiser ; car, tant qu'il ne forme avec ses semblables qu'une association momentanée, il est encore féroce, dévastateur, et n'a guère que des idées de carnage, de bravoure, d'indépendance et de spoliations. »

Les hommes n'ont rien voulu ni dû sacrifier en se réunissant en société ; ils ont voulu et dû étendre leurs jouissances et l'usage de la liberté, par le secours et la garantie réciproques, par le besoin de s'entre-protéger, besoin très réel et sensible ; car la nature est bornée dans ses largesses ; elle les a réparties d'une main équitable, mais économe, c'est-à-dire très également, à peu de choses près ; et si nous calculions tous les avantages et désavantages physiques et moreaux de chaque individu, nous trouverions une bien petite différence d'homme à homme.

De là une conséquence nécessaire : « droits et devoirs, voilà le balancier de l'humanité : ceci n'est point un étalage affecté de morale, c'est la base du calcul de la société. »

Or, dans l'état de société, comme dans l'état de nature, « l'homme veut être heureux, il veut jouir, il veut jouir avec tranquillité, car les jouissances tumultueuses ou troublées ne sont pas des jouissances. Or, on ne jouit guère que par le travail, car la terre que nous habitons est une bonne mère, mais elle veut être sollicitée. »

Qui a travaillé, qui, en travaillant, est parvenu à acquérir, veut conserver ; cela est d'instinct ; « car l'instinct nous dit que la récolte que nous avons semée est à nous ; que qui-

conque veut nous en priver est méchant, injuste, est notre ennemi, que nous pouvons, que nous devons repousser, réprimer, mettre dans l'impossibilité de nous nuire, par tous les moyens qui sont en notre pouvoir. L'instinct nous démontre tout cela, avant que les combinaisons sociales nous aient appris et démontré, par exemple, que qui attaque une propriété par cela même les attaque toutes.

Mais se trouvant trop partagés entre les soins de culture et de défense, les hommes ont mis toutes leurs propriétés sous la sauvegarde d'un seul, ou de plusieurs, revêtus du pouvoir de ce que nous appelons l'*autorité tutélaire*; c'est-à-dire du pouvoir d'exercer la police, pour qu'on puisse semer et recueillir en paix; de sonner l'alarme dans la commune lorsque l'ennemi du dehors la menace : de réunir, en un mot, les forces *de tous* pour l'avantage *de tous*. Voilà le motif de la subordination qu'ils rendent à l'autorité souveraine à qui le peuple a confié sa défense et sa police.

Ainsi l'homme s'est donné un chef et un maître. Mais les hommes conservent dans la société bien ordonnée toute l'étendue de leurs droits naturels, et acquièrent une beaucoup plus grande faculté d'user de ces droits. Tout ce qui leur était permis dans l'état primitif leur est encore permis; tout ce qui leur était défendu leur est encore défendu; et ce *tout* se réduit à garder et à multiplier ses propriétés et à respecter celles d'autrui. La seule différence entre l'état primitif et l'état social, c'est que plus la société est complète et plus chacun a de propriétés.

Ainsi donc, l'état de société ne justifie nullement le despotisme; c'en est, au contraire, la condamnation la plus formelle. Cet instinct dominateur même qui est dans notre cœur à tous ne doit servir qu'à nous faire mieux

apercevoir la nécessité d'être justes. Car, quel droit ai-je de repousser l'oppression si j'opprime? Quel espoir ai-je d'être tranquille si je donne l'exemple du trouble?

Cherchant alors les causes du despotisme, Mirabeau établit tout d'abord cette grande vérité que les lois positives sont les pires ennemis de la loi naturelle : *Les hommes forgèrent leurs chaînes en établissant leurs législations!* Pour détruire le despotisme dans nos cœurs, commençons donc par abolir toutes les lois positives :

Pourquoi faire circuler parmi les hommes le droit du plus fort? C'est un code bien triste et bien dangereux. L'instruction, cette arme plus douce, plus puissante même, suffira à l'organisation des sociétés et les préservera des convulsions de la violence.

La nature est une parfaite législatrice, ou plutôt elle est la seule, et je n'ai prétendu parler que des institutions humaines quand j'ai avoué qu'elles étaient la base de la tyrannie et le berceau de la servitude.

C'est en comparant ces institutions à la *loi naturelle*, à cette loi obligatoire pour tous, ineffaçable malgré les préjugés délirants de l'humanité; imprescriptible, quelque contradiction qu'elle rencontre dans les législations humaines, qui ne sont cependant fondées que sur elle; c'est en les comparant, dis-je, à cette loi simple, une et sublime, que nous démontrerions l'insuffisance, la défectuosité et le danger de nos codes législatifs....

Loin de rechercher et de développer cette loi naturelle, aussi essentiellement existante

que le soleil qui nous éclaire, et qui féconde le globe que nous habitons, les législateurs, semblables à ces hommes qui adoraient les ouvrages de leurs mains, ont osé croire qu'il était en leur pouvoir de créer des lois pour l'homme.... Que n'entreprenaient-ils aussi de reculer ou d'avancer à leur gré les saisons?

Ainsi, la nature et les institutions humaines, les passions et les législations se sont heurtées; les contradictions se sont amoncelées, les codes se sont multipliés, et la connaissance des lois positives est devenue pour les peuples policés une science immense; leur étude est plus fatigante pour la mémoire que pour l'entendement.....

Mirabeau continue :

Je prétends prouver que le despotisme est dans les souverains, l'amour des jouissances peu éclairées, et par conséquent, que la soumission du despotisme est dans les peuples, l'ignorance et l'oubli de leurs droits. Instruisez les rois et les sujets, et le despotisme est coupé par le pied.

L'homme, je le répète, est un animal bon et juste, qui veut jouir. Le despotisme ne peut être admis par lui, ni souffert par lui, dès qu'il est suffisamment instruit, attendu que le despotisme n'est ni bon, ni juste; qu'il n'augmente pas les jouissances des princes, qu'il diminue leur puissance, qu'il détruit les jouissances des citoyens et qu'il attente à la sûreté de tous.

Tous les peuples que j'ai cités, en commen-

çant cet ouvrage, tous ceux qu'on pourrait leur joindre, tous ceux en un mot qui seront jamais conquérants ou despotes, étaient, sont ou seront des ignorants. Ceux qui l'ont souffert ou le souffriront furent et sont d'autres ignorants.

Tous les actes du despotisme ne sont que des combats dans l'obscurité, entre gens qui cependant craignent les coups; car l'homme tend au bonheur et ne veut qu'être tranquille. Apportez la lumière, et vous les verrez tous en paix.

Cette lumière, à l'approche de laquelle les dissensions civiles, les crimes sociaux, les attentats publics, les préjugés, le fanatisme, s'anéantirent toujours, est la seule barrière que l'on doive élever contre toutes les erreurs, tous les brigandages politiques et les maux de la société.

L'instruction et la liberté sont les bases de toute harmonie sociale et de toute prospérité humaine; j'aurais pu dire seulement l'instruction, car la liberté en dépend très absolument, puisque l'instruction universelle est l'ennemie la plus inexpugnable des despotes; ou plutôt, à l'époque de cette universalité de lumières, le despotisme deviendra un être de raison impossible à réaliser, ce qui vaut bien mieux encore; car il serait absurde et cruel de blesser les hommes sous le prétexte d'une guérison infaillible.

Il est évident, et l'on ne saurait trop se le persuader, que l'instruction générale qui fournirait à chacun des principes fixes et raisonnés et deviendrait la boussole invariable de

nos jugements, nous apprendrait à assigner *aux noms, aux idées, aux choses,* leur véritable valeur, et que dorénavant on n'aurait plus à redouter, pour la tranquillité publique, les illusions qui séduisent encore les hommes après les avoir déjà tant séduits.

Il est évident que nul homme ne laisserait tranquillement incendier ses moissons; mais il est tout aussi évident que si chaque volonté arbitraire, chaque brigandage en finance, chaque coup d'autorité portait avec lui, grâce à l'universalité de l'instruction, l'idée d'un forfait social aussi direct qu'un incendie volontaire, tous s'opposeraient à son exécution.

Il n'est pas moins certain que si tous les princes envisageaient les suites d'une administration arbitraire, suites affreuses pour les hommes et non moins terribles pour eux-mêmes, ils se garderaient bien d'être despotes.

Jetez les yeux sur l'histoire, laissez-les retomber sur vous-mêmes, et voyez ce qu'a pu l'ignorance des droits, des devoirs de l'homme et des principes naturels. Ecoutez les éloquents déclamateurs qui vous décriront en termes très fastueux les maux dont l'espèce humaine est et fut rongée, et répondez-leur : « Eclairez les hommes; vous n'aurez plus » d'autre emploi à faire de votre éloquence » que celui de vanter leur bonheur. »

Eclairons donc les hommes et surtout les princes. Car, il faut en convenir, il est beaucoup moins étonnant qu'un roi se dise à lui-même : « La nature entière est soumise à mon pouvoir, et mes sujets n'ont de des-

tination que celle de m'obéir et de me servir, » qu'il n'est croyable que des hommes aient soutenu de bonne foi le dogme de *l'obéissance passive.*

. . . . . .

Le despotisme n'est pas la conséquence de la société, comme des frénétiques ont osé l'avancer, mais bien l'anéantissement de la société. Ce n'est pas une forme de gouvernement; c'est l'anéantissement de toute forme essentielle de gouvernement : c'est un ETAT CONTRE NATURE.

Etendons ces idées. — Le premier principe, base de toute discussion, source de toutes vérités, en matière de gouvernement et de morale, c'est qu'on ne doit à la société, qu'en raison de ce qu'elle nous profite; puisque son objet est de procurer des avantages à l'espèce humaine, de multiplier ses forces, ses richesses et ses jouissances...

C'est de cette vérité qu'il suit évidemment que l'homme ne doit au gouvernement qu'à proportion que sa constitution fait les conditions meilleures ou plus défavorables, c'est-à-dire à proportion qu'il se rapproche plus ou moins du premier et unique motif de son institution...

Mais dans le despotisme, la force est le seul droit; on n'y peut pas plus faire avec justice le procès à un révolté qu'à tout autre; il n'y a de loi que celle du plus fort. La justice n'y existe pas; il n'y a point de citoyen. Un homme n'est qu'un esclave : un esclave ne doit rien parce qu'il n'a rien de propre. Un homme de cœur sortira d'un pays où le despotisme sera

établi. S'il ne le peut pas, il sera bientôt dégradé. Où la patrie ne doit rien, on ne lui doit rien, parce que les devoirs sont réciproques. Le gouvernement, qui est un seul homme, dispose de tous les autres pour son plaisir, son caprice ou son intérêt, dès lors chaque individu a la permission tacite de s'avantager autant qu'il le pourra sur le souverain. En justice réglée, il ne saurait y avoir de trahison dans un Etat despotique, parce que l'esclave ne peut être ni créancier ni débiteur. On ne saurait enfreindre des lois et des règles dans un gouvernement dont l'essence est de n'en avoir point, et ce défaut de règles est le vice qui doit tout détruire, car rien ne se conserve ni ne se reproduit dans la nature que par des lois fixes et invariables.

Ces vérités, j'ose le dire, sont de l'évidence la plus exacte; leur déduction est conséquente, et si ce tableau semble odieux, ce n'est pas que son coloris soit exagéré; c'est que le despotisme est une manière d'être effrayante et convulsive.

Il est le plus terrible fléau qui puisse affliger les hommes, car il ne saurait atteindre à sa perfection que par l'anéantissement de l'humanité, qui doit lutter sans cesse contre le malheur et les privations, tandis qu'elle recherche continuellement et avec ardeur le bonheur et les jouissances, — c'est-à-dire la *liberté*. Un empereur désirait que le peuple romain n'eût qu'une seule tête pour pouvoir la trancher d'un seul coup. C'était le vœu barbare d'un insensé; mais il ne désirait que la perfection du despotisme.....

Le luxe, les armées permanentes, le fonctionnarisme, voilà, suivant Mirabeau, les instruments habituels du despotisme :

Le despotisme est aux royaumes ce que l'oisiveté est aux particuliers, c'est-à-dire le pire de tous les vices. Le luxe vient contribuer à l'étendre; il naît à l'approche du despotisme, ou plutôt il est un des premiers échelons du pouvoir arbitraire, car la cupidité et la mollesse qu'il produit et nourrit sont les premiers symptômes et les plus puissants mobiles de la servitude...

J'ai dit que l'introduction du luxe était nécessaire aux progrès du despotisme, et j'ajoute que l'on doit se méfier toujours du gouvernement qui le protége et l'encourage. C'est le piége séducteur que les despotes présentèrent toujours aux hommes.

Les princes ne peuvent assouvir la soif du pouvoir arbitraire, que je comparerais à la fièvre du lion, si celle-ci du moins n'était passagère, sans atténuer par les suggestions de la cupidité et les amorces de la volupté, cette corruptrice infaillible et perfide, toutes les forces qui pourraient leur résister...

. . . . . .

On parle sans cesse de la nécessité des troupes réglées. — Comment résister, dit-on, à celles de nos voisins avec de misérables bandes de paysans, ou une noblesse ignorante et indisciplinée?

Je n'ai pas prétendu entamer cette discussion militaire, sur laquelle il y aurait bien des choses à dire, et que je ne craindrais pas d'ap-

profondir, si c'en était ici la place. Mais je dis que les troupes réglées sont l'instrument du despotisme comme leur institution en fut le signal. L'exemple de nos voisins n'est pas une preuve contradictoire. Eh! ne voit-on pas, en effet, que toute constitution, en Europe est dégénérée en arbitraire et s'accélère vers le despotisme? Les troupes réglées ont été et seront toujours le fléau de la liberté...

. . . . . .

Les ministres, pour mieux régner, ont donné les grandes places à des mercenaires inconnus, qu'ils étaient bien sûrs d'inspirer à leur gré, et qui ont mieux aimé s'assurer une existence pécuniaire et vendre leurs droits que les soutenir. Le gouvernement, déjà absorbé par une infinité de détails, surchargea encore toutes les parties de l'administration de *règles*, de *règlements*, d'*instructions*, d'*ordonnances*, pour ne rien laisser à personne. Aussi le prince Eugène disait avec beaucoup de génie à Marlborough : « Vous aurez pris la moitié de la France avant que les commandants des frontières et des provinces aient eu des nouvelles de la Cour; ainsi allez en avant. » Eugène sentait que les hommes qu'un despote met en place sont des automates, et qu'il n'est rien de plus faible qu'une Cour qui veut tout ordonner et tout régler.

Des ministres auxquels tout ressortissait ont été obligés de s'entourer de scribes; et cette nouvelle manière de gouverner a troublé toute la société, en élevant de toute part des parvenus, en donnant des exemples fréquents de fortunes injustes et rapides, en multipliant

les moyens de corruption, les objets de l'adulation; en offrant de nouvelles voies aux intrigues, à la cabale; en semant de nouveaux obstacles les avenues de la justice; en étouffant la voix de la liberté; en introduisant dans l'ordre civil l'espionnage et la délation, qui ont répandu partout la méfiance, l'hypocrisie, la flatterie servile; en livrant les finances à un nouveau gaspillage, voilé sous une infinité de formes et de papiers.

Quand le premier pas est fait en ce genre, les *détails* vont toujours en croissant; chacun de ces détails demande un *homme*, parce que chaque homme demande *une place;* les papiers se multiplient; il faut des *aides* aux *détailleurs*, et cela se subdivise à l'infini; parce que les *détailleurs* font les *détails*, les *affairés* font les *affaires* et les *écrivains* font les *écritures*.....

Voici maintenant la conclusion de Mirabeau sur la souveraineté :

C'est avancer une nouveauté bien hardie sans doute, que de dire aux souverains : *Vous êtes les salariés de vos sujets, et vous devez subir les conditions auxquelles est accordé ce salaire sous peine de le perdre.*

Examinons si ce principe est hasardé, car son énonciation est très nouvelle; et si d'autres Français l'ont pensé avant moi, je suis peut-être le premier qui ait osé l'écrire. Les hommes, alors même qu'ils sentent la vérité et qu'ils veulent lui rendre hommage, l'altèrent encore et se laissent aller à des ménagements de convention, fruits des préjugés admis et fo-

mentés dans la société. « Le singe de la raison, disait Bolingbroke, usurpe son siége et exerce son pouvoir. » Il serait temps de secouer cet esclavage de l'esprit, et de voir si la liberté courageuse de penser tout haut ne saurait introduire tôt ou tard celle d'agir.

On a comparé souvent la souveraineté à l'*autorité paternelle*. C'est une belle idée, sans doute, que celle d'une telle harmonie sociale : le premier qui la conçut était un homme vertueux, doué d'un beau génie, mais je le répète, hélas ! et l'expérience de tous les âges le répète avec moi, la véritable générosité est la vertu la plus rare chez les hommes, et surtout chez les rois, qui sont les moins éclairés des hommes. Remontons donc aux véritables principes, ou plutôt à la véritable origine de la royauté, et abandonnons, quoique à regret, la sublime et douce chimère des *souverains pères de leurs sujets*....

Et s'adressant directement au prince, il lui dit :

Le peuple auquel vous commandez n'a pu vous confier l'emploi de ses forces que pour son utilité, ou, ce qui revient au même, pour le maintien de la sûreté publique, tant intérieure qu'extérieure, et pour tous les avantages qu'il s'est promis quand il a institué une *autorité tutélaire*. Vous ne lui avez pas arraché l'exercice de ses droits, car il était le plus fort avant qu'il vous eût créé le dépositaire de sa force. Il vous a rendu puissant pour son plus grand bien. Il vous respecte, il vous obéit pour

son plus grand bien. Parlons plus clairement encore. Il vous paye et vous paye très cher, parce qu'il espère que vous lui rapporterez plus que vous ne lui coûtez.

Vous êtes, en un mot, *son premier salarié*, et vous n'êtes que cela; or, il est de droit naturel de pouvoir renvoyer celui que nous payons, et qui nous sert mal; comme il est contraire à ce droit naturel que chacun ne soit pas libre d'examiner, de connaître ses propres intérêts, et que les droits des hommes puissent être arbitrairement diminués par ceux qui ont été chargés de les défendre...

O prince, à qui la nature n'a pas donné plus d'organes et de facultés qu'à tout autre homme, votre peuple et vous ne tenez l'un à l'autre que par le lien étroit de l'*utilité* qui nous unit tous. Si vous le rompez, vous compromettez votre existence : soit que la société vous arrache le pouvoir dans lequel elle ne trouve qu'oppression et malheur, au lieu de protection et prospérité; soit que vous réussissiez à énerver vos sujets par la servitude, et à ruiner leur pays par les ravages du despotisme, car votre puissance exagérée subira le sort de l'Etat, qui, épuisé d'hommes et de ressources, s'écroulera sitôt qu'on entreprendra de le renverser, et qu'il ne sera défendu que par des esclaves...

Ne calculons, si vous voulez, que les moyens les plus sûrs d'asseoir sur une base solide le pouvoir arbitraire, dont il est fort agréable de jouir, mais très dangereux d'abuser; vous verrez bientôt qu'il faudra le modérer, et que les caprices des Domitien et des

Héliogabale ne sont pas de bons moyens pour séduire les hommes et les fixer...

Envisagez tout cela, prince, avant que de prendre le parti dangereux d'opprimer les hommes sous le faix du despotisme; réfléchissez que, dans les pays où le peuple sera serf, où par conséquent il sera désintéressé de la chose publique, et ne sera pas maître de surveiller ses intérêts, de calculer les avantages qu'il retire de l'administration, de représenter ses droits, de prévenir les atteintes qui peuvent y être portées, de travailler et de jouir en paix, de savoir ce qu'il doit et pourquoi il le doit* de ne payer que les rétributions nécessaires à l'entretien et aux fonctions de l'autorité tutélaire, à laquelle il s'est soumis pour un plus grand bien; — réfléchissez que, dans un tel pays, il n'y aura ni forces, ni richesses, ni ensemble, ni consistance, ni industrie; qu'une telle constitution ne saurait être appelée société; qu'elle est *contre nature*, et par conséquent instable et orageuse; qu'il n'est ni sol, ni climat, ni ressources naturelles qui puissent résister aux terribles influences d'un pareil brigandage; qu'un tel royaume sera pauvre, obéré, inerte, déprécié, envahi par le premier qui saura profiter de cette crise funeste (1) : ou plutôt pensez que si un seul homme réveille d'autres hommes de l'assoupissement de l'esclavage, vous serez dès ce moment le plus faible comme le plus détesté de tous les êtres malfaisants, et vous devien-

(1) Voyez la Turquie. *Note des éditeurs.*

drez la victime publique, comme vous étiez le véritable ennemi national.

En un mot, soyez juste, non pas parce que cela est *honnête*, mais parce que cela est nécessaire, et n'oubliez jamais qu'un prince qui ramène à lui toute l'autorité la perd toute.

Il faut aussi citer, pour achever de faire bien connaître l'*Essai sur le despotisme*, quelques-uns des fréquents retours qui s'y trouvent sur notre histoire nationale; et par les appréciations qu'il porte sur la féodalité, sur Richelieu, sur Louis XIV, on verra combien Mirabeau était supérieur aux préjugés de son époque, et avec quelle profondeur de vues et quelle sûreté de jugement il envisageait l'histoire :

Combien de fois n'a-t-on pas loué, en France, le ministère du cardinal de Richelieu? Ces louanges lui seraient très justement acquises s'il avait été chargé de détruire la nation; mais elles sont la honte des Français. Ce célèbre instrument du despotisme, ministre d'un roi faible, haineux et violent, ce politique audacieux et supérieurement intrigant, qu'on ne jugea, de son temps, qu'avec des yeux obscurcis par la terreur ou aveuglés par la haine, et que l'on n'aperçoit aujourd'hui que d'un regard fasciné par les préjugés; le fameux Richelieu, si souvent exalté, peint tant de fois et presque toujours si mal jugé, sapa par les fondements le gouvernement, qui fut trop longtemps entre ses mains pour le bonheur de son pays. Profondément occupé de sa gloire et surtout de son crédit, de sa puissance, de son despotisme, auquel il sacrifia toujours et sans

cesse tous autres motifs; il a feint de croire que les Français étaient incapables de rester attachés à des règles fixes, et qu'ils avaient besoin qu'un maître absolu fixât leur mobilité...

Richelieu visait au despotisme personnel bien plus qu'à augmenter l'autorité royale; il parvint à son but par des moyens hardis et sûrs. Il séduisit par la corruption et effraya par l'activité de sa violence; son génie perçant, opiniâtre, fécond en ressources, indifférent sur la nature des moyens, ne se proposa jamais d'autres objets que de rendre arbitraire l'autorité qu'il avait absorbée tout entière; tout occupé de l'intérêt de sa puissance, il ne voulut pas voir qu'il ne pouvait pas remplacer par la force et par des caprices des lois fondamentales; il n'aperçut pas que l'édifice ébranlé dans toutes ses parties s'écroulait par une extrémité, tandis qu'il cherchait à l'étayer par l'autre; il aima mieux dire que le peuple qu'il enchaînait à son char (car la nation rampait déjà dans la servitude) n'était pas capable de suivre longtemps le même système, à moins de prendre le seul que toute société puisse adopter, je veux dire un *bon gouvernement*.

Mais comment espérer un bon gouvernement dans le pays où l'administration est dirigée par l'opinion arbitraire d'un seul, et où elle n'est point fixée par des principes invariables, et contenue par l'instruction qui rend générale la connaissance des lois naturelles, et leur infraction notoire? Quelle sorte de délire ne résultera pas de cette aveugle et avilissante subordination, que les langues esclaves ont

désignée par ces mots dénaturés : *Obéissance, devoir !*

Dans la nécessité de choisir, il faudrait préférer sans balancer une autorité faible et incomplète à un pouvoir illimité, dans quelque main qu'il soit déposé. L'autorité faible ne saurait procurer sans doute un gouvernement heureux et prospère; mais le despotisme est affreux et ne laisse d'autre refuge que la mort, s'il parvient entre les mains d'un prince féroce et stupide; il est encore le régime politique le plus effrayant quand le prince ne serait que peu éclairé; il est très redoutable sous un despote habile, quoi qu'en ait écrit le roi de Prusse, qui sans doute avait ses raisons pour établir les principes contraires; car alors le despotisme en devient plus absolu.

Dans cet ordre féodal dont on a tant médit, c'était du moins une maxime constante, que *nul homme ne pouvait être taxé que de son consentement.* Ce principe renferme le premier droit et le premier garant de la liberté; car les despotes corrompent et séduisent avec de l'or; ils gagent des satellites, des espions, des délateurs; et les vexations illégales se multiplient à mesure que la soif de l'or augmente et que la facilité de s'en procurer diminue. Charles VII, sous le règne duquel la féodalité reçut les premières atteintes, Charles VII fut le premier qui, par un simple édit et sans le concours des états généraux, leva des subsides extraordinaires sur son peuple, acte de despotisme le plus formidable de tous, et dont Louis XI, digne d'en être l'inventeur, se garda bien de négliger l'exemple. Eh ! quel progrès

n'a pas fait depuis la soif du despotisme et le ferment de la cupidité!

. . . . . .

Il fut de nos jours un roi qui trouva son autorité très ébranlée en apparence, car la moitié de ses peuples avait les armes à la main contre ses ministres; mais elle était très solide, car elle était gravée dans le cœur de ses sujets. Il énerva toute autorité dont il n'était pas le collateur immédiat, parce qu'il ne croyait de bonne foi rien au-dessus de son autorité : il sembla vouloir imiter les sculpteurs qui, d'un bloc de marbre ou d'un figuier, font un *Jupiter*. Il crut qu'avec sa *pleine puissance*, son *autorité royale* et son *bon plaisir*, il ferait d'un homme de robe un ministre de la guerre, d'un édit une source de richesses. Il réunit tout le nerf encore existant de la nation, et le fit servir à sa gloire et à celle de sa maison, qu'il détacha toujours, faute de lumière, de la gloire et des véritables intérêts de son état.

Il vécut assez pour éprouver qu'il ne pourrait jamais suffire par son autorité à tout ce que faisaient les grands quand ils étaient répandus dans le royaume, et que l'autorité arbitraire affaiblissait ou détruisait tous les ressorts et n'en remplaçait aucun.

La vertu militaire, par exemple, fut détruite en France sous son règne, auquel elle donna tant d'éclat; en vain objecterait-on les victoires de nos armes sous ce prince; au déclin de son âge, ses armées furent battues presque partout, et, d'ailleurs, il est aisé d'apercevoir que, dans un grand État, les causes morales

ne font sentir leurs effets qu'au bout d'un certain temps.

La vertu qui n'est pas fondée en principes n'est qu'un mot vague, et ses *gestes*, si j'ose m'exprimer ainsi, ne sont qu'une *attitude d'imitation*.

C'est la vertu de presque tous les hommes de tous les siècles, et ce fut celle qui valut au règne du magnanime Louis ce ton de grandeur dont il avait donné l'impulsion et l'exemple et qui nous a si longtemps abusé; mais cette grandeur factice que des *faiseurs de vers* ont rendue si célèbre, était fondée sur des moyens violents et démesurés. Elle devait tout briser, et c'est ce qui arriva.

Le monarque, aussi romanesque qu'absolu et qu'à si juste titre on a comparé au lion de la fable défaillant et assailli, Louis XIV, trompé par une femme hypocrite, haineuse, et par des cafards, se vit au moment de succomber sous les coups des ennemis qu'il avait bravés si longtemps; il était perdu sans les efforts généreux de son peuple et quelques frivoles tracasseries des cours ennemies. Nul n'osait le détromper. Trahi par tous ceux qui l'entouraient de plus près, il prépara à son État une révolution que l'épuisement de ses sujets, et peut-être aussi la lâcheté à laquelle il les accoutuma, empêcha d'être sanglante, et rejeta tout entière sur l'or qu'il avait fait prévaloir. Son testament fut méprisé par ses sujets, qui crurent être heureux pourvu qu'ils évitassent d'obéir au despote mort. Il ne se trouva parmi tous les prêtres et les dévots à qui sa maîtresse avait confié

l'autorité, aucun homme qui osât se montrer ferme et reconnaissant.....

Quant au présent dans lequel il écrit, voici avec quelle liberté Mirabeau le caractérise et le flétrit :

Le temps où les historiens écrivaient, peu d'années après un règne long et tyrannique, qui dès lors énerva la nation : « Les Français ont toujours eu liberté et licence de parler à leur volonté de toutes gens, et même de leurs princes, non pas seulement après leur mort, mais encore en leur vivant et en leur présence. » Ce temps est passé, les paroles sont des crimes, la liberté de penser est presque refusée . . . . . .

La plus belle contrée de l'Europe, la France, notre patrie, cette fille chérie de la nature, dont les richesses sont inconcevables, et les ressources sans nombre, nous offre les tristes effets de l'autorité absolue; l'air qu'on y respire n'est plus celui de la liberté. On ne peut ni décrire ses maux, ni déplorer sa situation, les plaintes mêmes y sont interdites; quand l'autorité militaire est despotique et menaçante, la *liberté* devient *licence*, la *vérité* est *un crime* et le *courage* un *danger;* il n'est plus *permis* ni de *parler* ni d'*écouter* . . . .

Arrivons enfin à la péroraison, qui pressent et appelle la révolution :

Hommes vertueux, luttez pour cette liberté sainte; le désir d'être utile à son pays est le besoin d'une belle âme; et s'il est vrai qu'il

vient un temps où il n'est plus possible d'arrêter le torrent; s'il est vrai qu'un peuple plié à la servitude envisage un homme qui veut le bien comme un insensé, et lui nuit réellement quand il le peut; songez du moins que l'exemple des vertus est la dette des hommes vertueux; que le courage et la justice sont les premières des vertus, dignes instruments de gloire et défenseurs de la liberté; que le devoir et la conscience sont des juges et des rémunérateurs incorruptibles; et qu'il n'est aucun siècle qui n'ait honoré Caton, Helvidius Priscus, Thraséas, Durant, Gœbriolet, Turenne.

Pour moi, la persécution ne m'effraye pas, car la fortune et la faveur ne sauraient me séduire; je ne voudrais pas que ma nation méritât le reproche que Tibère faisait aux Romains, et que nos princes eussent plus à se plaindre de la bassesse de leurs sujets, que les sujets de la répugnance que leurs princes ont à entendre la vérité.

Je l'ai dite telle que je la savais, telle que je la voyais. Puissé-je inspirer à des citoyens plus habiles et plus éloquents que moi le courage nécessaire pour apprendre à leurs compatriotes que chacun d'eux n'est en société que pour retirer de cette association son plus grand avantage; qu'un roi, sujet de la société, n'est institué que par elle et pour elle.

Que tout souverain qui se dit tel, *par la grâce de Dieu*, ressemble à Xerxès enchaînant les mers, ou frappant de verges le mont Athos, s'il opprime son peuple et que ce peuple se soulève, car Dieu ne saurait être que

le juge inexorable et terrible des tyrans.

Que si l'Hercule de la fable ou le Samson de l'histoire sacrée existaient, et qu'un pouvoir surnaturel les rendît invulnérables, la force suffirait peut-être aux tyrans; mais que la force la plus prodigieuse succombant sous l'effort d'un petit nombre d'hommes, chacun de nous, depuis le plus superbe potentat jusqu'au dernier individu de la société, a besoin du laboureur qui sème et recueille, et de tous les autres hommes ses semblables, qui l'aideront s'ils en sont aidés.

Qu'aucun homme n'a droit d'opprimer un autre homme; car aucun ne voudrait être opprimé; et si l'on tire un droit de la force, un autre plus fort pourra toujours revendiquer le même droit.

Que le citoyen peut et doit défendre sa liberté avec courage et générosité; que celui même qui la défendrait avec frénésie ne serait pas plus coupable que celui qui se précipiterait avec rage sur le ravisseur de sa femme et de ses enfants, sur l'assassin qui en voudrait à sa vie, car l'une et l'autre défense sont pour lui le plus sacré des devoirs.

Que l'homme n'a pas le droit d'apprécier pour un autre homme le prix de la liberté ou le poids de la servitude. Mais qu'il doit toujours assistance à son semblable pour recouvrer celle-là et briser celle-ci ; car son intérêt et la nature lui en imposent également le devoir.

Que nos pères, dont une triple enveloppe d'airain défendait l'honneur et la liberté, n'eussent pas été impunément le jouet d'une cohorte de publicains et de ministres plus avi-

des encore ; que ces dignes guerriers n'eussent pas plus souffert l'oppression intérieure que les insultes du dehors. Qu'il serait temps d'essayer si leur mâle et généreuse rudesse ne vaudrait pas notre inépuisable patience ; et qu'alors la France ne serait plus l'objet du mépris des étrangers, et la victime de l'oppression la plus absurde et la plus multipliée.

AVIS AUX HESSOIS

—

RÉPONSE AUX CONSEILS DE LA RAISON

—

LE LECTEUR Y METTRA UN TITRE

Le premier soin de Mirabeau en arrivant en Hollande, avec Sophie, dut être de chercher à se procurer par le travail les moyens d'existence que la pauvreté des fugitifs et la nécessité de se cacher leur rendaient indispensables. Il fit ainsi de nombreux travaux de librairie; il s'occupa de l'édition hollandaise de l'*Histoire des Voyages;* il fit le premier volume d'une traduction de Gesner; il traduisit l'*Histoire d'Angleterre,* de madame Macaulay, et l'*Histoire de Philippe II,* par Robert Watson, etc. Mais ces travaux mercenaires ne le détournent pas de ses nobles préoccupations politiques, et, dans un autre but que celui de gagner de l'argent, aussitôt après son installation à Amsterdam, il écrit l'*Avis aux Hessois.*

Frédéric II, landgrave de Hesse-Cassel, avait promis aux Anglais le secours de 6,000 Hessois, qui devaient être transportés en Amérique pour combattre les *insurgens.* Cet odieux marché enflamme Mirabeau d'une noble indignation, exaltée par l'amour de la liberté et la haine du despotisme. Il s'écrie :

Intrépides Allemands! quelle flétrissure laissez-vous imprimer sur vos fronts généreux! Quoi! c'est à la fin du dix-huitième siècle que les peuples du centre de l'Europe sont les satellites mercenaires d'un odieux despotisme?

Quoi ! ce sont ces valeureux Allemands qu
défendirent avec tant d'acharnement leur l
berté contre les vainqueurs du monde, et br
vèrent les armées romaines, qui sont vendu
et courent verser leur sang dans la cause d
tyrans ! . . . . . .
. . . . . .
. . . . . .

Vous êtes vendus ! Eh ! pour quel usag
justes dieux !.... pour attaquer des peuples q
défendent la plus juste des causes, qui vo
donnent le plus noble des exemples... Eh ! q
ne les imitez-vous, ces peuples courageux, a
lieu de vous efforcer de les détruire !. . .
. . . . . .

Savez-vous quelle nation vous allez att
quer ? Souvenez-vous ce que peut le fanatism
de la liberté ? C'est le seul qui ne soit p
odieux, c'est le seul respectable ; mais aus
c'est le plus puissant de tous. . . . . .
. . . . . .

Profitez de leur exemple, pensez à votre ho
neur, pensez à vos droits..... N'en avez-vo
pas comme vos chefs ? Oui, sans doute, on n
le dit point assez ; les hommes passent ava
les princes qui, pour la plupart, ne sont p
dignes d'un tel nom. Laissez à d'infâmes cou
tisans, à d'impies blasphémateurs, le soin d
vanter la prérogative royale, et ses droits ill
mités ; mais n'oubliez pas que *tous* ne furen
pas faits pour *un*, qu'il est une autorité supe
rieure à toutes les autorités ; que celui q
commande un crime ne doit point être obé
et qu'ainsi votre conscience est le premier d
vos chefs.

Cette adresse, écrite d'un ton un peu déclamatoire, mais énergique, produisit le plus grand effet. Un partisan de l'électeur fit une réponse sous le titre de *Conseils de la raison.* Mirabeau répliqua vivement. Nous ne citerons qu'un passage de sa brochure intitulée : *réponse aux conseils de la raison.*

« Quand l'autorité devient arbitraire et oppressive; quand elle attente aux propriétés, pour la protection desquelles elle fut instituée; quand elle rompt le contrat qui lui assura ses droits et les limita, la résistance est de devoir, et ne peut s'appeler *révolte.*

» Si cela n'est pas vrai, les Bataves sont autant de criminels révoltés. Celui qui s'efforce de recouvrer sa liberté et combat pour elle exerce un droit très légitime, et la révolte, qui est un acte très illégitime, diffère essentiellement d'une confédération permise par la constitution des peuples libres, et surtout par la loi naturelle, le Code universel d'où doivent dériver toutes les lois..... Le crime de lèse-nation est le plus grand des forfaits; et un peuple est aussi supérieur à son souverain, que son souverain l'est à un individu. »

LE LECTEUR Y METTRA UN TITRE.

Parmi les écrits publiés par Mirabeau pendant son séjour en Hollande, il faut encore signaler une brochure, *Le lecteur y mettra un titre*, dont le sujet est la musique. Il examine si cet art est vraiment aussi frivole que beaucoup de personnes le croient; s'il est possible de faire de bonne musique instrumentale sans s'être proposé de peindre un objet déterminé; si elle peut exprimer les passions; quel rapport il y a entre l'art du poëte et celui du musicien, etc. Ce spirituel et piquant opuscule, est un peu étranger au genre et au ton habituel des ouvrages de Mirabeau, mais on l'y trouve encore tout entier, comme on en pourra juger par l'extrait suivant, relatif à la *protection* artistique :

La plupart des gouvernements, qui devraient protéger, encourager et surtout surveiller les arts, les dégraderont toujours en les tournant vers des objets avilissants; loin de les diriger vers le beau, l'utile et l'honnête, ils se sont trop souvent servis de leur influence pour corrompre. Les beaux-arts, en un mot, furent toujours les piéges et les amorces des despotes. Les sublimes efforts de l'esprit humain hâtèrent les progrès de la servitude, en accélérant ceux du luxe, l'introduction de la molesse, et la décadence des mœurs. En un mot,

la dépravation des arts est un des fruits du despotisme et son arme la plus acérée.

Ce n'est pas tout : Le despotisme détruit les arts après les avoir avilis; car celui dont le cœur est corrompu a rarement l'imagination élevée. Ce fut à l'époque du retour de la liberté que les Athéniens prirent un vol si haut dans tous les genres de gloire. On vit ensuite les arts, succombant sous les coups de la tyrannie, fuir de la Grèce, où ils avaient jeté de si profondes racines, et produit tant de fleurs et de fruits. — Leur transplantation acheva de les corrompre ; ils furent accueillis à Rome par un despote qui voulait dorer les chaînes dont il chargeait un peuple qui, jusque-là, avait mis toute sa gloire à conquérir et à dominer. Auguste fut l'ami des grands artistes, mais il fut aussi leur corrupteur. Ils se souillèrent à sa cour par les plus viles flatteries. La volonté d'un seul homme donna la loi au génie comme au reste des citoyens.

DES LETTRES DE CACHET

ET DES PRISONS D'ÉTAT

Mirabeau faisait un grand cas de son livre *Des Lettres de cachet et des prisons d'Etat*, écrit pendant son séjour à Vincennes. C'est, disait-il, un « ouvrage qui ne mourra point. » M. Lucas Montigny, le fils adoptif de Mirabeau, qui a réuni pieusement tout ce qui pouvait, en le faisant mieux connaître, servir à la gloire de son bienfaiteur, dit qu'une remarque saisit également le lecteur des *Lettres de cachet* comme celui de l'*Essai sur le despotisme*, « relativement aux peines infinies que prend l'auteur pour établir non-seulement par des argumentations pressantes, mais encore par une multitude de monuments historiques, l'illégalité des arrestations et détentions discrétionnaires, sans instruction, ni procès, ni jugement, ni publicité, illégalités qui nous paraissent aujourd'hui presque incroyables parce qu'elles sont devenues impossibles, grâce aux conquêtes arrachées au despotisme par la Révolution, dont l'auteur des *Lettres de cachet* fut un des chefs principaux, conquêtes désormais acquises, garanties, indestructibles. » Hélas ! le despotisme est de toutes les époques et de tous les temps, et il ne nous semble pas qu'il soit devenu inutile de replacer devant les yeux de nos contemporains les savantes et vigoureuses argumentations de Mirabeau.

Quoi qu'il en soit, nous allons donner ici une analyse rapide de cet important ouvrage,

et en extraire quelques-uns des passages les plus remarquables.

Voici d'abord comment l'auteur nous indique lui-même l'*objet et le plan de l'ouvrage* :

Mon but est honnête, il est simple. Je sais que l'usage des lettres de cachet et des emprisonnements illégaux, cette arme la plus sûre du pouvoir arbitraire, est inébranlablement établi. L'autorité n'a jamais renoncé à ses acquisitions, pas même à celles qui l'exposent à des dangers. En vain chercherait-on dans l'histoire quelque prince qui eût relâché volontairement son pouvoir. Quelques-uns dans le très petit nombre d'hommes éclairés qui ont occupé le trône sont remarquables par la sagesse de n'avoir point usurpé ; mais celui qui restituera de bon gré les usurpations de ses prédécesseurs est encore à paraître. Tous, excepté les imbéciles, ont défendu vivement leurs prérogatives, lorsqu'on a essayé de les limiter et se sont ressaisis à la première occasion favorable de ce qu'ils avaient perdu. Les hommes doivent donc s'estimer heureux si leur condition ne devient pas plus mauvaise, et faiblement espérer qu'elle soit jamais meilleure, à moins qu'ils ne parviennent à connaître leurs droits et leurs forces, et que la volonté et l'intérêt général, c'est-à-dire la justice, ne soient un jour, grâce aux progrès de l'instruction, la loi universelle et fondamentale des sociétés, également obligatoires pour leurs chefs et tous les individus qui les composent.

Quoi qu'il en soit, je n'ai pas conçu le chimérique espoir d'engager le gouvernement à pros

crire une méthode que les puissants ont tant d'intérêt à défendre, et que les ministres n'abandonneront jamais volontairement. Mais qui pourrait, sans un chagrin amer, entendre des citoyens d'ailleurs honnêtes et incapables d'encenser le despotisme, adopter légèrement des maximes destructives de toute liberté, et se laisser persuader, par des exemples particuliers, que la violation des règles et des lois est utile ou même nécessaire? Quelle ressource nous reste-t-il si l'opinion publique invoque l'arbitraire! Tout honnête homme doit, quand il le peut, travailler à dissiper des illusions si funestes, et c'est ce que je me propose dans cet ouvrage. Mon dessein étant, d'ailleurs, de dévoiler la tyrannie intérieure des prisons d'État, il faut remonter à l'injustice qui en est la source. Si je me trompe en pensant que la raison et la vérité généralement répandues pourraient, un jour, en s'assurant de la pluralité des suffrages, triompher de l'ambition, de l'intrigue et du despotisme, c'est du moins une erreur honnête....

Je traiterai d'abord les emprisonnements arbitraires; je parlerai ensuite des prisons d'Etat.

Je prouverai que la prérogative royale par laquelle un citoyen peut être devenu prisonnier, en vertu d'une lettre close et sans aucune forme judiciaire, est une violence contraire à notre droit public et réprouvée par nos lois : que, fût-elle fondée sur un titre légal, elle n'en serait pas moins illégitime et odieuse, parce qu'elle répugne au droit naturel, parce que les détentions arbitraires sont destruc-

tives de toute liberté, et que la liberté est le droit inaliénable de tous les hommes. Je prouverai enfin que l'usage des lettres de cachet est tyrannique, sous quelque point de vue qu'on l'envisage, et que son utilité prétendue, entièrement illusoire, ne saurait jamais balancer les inconvénients terribles qui en résultent.

Après avoir ainsi considéré les lettres de cachet relativement au droit positif, au droit naturel, à la société, aux particuliers, je rendrai compte de l'administration intérieure du donjon de Vincennes; je proposerai ensuite des moyens fort simples de s'assurer des principaux abus de cette gestion infidèle et oppressive, et d'y apporter remède efficace et sûr.

Ce dernier point forme l'objet d'une seconde partie, qui a perdu aujourd'hui son intérêt, et dont nous ne parlerons pas. Mais nous allons reprendre chacun des chapitres de la première partie, qui offre un remarquable développement théorique du sujet.

CHAPITRE PREMIER.

Jussions arbitraires formellement réprouvées par nos lois, depuis le commencement de la monarchie jusqu'à nos jours. — Cruauté des Valois et nommément de Louis XI envers les prisonniers d'Etat. — A quelle époque les lettres de cachet se sont multipliées. — Premier et unique édit qui les autorise.

« On en a usé ainsi dans tous les temps, » disait Louis XIV, lorsqu'on lui parlait de l'iniquité des lettres de cachet. Ce prince, qui de-

mandait *à quoi servait de lire*, ne savait rien; il n'avait aucune connaissance de l'histoire... Tout avait fléchi sous le poids de sa volonté; il prenait le fait pour le droit; il ignorait qu'un grand nombre d'ordonnances de ses prédécesseurs avaient défendu à tous juges « d'avoir aucun égard aux lettres closes ou de cachet qui seraient accordées sur le fait de la justice; » il ignorait qu'en remontant dans les fastes de la nation, on trouve que tout Français jugé par ses pairs jouissait du privilége de ne pouvoir être emprisonné sous quelque prétexte que ce fût, à moins d'un crime capital ou notoire, et que depuis l'anéantissement des priviléges nationaux, nos souverains se sont engagés, par des lois formelles, à ne point retenir un de leurs sujets prisonnier plus de vingt-quatre heures sans lui faire un procès.

Nous regrettons de ne pouvoir suivre l'intéressant développement de la thèse historique ainsi exposée par Mirabeau. Le seul édit qui consacre en quelque sorte la jurisprudence arbitraire des lettres de cachet, c'est celui du mois de juillet 1706.

Voilà, dit Mirabeau, après l'avoir cité, le premier monument de la législation française où les attentats du despotisme aient été érigés en lois; et Louis XIV, qui ne se relâcha pas un instant de ces systèmes arbitraires, était digne d'en être l'auteur.

CHAPITRE II.

Principes du droit naturel.—Formation des sociétés.—Conditions indispensables de toute association humaine.—Le respect des propriétés ou la justice fondée sur la sensibilité physique, l'amour de soi et la raison, impérieusement érigée par notre nature, indépendamment de tout système religieux, est le premier titre qui lie les hommes et le seul point de réunion nécessaire à la société.

On voit, par cette énonciation éloquente dans sa simplicité, que Mirabeau développe ici la thèse féconde (déjà indiquée dans l'*Essai du despotisme*) de la morale naturelle et humaine indépendante de tout système religieux, dont il fait à bon droit la base de toute la réforme sociale moderne. Cette question est assez importante pour que nous croyions devoir reproduire le chapitre tout entier :

L'homme ne peut naître que par le moyen d'un autre homme ; il ne peut aussi se conserver qu'à l'aide de son semblable, vu la longueur de son enfance et sa faiblesse individuelle. Il s'associe avec des êtres de son espèce, parce qu'il a l'instinct, parce qu'ayant éprouvé qu'il doublait sa force en s'aidant de ses deux bras, il a compris qu'il l'augmenterait encore en les multipliant, parce que d'ailleurs il est né en famille, et que de la réunion d'une seule famille à l'agrégation de plusieurs, il n'y a qu'un pas. Mais de quelque manière que se fasse cette association entre humains, l'objet de chaque individu est de résister à des fléaux

destructeurs qu'un être solitaire n'aurait pu braver, et de satisfaire plus aisément ses besoins journaliers. On a donc eu raison de dire que la loi de subsistance est la loi de nature, puisqu'elle est en quelque sorte le titre de notre existence.

Mais le pouvoir de satisfaire nos besoins dépend absolument de notre *propriété personnelle*, c'est-à-dire de la liberté complète d'employer nos forces, notre temps et nos moyens à la recherche de ce qui nous est utile. La propriété personnelle est donc notre premier droit, comme notre premier devoir est de la conserver et de la défendre.

L'association de plusieurs hommes ne peut porter que sur ce *devoir* et sur ce *droit*. Les contractants, si l'on peut parler ainsi, assurent leurs droits réciproques pour prix des devoirs et des services respectifs auxquels ils s'engagent les uns envers les autres; cette convention tacite, qui n'est pas un contrat social, comme quelques philosophes l'ont prétendu, est simplement la loi de nature, l'intention manifeste des associés, leur intérêt évident, parce que l'*homme ne peut que par le nombre, n'est fort que par la réunion, n'est heureux que par la paix.*

Les hommes qui seraient les plus malheureux et les plus dénués de tous les êtres, sans la raison et la société qui la développe, la perfectionne et l'applique; les hommes, munis de ces deux armes accordées à eux seuls, cherchent à étendre leurs propriétés et à multiplier leurs jouissances. L'inégalité des dons de la nature et la variété des circonstances les

aident diversement à y réussir. Ils n'ont pas tous la même intelligence, les mêmes talents. De là, par l'enchaînement des choses et du temps, résulte la disparité de succès, d'avantage et de rang (inégalité juste, car elle est fondée sur la nature et tend au bien de tous : inégalité respectable, lorsqu'elle est le produit de la reconnaissance publique) : mais ils ont tous les mêmes besoins et les organes nécessaires pour satisfaire à ces besoins. L'entière propriété personnelle ou la liberté est donc le droit de tous, puisqu'elle est nécessaire à tous; et c'est en cela que les hommes sont et seront toujours égaux; c'est là, ou du moins ce doit être, la mesure commune de la société. Un des principaux objets de l'association est d'empêcher que ce sentiment qui porte chacun à multiplier ses jouissances, ne dégénère en cupidité; que l'inégalité naturelle ou accidentelle, qui donne à quelques-uns des facilités refusées aux autres, ne devienne oppressive; c'est, en un mot, d'obliger tout homme, quel qu'il soit, à respecter le bien d'autrui. Tel est ou devrait être le but de toutes les institutions humaines, qui varient et se multiplient selon les divers moyens de subsistance, qu'emploient les sociétés plus ou moins industrieuses et civilisées. Les hommes vivront en communauté, ou établiront des propriétés foncières; ils se nourriront des productions spontanées de la terre, ou s'adonneront à la chasse et à la pêche; ils élèveront des troupeaux ou inventeront et perfectionneront l'agriculture; mais dans tous les cas le respect mutuel de leurs droits sera le gage nécessaire de leur

réunion qui, quoi qu'en aient dit quelques modernes, dépend plus encore des relations morales que des convenances physiques, puisque celles-là sont absolument nécessaires pour déterminer, régler et conserver celles-ci.

Le précieux instinct de la sociabilité, ou quelque autre cause (car j'écris dans tous les systèmes), n'a donc pas plutôt rassemblé les hommes en société que le premier titre qui les lie entre eux c'est *la justice* ou le *respect des propriétés*, puisqu'ils ne cherchent autre chose que le mieux-être, c'est-à-dire la conservation et l'extension de leurs propriétés. Ils ne sont engagés à la société qu'autant qu'elle accroît et assure leurs jouissances; qu'autant qu'ils y trouvent *propriété, liberté et justice.* Tous sont intéressés au maintien de la justice; les forts comme les faibles; les *forts* puisqu'ils jouissent de la prééminence, et qu'ainsi ils ont plus à perdre au renversement de l'ordre dans lequel ils trouveraient d'ailleurs leur ruine absolue, le nombre suppléant à la force : *les faibles;* puisque, ayant moins de moyens et de puissance, ils doivent craindre davantage de violer les conditions auxquelles est attachée leur sûreté.

Ce n'est point un roman moral que je trace ici; ce ne sont pas mes opinions particulières ou celles de quelqu'autre écrivain que j'expose, c'est la loi de la nature que je développe. Peut-être si je ne consultais que mon cœur, j'en appellerais à celui de tous les êtres sensibles et non dépravés, et je soutiendrais, je prouverais même que la justice dérivée de la sensibilité physique et de l'amour de soi, est la

voix naturelle de l'âme, et qu'il n'y a
plus grand théâtre pour la vertu que la
cience.

Mais les subtilités des métaphysicien
tours de force de l'amour-propre, si je
parler ainsi, ont tellement obscurci les
mières naturelles et épaissi les ténèbres
pour et du contre, que cette discussion se
longue, pénible et peut-être assez inutile;
tous les raisonnements possibles ne donner
pas la bonté morale à l'infortuné, en qui
n'est point un sentiment manifesté par la v
intérieure de la conscience, au moment où
raison lui indique le juste et l'injuste; aus
bien qu'un jugement acquis par la connai
sance et l'expérience de ce qui lui est utile o
nuisible, si toutefois il est vrai qu'un te
homme existe. Quoi qu'il en soit, il me suffi
d'établir que la justice, fondée sur la rai
son et la nécessité, est impérieusement exigée
par notre nature; et je crois démontrer cette
vérité en déduisant les notions primitives de
l'ordre social des besoins communs à tous les
hommes et de leurs intérêts les plus évi
dents.

C'est là, n'en doutons point, c'est là seule
ment que se trouvent la législation univer
selle et le vrai code moral : on dit communé
ment que si la divinité n'est pas, il n'y a que
le méchant qui raisonne, le bon est un insensé.
Mais pourquoi, si le bon est le plus paisible,
le moins agité, le mieux garanti?— La vertu,
dit Rousseau, n'est pas plus que le vice, l'a
mour de l'ordre; il y a quelque ordre moral,
partout où il y a sentiment et intelligence; la

différence est que le bon s'ordonne par rapport au tout, et que le méchant ordonne le tout par rapport à lui. Celui-ci se fait le centre de toute chose; l'autre mesure de son rayon et se tient à la circonférence.

Il me semble que dans cette supposition Rousseau fait du méchant un insensé; et la folie est un exemple particulier qui ne saurait servir de preuve générale. Je doute qu'à moins d'aliénation d'esprit il y ait un homme assez stupide, si ce n'est un despote, pour imaginer qu'il puisse être le centre d'un système quelconque. Tout humain pourvu d'entendement se sent incapable de soutenir les efforts des rayons rassemblés; en calculant ses besoins et ses forces individuelles, il voit que celles-ci sont très disproportionnées aux autres : il se trouve une faible partie du tout, et s'aperçoit sans cesse qu'il est très dépendant; d'où il conclut qu'il lui faut ménager ses semblables. Emploiera-t-il l'artifice ou la violence pour satisfaire ses désirs aux dépens de ceux qui l'entourent? Il se rendra l'ennemi de tous; leur méfiance éveillée, leur industrie aiguisée, leur colère allumée les réuniront contre l'offenseur qui ne peut que succomber dans une lutte si inégale. La méchanceté est donc évidemment une erreur de calcul, aussi bien qu'un sentiment pervers : faire du mal et en recevoir sont deux choses intimement liées; cela peut se démontrer indépendamment de toute connaissance du grand Etre, et ce qui vaut mieux (car les meilleurs arguments déterminent plutôt nos opinions que nos actions), l'expérience journalière en est la preuve.

En un mot, la vertu est ou n'est pas arbitraire et d'institution humaine. Dans ces deux suppositions, il me paraît également inconséquent de soutenir que l'homme n'a d'autre frein que la religion. Si la vertu est fondée sur le sentiment et que l'incrédule ne rejette les opinions reçues sur l'existence et le culte de la divinité que par une erreur de jugement, il ne s'ensuit pas que le sentiment s'anéantisse alors que l'esprit s'égare. Si le respect pour la vertu n'est qu'une institution politique fondée sur l'utilité, cette utilité existe indépendamment des menaces et des promesses de la religion, et sera pour l'incrédule, pour l'inconvaincu et même pour l'athée, ce que sont les dogmes religieux pour les prosélytes des cultes divers. Que la conscience morale soit un sentiment ou un jugement, toujours existe-t-elle : elle guide les hommes plus ou moins sûrement, selon que des institutions bien ou mal combinées dirigent les passions, lesquelles, exaltées à un certain point, n'auront jamais de souverain; ce qui n'empêche pas qu'il soit possible de les faire servir au plus grand bonheur physique et moral que l'humanité puisse atteindre.

Sans doute, c'est un grand encouragement à la vertu que la gloire qui lui est promise : sans doute, c'est une consolation précieuse et un solide appui que la ferme croyance qu'on a pour témoin dans tous les instants un juge incorruptible et suprême, infaillible et souverainement bon, au tribunal duquel toutes les injustices humaines seront réparées, et les bonnes actions récompensées. Le théisme est

donc la spéculation la plus sublime, la plus utile, la plus touchante, à laquelle la philosophie se soit élevée. Mais ce dogme admirable et simple ne fut jamais, dans toute sa pureté, la religion d'aucun peuple. Le commun des hommes, qui veut des machines, y mêla constamment des modifications grossières, absurdités toujours stupides et souvent funestes, au lieu que les principes de la morale naturelle rendus intelligibles pour tous, puissants envers tous par l'organe et la protection des lois, n'exposent la société à aucun danger, et suffisent pour nous convaincre que le véritable amour de soi est l'amour de l'ordre; que cet ordre fondé sur la justice, ou la connaissance et le respect de tous les rapports humains, est l'ordre bon pour tous, utile et nécessaire à tous, et non à tel ou tel individu seulement; enfin, que nul ne peut s'ordonner bien pour lui-même qu'il ne s'ordonne par rapport au tout. La justice est donc indépendante des notions quelconques de la divinité. La vertu a donc une base solide et la justice un but réel dans l'intérêt, ce garant universel de nos engagements respectifs.

Si l'on m'objecte que les hommes s'écartent souvent des principes de la justice que je crois si évidents, et qu'ils font le mal, sachant bien qu'ils le font, ce qui paraît prouver que la morale naturelle est insuffisante pour les conduire à la pratique du bien, cette difficulté tournera contre ceux-là mêmes qui la proposent; car la religion ne possède pas une force tellement réprimante, que la société n'ait encore besoin des lois pour le maintien du bon ordre.

Jusqu'ici, les choses restent donc égales; peut-être ne sera-t-il pas difficile de prouver qu'elles ne le sont point et que l'avantage est du côté des sectateurs de la morale naturelle, dont l'inflexible pratique est après tout un hommage assez digne de la Divinité, pour rassurer les esprits bien faits sur leurs scrupules et leurs doutes; car quoi de plus grand que de célébrer dans la justice la raison sublime qui préside à la nature? Etendons et approfondissons ces idées au risque d'une digression; l'importance seule du sujet la ferait pardonner; mais le despotisme sacerdotal est uni par des liens trop étroits au despotisme civil, et le mélange des préceptes religieux et des principes politiques a fait trop de mal aux hommes pour que cette discussion soit absolument déplacée dans cet ouvrage.

CHAPITRE III.

Les principes précédents sont indépendants de tout système religieux, et ce serait un grand bien que cette vérité fût généralement admise, Despotisme sacerdotal, cause nécessaire du despotisme civil.

En effet « si l'établissement d'une religion est nécessaire à l'organisation de la société, il faut presque nécessairement un ordre sacerdotal. » Telle fut l'origine et l'intarissable

source de l'intolérance qui a embrasé le globe entier, et après avoir dépeint, en quelques pages vigoureuses, les maux causés par le fanatisme, auxiliaire du despotisme, Mirabeau ajoute :

Concluons de tout ceci, en dépit des clameurs des zélés dévots, et des officieux critiques qui confondent toujours ou feignent de confondre la cause de l'autorité et celle des hommes qui l'exercent, concluons, dis-je, qu'il faudrait s'en reposer entièrement pour la pratique du bien sur le perfectionnement des législations, la sagesse des lois, la vigilance des magistrats et les encouragements donnés à l'instruction qui répandra cette grande et immuable vérité, que l'homme est toujours intéressé à être juste; car selon l'ingénieuse et profonde observation d'un ancien, quand un méchant tire quelque profit de son crime, ce profit n'est qu'une arrhe sur l'infortune qui le menace, et la perversité boit elle-même la plus grande partie de son venin...

Les principes du bien moral étant fondés sur l'intérêt de l'humanité et de chaque individu, ils sont absolument indépendants de tout système religieux; et si nous n'imputons pas à la morale naturelle les désordres qu'introduisent dans les sociétés les mauvaises lois et les institutions superstitieuses qui l'altèrent ou la détruisent, les gouvernements tyranniques qui mettent en opposition l'intérêt particulier et l'intérêt général, et entourent l'homme de préjugés fâcheux et funestes qui l'asservissent et le dénaturent; enfin si nous ne

cherchons que les principes essentiellement nécessaires à la tranquillité et au bonheur universel, nous les trouverons les mêmes chez tous les humains; et c'est sur cette base solide et indestructible qu'il faut asseoir la société; et non sur les sables mouvants qu'amoncelle et renverse sans cesse le cours des passions.

CHAPITRE IV

Collusion des deux autorités ecclésiastique et civile. La justice, source commune de tous les rapports humains, est le fondement des droits réciproques des peuples et des souverains, quelle que soit l'origine des gouvernements qui sont établis parmi les hommes.

Mirabeau attaque ici la souveraineté de droit divin :

Toute autorité émane immédiatement de Dieu, dites-vous. Je demande si vous en concluez que l'humanité entière ait été faite pour être le jouet de quelques individus, et que les fantaisies d'un seul homme soient plus sacrées que l'intérêt de tout un peuple! Direz-vous que oui? Tout peut se dire et s'est dit. Je ne perdrai pas mon temps à m'en irriter. Je pense que vous êtes un monstre. Mais le sentiment n'est pas une démonstration .Je vous prouverai donc seulement que vous êtes un insensé.

« Quand Dieu a créé les hommes, il a voulu qu'ils existassent. » Or, la condition de notre existence, au point de vue moral, c'est la propriété de notre personne, « la loi de propriété, ou, ce qui revient au même, la loi de liberté est donc une loi divine : les souverains, avant l'inauguration desquels il existait apparemment des hommes, les souverains sont donc institués de Dieu, qui est *terrible dessus les rois*, pour faire respecter la justice. »

D'ailleurs une loi impérieuse oblige les souverains à être justes, « la voici, cette loi : vous ne régnez sur nous qu'en réunissant nos volontés aux vôtres; mais vous nous ferez difficilement vouloir notre mal évident; pour que vous conserviez votre pouvoir, il faut donc que nous soyons intéressés à votre conservation, que nous la croyons utile à la nôtre, votre intérêt est donc à côté de votre devoir : il faut également pour l'un et pour l'autre que vous soyez *juste*. »

« L'objet, l'intérêt et la position de tout gouvernement sont donc de maintenir l'harmonie de la société établie sur les relations morales de la justice et sur l'ordre physique qu'aucune puissance humaine ne peut changer, et de protéger tous ceux qui composent cette société. » Devant ces principes certains, que devient le droit divin?

CHAPITRE V.

Origine du droit de punir.— Distribution du pouvoir judiciaire. — L'exercice de la justice est absolument incompatible avec les ordres et les emprisonnements arbitraires. — Ils sont plus redoutables à la liberté politique, plus cruels pour les individus qui les endurent, que toute autre vexation et que les violences sanguinaires même.

Tous les hommes n'ont déféré à l'autorité que pour en recevoir *justice*. Tous les citoyens ont droit de l'exiger du gouvernement établi; mais suivant les principes immuables de la loi de nature, base de toute société, un homme ne saurait juger un autre homme; car il n'a et ne peut avoir aucuns droits de juridiction sur lui.

Observons qu'il ne faut pas confondre le droit de juridiction avec celui de se servir de tous les moyens honnêtes d'assurer son bonheur et d'empêcher les autres d'y attenter. Ce droit incontestable résulte du devoir de prendre soin de son bien-être; l'homme l'a dans tous les lieux, dans tous les temps. Il le conserve au milieu de la société, dans tous les cas urgents où le secours des lois serait inefficace par sa lenteur; mais ce droit n'a rien de commun avec celui de juger. Je m'égarerais sans cesse en digression, si je voulais prévenir tous les sophismes, toutes les vaines arguties dont on peut étayer une mauvaise cause.

Le pouvoir d'administrer la justice appartient évidemment à la société réunie pour maintenir les droits naturels de chaque individu, qui ne saurait les conserver sans l'assistance de ses semblables.

C'est au corps social à décider si un de ses membres s'est déclaré l'ennemi de tous ses coassociés par ses crimes, s'il a mérité d'être banni de l'association ou d'être puni par elle, et de perdre la protection qu'elle ne s'est engagée à procurer qu'à ceux qui sont justes, et qui ne mettront point obstacle au bien-être de leurs frères. Le droit de juridiction que possède la société émane de son devoir de protection ; mais il a fallu qu'elle confiât à quelques-uns de ses membres le pouvoir de juger, pour en rendre l'exercice praticable.

De l'exposition des principes naturels et des conditions nécessaires de toute association humaine, Mirabeau conclut qu'aucun jugement ne peut être légitimement rendu contre aucun citoyen, si ce n'est par les juges ordinaires légalement préposés pour être les organes et les dépositaires de la loi.

L'exercice de la justice est donc absolument incompatible avec les ordres arbitraires et les emprisonnements illégaux. Si l'on nie ce principe, il faut mettre en fait et prouver que toutes lois, toutes formes de jugements, toutes magistratures, tous priviléges, sont un fatras inutile et des mots vides de sens et de réalités, que tout peut et doit être réglé par la volonté d'un despote, parce que cette méthode est plus juste, comme plus simple et

plus rapide. Personne ne doute qu'un pouvoir arbitraire, qui serait équitable et bienfaisant dans ses prescriptions, qui pourrait tout ordonner et tout exécuter par lui-même, serait le plus convenable et le plus salutaire des gouvernements; mais Dieu seul peut exercer un tel pouvoir et Dieu ne l'a pas voulu; car il s'est imposé des lois auxquelles il obéit. Il ne s'agit donc point de savoir s'il serait bon de vivre sous un despotisme toujours *équitable et bienfaisant;* mais de s'assurer que le despotisme peut l'être et l'être toujours; que ses préposés le seront; que ces nouveaux Argus auront assez d'yeux pour tout voir, et qu'aucun Mercure ne pourra endormir ces yeux; qu'il naîtra une race d'hommes impassibles, infaillibles, parfaits, tout exprès pour servir un despote parfait, et que des générations angéliques succéderont à ces êtres angéliques.

Si vous n'avez pas cette certitude, apprenez-moi quelle peut être la liberté de celui qui n'est pas certain que la propriété de sa personne sera respectée? Qu'il ne peut la perdre qu'en vertu d'un délit, ou dans des circonstances précises déterminées par des lois exposées à la connaissance de tous, déposées entre des mains pures et comptables?

La prison est la plus rigoureuse de toutes les peines en un sens, puisqu'elle précède nécessairement la déclaration juridique du délit.

Combien donc est-il important que les lois seules décident quand et combien de temps un citoyen doit y être renfermé, puisque l'in-

nocent peut, aussi bien que le coupable, être assujetti à cet examen sévère! Que prétendra, que discutera celui qui n'a pas cette première sûreté? Que lui importe toute autre propriété, dès qu'à chaque moment un homme qui possède tous les pouvoirs peut lui en ôter la jouissance? A quoi servent les lois, leurs dépositaires et leurs organes, si cet homme leur impose silence et juge lui-même?

S'il a cette terrible puissance de *juger*, qui l'empêchera d'opprimer, de détruire par ses volontés particulières tous les citoyens qui lui auront déplu, dont les richesses ou les jouissances feront envie à lui ou à ses bachas? Il pourra, comme Sylla, publier des tables qui décideront de la vie et de la mort de chacun des infortunés qui sont soumis à son empire. A moins qu'il n'y consente, nous ne serons plus.

Telles sont les suites de cette prérogative dont on accorde si facilement la légitimité. Voyez où ce seul point nous a conduits. Il ne nous reste plus que l'espoir de vivre sous un Pisistrate plutôt que sous un Phalaris. Eh! que dis-je! qu'importe que le souverain soit naturellement juste, doux, modéré, si une arme tranchante est laissée aux mains de ses ministres et qu'ils veuillent en abuser? Ce n'est point un seul despote que dans un gouvernement arbitraire les hommes ont à redouter.

Lorsque le prince se dispense d'obéir aux lois, ses préposés s'en dispensent aussi. Ce n'est pas même une licence qu'ils prennent, c'est une nécessité à laquelle ils obéissent; car, ne pouvant connaître dans toutes les circonstances la

volonté de leur maître, il faut bien qu'ils y substituent la leur, puisqu'ils n'ont point de règle fixe pour les guider : ainsi, un despote en nécessite une infinité d'autres.

Le souverain ne voit pas tout. Il ne peut même, dans un grand Etat, voir que fort peu de chose. Ceux qui voient pour lui sont obligés de vouloir pour lui, dans toutes les affaires où il s'est mis au-dessus des lois. Voilà comment il arrive que le despote est renversé tôt ou tard par les satellites qui lui ont servi à tout usurper, d'où suit ce grand et incontestable principe, attesté par tout le corps de l'histoire ancienne et moderne. *Les ministres en changeant ou affaiblissant les lois d'un Etat pour leurs intérêts particuliers, ruinent la puissance et mettent en danger la personne de leur maître, dont l'autorité ne peut se soutenir longtemps par la force.*

Il n'est point de citoyen raisonnable qui ne frémisse s'il réfléchit sur cette exposition fidèle. Grands, petits, riches, pauvres, tous sont menacés; car ou est l'homme assez heureux, ou plutôt assez infortuné pour que la cupidité et la tyrannie ne puissent rien lui ôter ? L'orgueilleux Diogène lui-même pouvait perdre la vue de son soleil. Quel est l'habitant des pays ou les lettres de cachet sont connues qui n'a pas un glaive aigu suspendu sur la tête? Glaive terrible, qui tient à un fil que le plus léger souffle des passions, des fantaisies, des caprices peut briser!...

Trente tyrans oppriment, déchirent, ensanglantent Athènes. Théramène admis à partager leur pouvoir, et non complice de leurs

fureurs, ose s'y opposer. Son implacable ennemi, et l'un des chefs de l'aristocratie, Critias, l'accuse devant le Sénat de troubler l'Etat et de conspirer contre le gouvernement.

Ce Sénat servile ne l'est point assez pour condamner Théramène : il n'ose l'absoudre; mais il frémit de l'idée de verser le sang de ce courageux citoyen. Critias s'aperçoit qu'on balance à servir sa haine; il lève la voix, et dit : « C'est le devoir d'un souverain magistrat d'empêcher que la justice ne soit surprise; je remplis ce devoir : La loi ne veut pas que l'on fasse mourir un des trois mille, si ce n'est pas l'avis du Sénat. Hé bien! j'efface Théramène de ce nombre et le condamne à mort, en vertu de mon autorité et de celle de mes collègues. » Théramène s'élance sur l'autel et s'écrie : « Athéniens! je demande que mon procès me soit fait conformément à la loi, et l'on ne peut me le refuser sans injustice : ce n'est pas que je ne voie assez que mon bon droit ne me servira de rien, non plus que la franchise des autels; mais je veux montrer du moins que mes ennemis ne respectent ni les dieux, ni les hommes. Je m'étonne que des gens sages comme vous ne voient point qu'il n'est pas plus difficile d'effacer leur nom du rôle des citoyens que celui de Théramène.....» Critias viole l'asile où s'est refugiée sa victime; ses satellites l'arrachent de l'autel; les sénateurs consternés fuient et se dispersent : Socrate, qui marchait tête levée au milieu des trente tyrans, Socrate seul prodigue d'impuissants efforts pour sauver l'innocent opprimé... Bienfaisante philosophie! Toi qui donnes du

courage et de la vertu, sois à jamais révérée pour avoir Socrate qui te fit descendre du ciel pour te placer sur la terre!..

O mes aveugles compatriotes! IL N'EST PAS PLUS DIFFICILE D'EFFACER DU ROLE DE CITOYEN VOTRE NOM QUE LE MIEN, comprenez bien cette effrayante vérité. Mais quel homme sensible aurait besoin de faire ce retour sur lui-même pour être glacé d'effroi en pensant aux ordres arbitraires? Un tel brigandage ne l'intéresse-t-il point assez, si ce n'est dans soi-même ou les siens, du moins dans la personne de tant de citoyens enfermés dans les plus sombres cachots, sans secours ni du côté de la loi, ni de celui de leur famille, et qui n'ont d'autres crimes peut-être que celui d'être craints, haïs ou importuns? Souffrir dans une solitude profonde toutes les privations et toutes les inquiétudes, être arraché à tout ce qu'on aime, à tout ce dont on est aimé, n'est-ce pas plus, infiniment plus que mourir? Oter la vie à un particulier qui n'est pas légalement condamné, c'est un acte de tyrannie si odieux qu'il jette l'alarme dans toute une nation; mais il fait peu de mal à l'individu si cruellement assassiné; car un instant le délivre de tous regrets, de tous désirs, de toutes peines : c'est donc seulement l'idée d'une violence atroce qui révolte les hommes dans une telle catastrophe. Par un étrange préjugé, l'emprisonnement illégal et indéfini semble moins barbare : n'est-il donc point une punition beaucoup plus sévère? Les angoisses d'une prison d'Etat, où l'on ne laisse à un malheureux de la vie que le souffle, sont un supplice incomparable à tout au-

tre. L'amitié, l'amour, ces bienfaiteurs du monde, deviennent les bourreaux de celui qui l'endure; plus son cœur est actif, plus son âme est élevée, plus ses sens ont d'énergie et plus ses tourments sont aigus et multipliés. ces dons précieux de la nature tournent à sa ruine; il ne vit que pour la douleur : nulle correspondance, nulle société, nul éclaircissement de son sort. Quelle mutilation de l'existence! c'est cesser de vivre et ne jouir pas du repos que procure la mort... Eh bien! nous avons tous les jours devant les yeux quelque nouvel exemple de ces sévérités muettes, et nous les envisageons sans horreur, parce que le sang ne coule pas.

Il semble que celui qui souffre des douleurs cruelles pendant des années entières mérite moins de pitié que celui que le tranchant du glaive frappe une minute... Malheur! malheur à la nation où ceux qui ne sont point outragés ne haïssent pas autant, ne poursuivent pas aussi âprement l'oppresseur que l'opprimé lui-même pourrait le faire!...

CHAPITRE VI.

Les emprisonnements arbitraires et indéfinis, loin d'être nécessaires et légitimes dans les affaires d'Etat, sont alors plus injustes et plus funestes —La licence, loin d'être l'extrême de la liberté et son effet naturel, est précisément son contraire.

. . . . . .

Le grand mot de *politique* en impose tou-

jours à l'imagination des hommes; ils pensent que tout est merveille, énigme et mystère dans cette science, où il faut, croient-ils encore, s'élever sans cesse au-dessus des règles ordinaires du bon sens, de la justice, et même de l'humanité, le tout pour le plus grand avantage des peuples, au moins si l'on en croit les éloquents manifestes et préambules et édits de leurs *pasteurs*.

Cette crédulité, sans bornes jusqu'à nos jours, a produit un raisonnement tant répété, et par cela même si accrédité, qu'on ne pense seulement pas à examiner s'il est sans réplique. « Il n'y a, dit-on, aucun bien dans la vie qui ne soit mêlé de quelque mal. Il est possible que les lettres de cachet et les emprisonnements arbitraires entraînent quelques inconvénients; mais les cas particuliers disparaissent aux yeux de l'administrateur public. Quelques innocents souffrent peut-être; mais la société est paisible : les séditions, les révoltes sont aussitôt étouffées, et la tranquillité générale est maintenue. »

On pourrait répondre à ce grave argument avec un peu moins de flegme : S'il n'y a, dirait-on, aucun bien dans la vie qui ne soit mêlé de quelque mal, et s'il est vrai que quelque licence soit celui qui se joint à la liberté; on n'en doit pas conclure qu'il faille priver les hommes du premier de leurs droits et de leurs biens. Les États despotiques sont tranquilles; je le crois : les cadavres le sont aussi, car ils n'ont point de vie; personne ne dispute là où il n'y a rien à disputer....

Mais il faut renverser cette objection frivole,

qui n'a nul fondement, au lieu de montrer qu'elle ne prouve pas ce qu'elle prétend prouver. Il faut surtout sortir des généralités vagues qui ont tant offusqué les hommes et si bien servi leurs oppresseurs.

Je dis que la prérogative des emprisonnements arbitraires et indéfinis n'est point admissible dans ce qu'on appelle *les affaires d'Etat*, et la raison que j'en apporte est simple. Les lois savent punir la trahison et la désobéissance comme les autres crimes. Ceux-là mêmes sont les plus sévèrement proscrits et doivent l'être comme les plus funestes à la société. Or le monarque qui peut faire arrêter et conduire un homme à la Bastille peut également le livrer au cours de la justice. . . .

. . . . . .

Il existe un complot, un crime d'Etat, c'est-à-dire un très grand crime. Peut-être le suppose-t-on, peut-être aussi le croit-on à tort. Si le prince est de bonne foi, il a d'autant moins d'intérêt à soustraire aux magistrats celui qu'il accuse, que la vérité sera certainement plus scrupuleusement examinée par eux que par ses ministres, surchargés de tant d'autres affaires, et d'ailleurs parties presque nécessaires dans toutes les intrigues. S'il n'est pas de bonne foi, le malheureux citoyen que vous abandonnez à sa merci sera sûrement égorgé ou ne reverra jamais le jour. Les ministres et les courtisans, ces courtisans féroces et lâches, qui conseillent le crime et le louent, diront à l'envie : qu'un faible individu n'est rien auprès de l'être privilégié au sort duquel le bonheur d'une nation est attaché ; qu'alors qu'un prince

hait ou craint, tout est examiné; que sa sûreté ne saurait s'accommoder d'une lente justice, et que son intérêt seul, auquel tant d'autres intérêts sont liés, fait le crime ou l'innocence. Voilà les principes et le langage des cours....

. . . . . .

Observez que tout complot découvert, loin de devoir inspirer des inquiétudes plus vives et d'autoriser des précautions illégales, contribue à affermir l'autorité établie, puisque la trame que les conspirateurs avaient formée est rompue. Ils doivent par conséquent recommencer tout de nouveau, et avec bien plus de désavantage qu'auparavant. Ainsi les recherches pour des projets problématiques, sont un piége tendu à la prévention et à la crédulité. Ainsi ces principes, selon lesquels tout citoyen dont la physionomie a le malheur de déplaire à un homme en place est menacé de l'odieux séjour d'une prison, n'ont aucune raison solide qui les appuie, même dans le cas le plus favorable aux partisans des ordres arbitraires, celui où des temps orageux menacent l'autorité.

Mais loin de nous cette erreur que la licence soit l'extrême de la liberté; elle est précisément son contraire. Elle est le gouvernement par la volonté de quelques individus en opposition à la volonté et à l'intérêt du corps social, connu et manifesté par les lois. La licence est l'esclavage des particuliers les moins forts ou les moins audacieux, et le despotisme des plus téméraires et des plus puissants. Or la liberté des particuliers est la base de la li-

berté publique, et la principale fin de tout gouvernement équitable. La liberté est donc à une distance infinie de la licence : c'est le despotisme que la licence avoisine et non la liberté. *C'est lui*, dit M. Helvétius, *qui, semblable à l'empire du Chaos tel que l'a peint Milton, étend son pavillon sur un gouffre aride et désolé, où la confusion entrelacée dans elle-même entretient l'anarchie et la discorde des éléments, et gouverne chaque atome avec un sceptre de fer.* Le despotisme n'est autre chose que la licence de quelques grands tour à tour favoris et victimes, appuis et fléaux, despotes et esclaves du despote. Voilà pourquoi cette forme de gouvernement, si l'on peut l'appeler ainsi, naît et périt presque toujours par l'anarchie.

Or cette licence des grands est infiniment plus funeste que celle des petits, qui ne saurait être durable : le défaut de combinaisons, de moyens, de consistance, l'a bientôt détruite : ce poison porte avec lui-même son remède ; le despotisme est un mal infiniment plus terrible que cette licence, et même que l'anarchie, parce qu'il croît sans cesse et est soutenu de tout le pouvoir, de toutes les forces du gouvernement ; parce qu'il abrutit l'homme en le courbant sous le poids de ses chaînes, en l'engourdissant dans une mortelle stupeur ; parce qu'il ne peut être vaincu que par des efforts convulsifs, dont le corps social n'est presque plus capable lorsque l'esprit de servitude l'a comme anéanti, à moins que les excès de la tyrannie ne réveillent tous les esprits, n'ouvrent tous les yeux, ne relèvent